

Rapport financier

Comptes 2017



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

IMPRESSUM

Editeur

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

Centre d'impression de l'Université de Genève

Photographie

Blaise Lambert

Tirage

100 exemplaires

Table des matières

1. Le mot du Recteur	7
----------------------	---

2. Les états financiers consolidés

2.1 Bilan	13
2.2 Compte d'exploitation	14
2.3 Tableau de flux de trésorerie	15
2.4 Tableau de variation des fonds propres	16

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés

3.1 Informations générales 19

3.1.1 Présentation générale	19
3.1.2 Normes comptables	20

3.2 Principes et méthodes comptables 21

3.2.1 États financiers	21
3.2.2 Jugement et estimations	21
3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	22
3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.5 Stocks	24
3.2.6 Actifs et passifs transitoires	24
3.2.7 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	24
3.2.8 Immobilisations incorporelles	25
3.2.9 Immeubles de placement	26
3.2.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	26
3.2.11 Créanciers et emprunts	26
3.2.12 Provisions et passifs éventuels	27
3.2.13 Fonds	27
3.2.14 Revenus	27
3.2.15 Subventions	28
3.2.16 Prestations aux collaborateurs	28
3.2.17 Contrats de location	29
3.2.18 Évaluation des risques	29

3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Élaboration du bilan et du compte d'exploitation consolidés	29
3.3.2 Information sectorielle	32
3.3.3 Information budgétaire	36
3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidités	40
3.3.5 Placements financiers	41
3.3.6 Débiteurs	44
3.3.7 Actifs transitoires	46
3.3.8 Stocks	47
3.3.9 Immeubles de placement	47
3.3.10 Immeubles d'exploitation	50
3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles	51

3.3.12	Subventions d'investissement constatées d'avance	53
3.3.13	Autres actifs financiers	53
3.3.14	Créanciers	54
3.3.15	Passifs transitoires	56
3.3.16	Fonds affectés à la recherche	56
3.3.17	Emprunts hypothécaires	57
3.3.18	Instruments financiers	58
3.3.19	Gestion des risques financiers	60
3.3.20	Provisions	64
3.3.21	Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	67
3.3.22	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	68
3.3.23	Part subvention non dépensée	68
3.3.24	Fonds d'innovation et de développement	69
3.3.25	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	70
3.3.26	Subventions reçues	72
3.3.27	Taxes universitaires	75
3.3.28	Autres écolages	75
3.3.29	Prestations de service et ventes	76
3.3.30	Dédommagements de tiers	77
3.3.31	Charges de personnel	77
3.3.32	Biens, services et marchandises	79
3.3.33	Subventions accordées	79
3.3.34	Information relative à la mise à disposition de moyens	80
3.3.35	Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers	81
3.3.36	Information relative au tableau de flux de trésorerie	83
3.3.37	Principaux dirigeants	86
3.3.38	Information relative aux parties liées	86
3.3.39	Contrats de leasing	89
3.3.40	Événements postérieurs à la clôture	89

4. Rapport de l'organe de révision 93

5. Autres informations

5.1	Statistiques des étudiants	97
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile à la fin des études antérieures	97
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	97
5.2	Personnel de l'Université	98
5.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	98
5.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	98
5.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	99
5.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	99
5.3	Compte d'exploitation par type de bailleurs	100
5.4	Compte de fonctionnement budget « État »	101

5.4.1	Total Université	101
5.4.2	Autorités universitaires	106
5.4.3	Faculté des Sciences	110
5.4.4	Faculté de Médecine	112
5.4.5	Faculté des Lettres	115
5.4.6	Faculté d'Économie et de Management	117
5.4.7	Faculté des Sciences de la Société	119
5.4.8	Faculté de Droit	121
5.4.9	Faculté de Théologie	123
5.4.10	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	125
5.4.11	Faculté de Traduction et d'Interprétation	127
5.5	Investissements	129
5.5.1	Investissements par type de bailleurs	129
5.5.2	Investissements « État » par faculté	129



1. Le mot du Recteur

Les comptes 2017 sont bons, je m'en réjouis. Toutes sources de financement confondues, le résultat net affiche un excédent de revenu confortable (CHF 31'585'917) et la trésorerie est largement excédentaire en lien avec le démarrage d'un nouveau cycle de projets de recherche, notamment européens grâce à la réintégration de la Suisse dans l'espace continental de recherche. Bien sûr le résultat net excédentaire est porté par une année exceptionnelle du point de vue de la performance des portefeuilles mobiliers et immobiliers du groupe « Université ». En effet, sans s'écarter de notre politique de placement axée sur des objectifs de long terme où la préservation du capital prime, les marchés boursiers et immobiliers dégagent un résultat financier très favorable (CHF 40'309'776) dont un quart environ génère de l'argent frais bienvenu pour notre institution.

Le résultat d'exploitation est certes déficitaire (CHF 8'723'858) mais dans une moindre ampleur par rapport à l'exercice 2016. Sa décomposition par catégorie de bailleur marque une fois de plus une forte mise à contribution des réserves cumulées de notre institution, notamment du Fonds d'innovation et de développement et de la réserve stratégique du Rectorat. D'un montant net de plus de dix millions de francs en 2017, l'utilisation de ces réserves compense les efforts de rationalisation imposés année après année par le Canton et permet de garder un rythme de développement de projets indispensable pour maintenir l'excellence de l'Université de Genève dans le concert des cent meilleurs établissements au monde. Je profite de cette tribune pour remercier encore et encore toute notre Communauté universitaire, bien sûr celle des enseignants-es et des chercheurs-euses, mais aussi celle des collaborateurs-trices soutenant toutes les belles réussites de notre établissement. Je souhaite également remercier la générosité de la Cité qui malgré ses contraintes budgétaires, renouvelle année après année son soutien politique et financier et montre que la formation tertiaire est l'une de ses priorités phares. Je me rends compte lorsque je visite les campus universitaires à l'étranger, même ceux d'universités prestigieuses, des efforts fournis par cette communauté d'environ seulement cinq cents mille âmes.

Comme je l'annonçais déjà il y a une année, le Fonds d'innovation et de développement a dû être assaini dans le courant de l'été 2017, le rythme de ses dépenses dépassant clairement ses capacités financières. Il a fallu donc revoir en profondeur sa structure et opérer des choix, fixer des priorités. Dans ce cadre, nous avons été « chanceux » car la Confédération a augmenté très substantiellement sa manne financière, de plus de sept millions d'argent pérenne, accentuant encore un peu plus la lente fédéralisation du financement des Hautes Écoles Universitaires. En pratique, cet assainissement a induit un transfert de postes, dont les missions sont pérennes, vers le budget « État », soit une augmentation de charges de près quatre millions de francs. Avec la reprise du financement de la Convention d'objectifs couplée avec des mesures de mise en concurrence des projets éligibles au Fonds d'innovation et de développement et à la réserve stratégique du Rectorat,

la situation financière des principaux instruments en main du Rectorat devrait rester saine et surtout durable.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2017 affichent un excédent de revenu de CHF 5'255'559 après rétrocession à l'État. Ce résultat net est trois fois plus élevé que celui enregistré en 2016. C'est une excellente nouvelle en soi, d'autant meilleure qu'il vient réalimenter le Fonds d'innovation et de développement. Par rapport au budget, ce résultat est plus favorable que le déficit initialement prévu. Il s'explique principalement par des revenus très nettement supérieurs (CHF 10'259'558) aux trois quarts en lien avec l'amélioration de la subvention fédérale de base et des produits de l'Accord intercantonal universitaire. Du côté des charges, j'observe une légère économie (CHF 948'354). Ajusté des effets de l'assainissement du Fonds d'innovation et de développement, le budget « État » aurait été marqué par une faible économie involontaire de nature essentiellement frictionnelle (CHF 4'488'205). Le taux d'utilisation du budget à disposition se serait élevé à 99,2 %, un taux remarquable. Enfin, je peux comprendre une certaine frustration de notre Communauté universitaire à la lecture de ces bons résultats, surtout lorsqu'ils sont mis en perspective avec les difficiles arbitrages budgétaires annoncés par le Rectorat. Nous pouvons, et devons, encore améliorer l'agilité avec laquelle nous gouvernons l'Université. Pour cela, nous avons besoin que chaque membre de notre Communauté se sente en confiance dans le pilotage fin des moyens à sa disposition en développant davantage les valeurs de solidarité intra et inter facultaire, en rendant nos structures plus autonomes et dotées d'une culture de transparence budgétaire et en développant des outils modernes. Nous aurions aussi besoin d'un coup de pouce du Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation. Il n'est en effet pas raisonnable à l'heure des exigences d'agilité d'attendre le mois d'octobre pour connaître ce montant de la subvention fédérale de base qui représente quand même 20 % du budget annuel.

L'Université vit grâce et avec la communauté qui l'accueille. Elle lui en est non seulement reconnaissante mais aussi redevable. Il existe bien des façons d'avoir un impact sociétal, de rendre en quelque sorte à la collectivité ce que celle-ci offre. La première, c'est bien évidemment en formant les jeunes générations. En leur donnant le goût du savoir, en cultivant leur sagesse et leur impertinence, en les invitant à porter plus loin le flambeau que l'on transmet, en les aidant à grimper sur « les épaules des géants ». D'un mot, l'Université participe à rendre la société de demain meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui. La deuxième, c'est en attirant dans la région quelques-unes des personnes les plus brillantes dans leur domaine. En les faisant se rencontrer, confronter leurs idées et se frotter à notre réel. En les aidant à développer de nouvelles idées qui, parfois, ont un impact très direct sur notre quotidien local et/ou global.

Bien sûr, on ne produit pas des idées comme des produits manufacturés. On ne contrôle pas l'innovation. Au mieux, on la nourrit, on la favorise, on lui offre un cadre qui protège et qui l'interroge. C'est pourquoi l'Université s'est lancée récemment dans deux partenariats particulièrement révélateurs de cet état d'esprit.

Avec l'Université de Zurich, notre partenaire suisse dans la ligue européenne des universités de recherche (LERU), l'Université a conclu en novembre un accord qui vise à faciliter à la fois la mobilité étudiante et les recherches sur le numérique. Chaque institution met des ressources pour favoriser un dialogue que nous espérons fructueux. Les enjeux sont importants. Dans ce que certains nomment « la quatrième révolution industrielle », comprendre et anticiper les évolutions numériques est crucial. Cette importance est évidente dans le monde des sciences naturelles et techniques, mais elle l'est tout autant dans les sciences humaines et sociales. A qui revient la responsabilité juridique d'actions prises par des robots ? Comment les villes se réorganisent à l'heure d'internet ? Quels impacts l'automatisation a sur notre économie, sur notre démocratie, sur

notre système éducatif ? Qu'est-ce qui distingue l'humain de l'intelligence artificielle ? Nous avons besoin d'universités couvrant tous les domaines du savoir pour aborder ces questions, et je suis certain que ce partenariat avec notre consœur apportera non seulement des réponses passionnantes mais aussi, bien sûr, de nouvelles questions.

Par ailleurs, nos échanges de plus en plus fréquents avec la Genève internationale ont mis à jour un véritable besoin de rapprochement sur la résolution des problèmes de notre monde. Les organisations internationales ont des problèmes, des données, des questions pour lesquelles elles ne sont pas toujours correctement outillées. De leur côté, les universités ont parfois des outils, pratiques ou théoriques, qui sont trop peu utilisés. Aussi l'Université a souhaité, avec le DFAE, mettre en place une plateforme qui fasse l'interface entre le monde onusien et le monde académique. La rencontre que nous avons organisée à Davos sur le Science Policy Interface a reçu un écho très favorable tant du côté de la gouvernance internationale que du côté académique où de nombreuses universités sont prêtes à s'engager dans cette direction. Là aussi, je suis persuadé que nous enrichissons un terreau qui sera fertile.



Yves Flückiger
Recteur

2. Les états financiers consolidés

2.1 Bilan

au 31 décembre 2017

2017**2016** *Note Page***Actif**

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	18'226'814	31'309'941	4	41
	Placements financiers	386'020'277	322'676'977	5	42
	Débiteurs avec contrepartie	25'147'332	29'643'260	6	44
	Débiteurs sans contrepartie	13'072'221	13'702'357	6	46
	Actifs transitoires	7'783'067	9'463'148	7	46
	Stocks	627'223	637'780	8	47
Total actifs circulants		a	450'876'933		407'433'463
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	137'526'001	138'411'001	9	48
	Immeubles d'exploitation	41'363'614	42'804'422	10	50
	Immobilisations corporelles *	75'137'479	72'704'743	11	51
	Immobilisations incorporelles	5'828'176	7'499'437	11	51
	Subvention investissement constatée d'avance *	-52'521'449	-49'713'535	12	53
	Autres actifs financiers	10'141'340	10'966'992	13	54
Total actifs immobilisés		b	217'475'160		222'673'059
Total actif		c=a+b	668'352'094		630'106'522

Passif

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20'649'393	24'121'068	14	55
	Créanciers sans contrepartie	922'284	1'030'556	14	55
	Passifs transitoires	3'713'535	3'750'320	15	56
	Fonds affectés à la recherche	186'088'845	177'295'380	16	56
	Provisions - part à court terme	175'395	258'500	20	65
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	293'500	7'619'750	17	57
	Total fonds étrangers à court-terme		d	211'842'951	
Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'256'831	963'837	14	55
	Provisions - part à long terme	539'882	896'915	20	65
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	14'557'950	7'525'200	17	57
	Impôts différés	9'133'767	8'962'053	9	50
	Part subvention à restituer à échéance COB	2'250'126	498'273	22	68
Total fonds étrangers à long-terme		e	27'738'556		18'846'278
Total fonds étrangers		f=d+e	239'581'507		232'921'851
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	4'463'998	7'365'916	24	69
	Autres fonds propres affectés	254'671'689	235'130'557	25	71
	Part subvention non dépensée	2'700'151	597'927	23	68
	Autres fonds propres libres	166'934'749	154'090'270	25	72
Total fonds propres		g	428'770'587		397'184'671
Total passif		h=f+g	668'352'094		630'106'522

* Les données 2016 ont été retraitées suite au changement de durée d'amortissement de la catégorie aménagement intérieur, voir note annexe 3.3.11 « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2017

2017

2016 *Note Page*

Produits d'exploitation	Subventions reçues *	692'379'143	674'151'459	26	75
	Taxes universitaires	12'045'252	11'799'904	27	75
	Autres écolages	18'560'018	16'990'167	28	76
	Prestations de services et ventes	34'384'181	37'519'487	29	76
	Dédommagement de tiers	5'827'083	5'416'794	30	77
	Recettes diverses	1'433'969	1'799'526		
	Dissolution de provision	240'990	111'000	20	65
	Produits d'exploitation	a	764'870'637	747'788'338	
Charges d'exploitation	Charges de personnel	591'338'526	579'682'450	31	78
	Biens, services, marchandises	121'143'216	119'057'240	32	79
	Amortissements *	31'839'628	32'051'087	10/11	50/51
	Pertes sur débiteurs	-6'134	1'010'135	6	45
	Subventions accordées	28'208'552	29'377'592	33	80
	Charges d'exploitation	b	772'523'788	761'178'503	
Consolidation	Part résultat mise en équivalence	c	-1'070'707	590'973	
	Résultat net d'exploitation	d=a-b+c	-8'723'858	-12'799'192	
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	10'234'849	7'081'522	35	82
	Gains latents portefeuille mobilier	29'060'180	6'922'804	35	82
	Produits immeubles de placement	5'553'475	5'488'605	9	48
	Gains latents immeubles de placement	1'839'459	2'952'000	9	48
	Produits financiers	e	46'687'964	22'444'932	
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	3'452'656	5'360'981	35	82
	Frais de gestion portefeuille mobilier	163'536	520'297	35	82
	Charges immeubles de placement	2'761'996	2'645'630	9	48
	Charges financières	f	6'378'188	8'526'908	
	Résultat financier	g=e-f	40'309'776	13'918'024	
	Résultat net	h=d+g	31'585'917	1'118'832	

* Les données 2016 ont été retraitées suite au changement de durée d'amortissement de la catégorie aménagement intérieur, voire note annexe 3.3.11 « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2017

2017

2016 *Note Page*

Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice		31'585'917	1'118'832	2	14
	+/- charges & revenus non monétaires *		-16'706'091	4'095'871	36	84
	+/- charges & produits financiers		-9'581'851	-4'118'255	36	84
Capacité d'autofinancement		a	5'297'976	1'096'448		
	Variation des actifs d'exploitation (<i>diminution</i>)		3'937'829	10'685'370	36	85
	Variation des passifs d'exploitation (<i>augmentation</i>)		7'221'580	8'963'118	36	85
Variation de l'actif d'exploitation net		b	11'159'408	19'648'488		
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		c=a+b	16'457'384	20'744'936		
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement		-31'237'526	-34'046'375	10/11	50/51
	Recettes d'investissement		21'327'373	21'404'734	12	53
Flux de trésorerie des activités d'investissement		d	-9'910'153	-12'641'641		
Activités de financement	Produits financiers		15'788'325	12'570'127	36	84
	Charges financières		-6'206'474	-8'451'872	36	84
	Variation des actifs financiers (<i>diminution/augmentation</i>)		581'291	-3'519'942	36	85
	Apports (<i>diminution</i>)		-29'500'000	-	36	85
	Variation emprunts hypothécaires (<i>diminution</i>)		-293'500	-287'000	17	57
Flux de trésorerie des activités de financement		e	-19'630'358	311'313		
Variation nette des liquidités		f=c+d+e	-13'083'127	8'414'608		
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	g	31'309'941	22'895'333	4	41
	Liquidités en fin de période	h=g+f	18'226'814	31'309'941	4	41

* Les données 2016 ont été retraitées suite au changement de durée d'amortissement de la catégorie aménagement intérieur, voire note annexe 3.3.11 « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2017

					Note	Page
	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12		
Fonds d'innovation et de développement	7'365'916		-2'901'919	4'463'998	24	69
Fonds universitaires avec chartes	134'566'182		9'594'309	144'160'491	25	71
Autres Fonds propres affectés	100'564'374		9'946'824	110'511'198	25	71
Fonds propres affectés	242'496'473	-	16'639'214	259'135'687		
Part de subvention État non dépensée	597'927	5'255'559	-3'153'336	2'700'151	23	68
Autres Fonds propres libres	154'090'270	26'330'358	-13'485'879	166'934'749	25	72
Fonds propres libres	154'688'198	31'585'917	-16'639'215	169'634'900		
Total Fonds propres	397'184'671	31'585'917	-	428'770'587		

					Note	Page
	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12		
Fonds d'innovation et de développement	8'828'917		-1'463'000	7'365'916	24	69
Fonds universitaires avec chartes	130'066'255		4'499'927	134'566'182	25	71
Autres Fonds propres affectés	101'163'672		-599'298	100'564'374	25	71
Fonds propres affectés	240'058'844	-	2'437'628	242'496'473		
Part de subvention État non dépensée	6'817'199	1'494'818	-7'714'090	597'927	23	68
Autres Fonds propres libres	149'189'796	-375'987	5'276'462	154'090'270	25	72
Fonds propres libres	156'006'994	1'118'832	-2'437'628	154'688'198		
Total Fonds propres	396'065'838	1'118'832	-	397'184'671		

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L10103 de 2009). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité).

Tous les quatre ans, l'État de Genève et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB), laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2016 à 2019, selon la loi 12028.

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l'État et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l'Union européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

L'Université accueille 15'974 étudiants-es en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d'automne 2017 (sans IHEID), dont 36.9 % d'étudiants-es étrangers-ères de plus de 140 nationalités différentes. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10'137 étudiants-es. L'Université compte 6'503 collaborateurs-trices, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d'une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coïmbra et le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes.

Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle est ancrée solidement parmi le 1 % des universités les mieux classées quel que soit l'indicateur. Selon le ranking de Shangai, l'Université occupe le 60^{ème} rang en 2017, confirmant une progression de long terme tout à fait remarquable.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un-e Recteur-trice, désigné-e par l'Assemblée de l'Université et nommé-e par le Conseil d'État, et de cinq Vices-Recteurs-trices. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 12 mars 2018, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 29 novembre 2017 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 25), le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux-pales dirigeants-es ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20) et les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État sur la base des données fournies par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2017. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie lié à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que les apports et les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.13 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.9 Immeubles de placement » et « 3.3.20 Provisions ».

3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation est composé des états financiers individuels de l'Université, des états financiers consolidés du Fonds général de l'Université, des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva, ainsi que de ceux des sociétés immobilières (SI) détenues par l'Université.

Les entités placées sous le contrôle exclusif de l'Université sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'Université détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou liquidation de l'entité. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'Université. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe sont entièrement éliminés lors de la consolidation.

Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, moins toute perte de valeur liée à chacune des participations.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction.

3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs avec et sans contrepartie, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les débiteurs avec et sans contrepartie sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les placements financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'Université ait la ferme intention, ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

L'Université ne possède que des placements financiers entrant dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque

l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

L'Université n'a désigné aucun instrument dérivé comme instrument de couverture de flux de trésorerie.

3.2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériels dentaires. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.6 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.7 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé par composante de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Aménagement dans un bâtiment propriété de l'Université ou mis à disposition sur une durée illimitée par l'État : entre 25 et 40 ans
- Aménagement dans un bâtiment loué ou mis à disposition sur une durée limitée par l'État : 10 ans
- Équipements techniques et d'exploitation dans un bâtiment : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans

- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 7A), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer opérationnel non facturé) et figure à titre informatif à l'annexe aux états financiers.

3.2.8 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.9 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie.

L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.2.11 Créanciers et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.12 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle;
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événements passés, l'opération n'est pas comptabilisée dans les deux cas suivants : il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.13 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat, obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes.

Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

3.2.14 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions et des subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus.

Les produits provenant des émoluments et des écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement, laquelle est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.15 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due.

Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers. Les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent au loyer non facturé. Pour les prestations de services, les coûts correspondent au coût non facturé.

Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.16 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés-ées de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (Pont AVS). Cette indemnité de

fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs-trices actifs-ives et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisé en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

3.2.17 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.18 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants-es des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une première cartographie des risques a été adoptée en novembre 2011, ainsi qu'un dispositif visant à réduire les risques. Au cours de l'année 2015, la cartographie des risques a été entièrement revue avec l'objectif d'en avoir une vision plus stratégique et plus institutionnelle. Validée en novembre 2015, la cartographie des risques comporte désormais 11 risques majeurs institutionnels s'articulant autour des activités d'enseignement (offre de formation et satisfaction des étudiants) et de recherche (qualité et visibilité), de gouvernance, du management opérationnel, de notoriété et de sécurité. Enfin, le Rectorat a revu sa cartographie en décembre 2017.

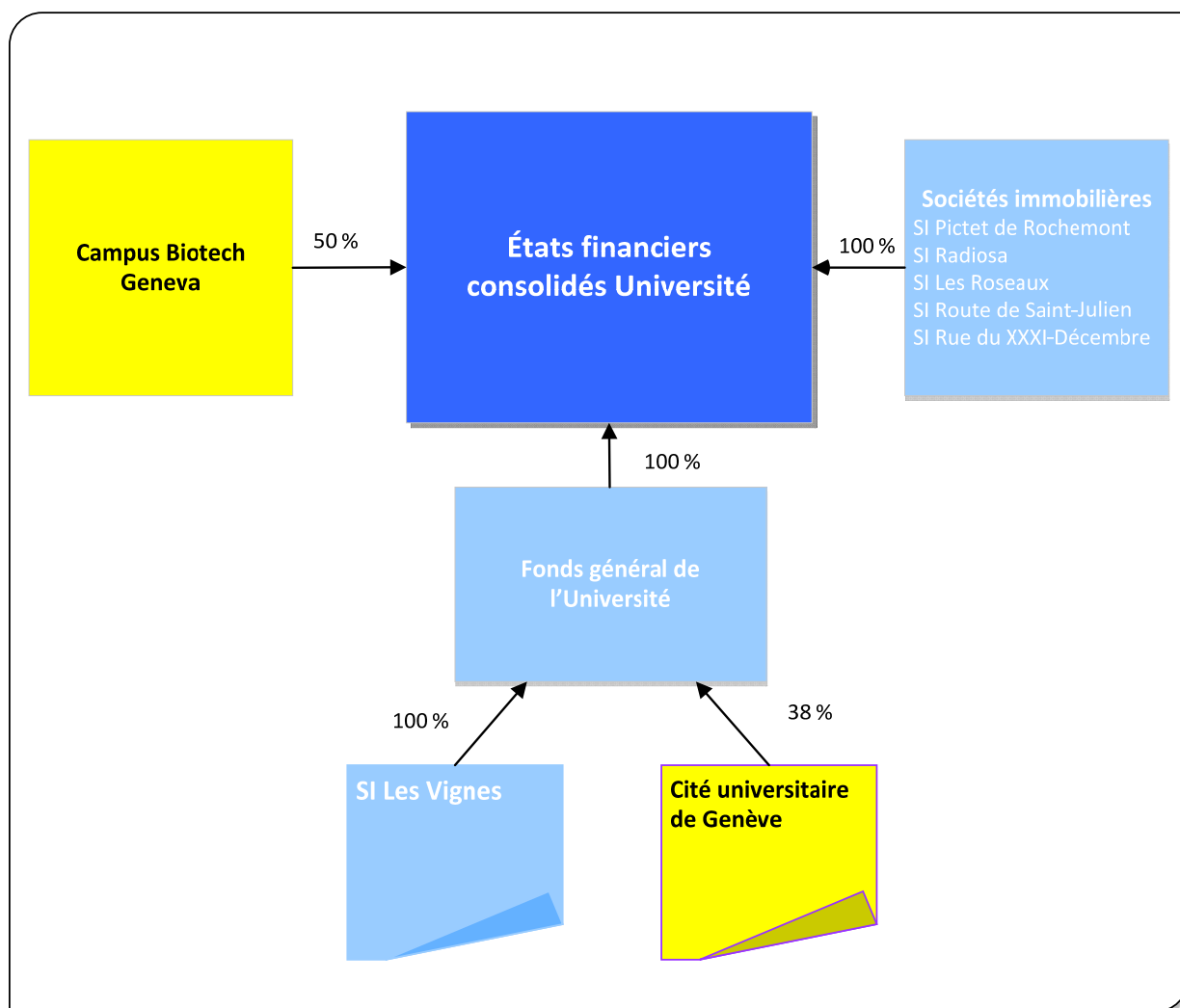
3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Élaboration du bilan et du compte d'exploitation consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ceux des sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), les états financiers individuels de la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (coentité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (coentité avec contrôle conjoint).

Les états financiers consolidés de la Fondation du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des sociétés immobilières de l'Université et du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale, respectivement dans les états financiers de l'Université ou dans ceux de la Fondation du Fonds général de l'Université. Les états financiers de la Fondation de la Cité universitaire de Genève sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers du Fonds général de l'Université. Enfin, les états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers de l'Université.

Le périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :



Le périmètre des états financiers consolidés de l'Université est inchangé par rapport à ceux de l'année 2016.

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan de l'exercice 2017.

Bilan au 31 décembre 2017	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actif						
Liquidités	12'579'715	5'647'100	18'226'814	-	-	18'226'814
Placements financiers	350'906'243	37'428'186	388'334'429	-	2'314'152	386'020'277
Débiteurs avec contrepartie	24'574'280	573'052	25'147'332	-	-	25'147'332
Débiteurs sans contrepartie	12'925'819	146'401	13'072'221	-	-	13'072'221
Actifs transitoires	7'559'614	223'453	7'783'067	-	-	7'783'067
Stocks	627'223	-	627'223	-	-	627'223
Total actifs circulants	409'172'894	44'018'192	453'191'085	-	2'314'152	450'876'933
Immeubles de placement	35'116'001	57'990'000	93'106'001	44'420'000	-	137'526'001
Immeubles d'exploitation	41'363'614	-	41'363'614	-	-	41'363'614
Immobilisations corporelles	75'137'479	44'420'000	119'557'479	-	44'420'000	75'137'479
Immobilisations incorporelles	5'828'176	-	5'828'176	-	-	5'828'176
Subvention d'investissement constatée d'avance	-52'521'449	-	-52'521'449	-	-	-52'521'449
Autres actifs financiers	755'630	9'410'710	10'166'340	-	25'000	10'141'340
Total actifs immobilisés	105'679'451	111'820'710	217'500'161	44'420'000	44'445'000	217'475'161
Total actif	514'852'344	155'838'902	670'691'246	44'420'000	46'759'152	668'352'094
Passif						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20'626'388	23'005	20'649'393	-	-	20'649'393
Créanciers sans contrepartie	821'849	100'435	922'284	-	-	922'284
Passifs transitoires	3'548'252	165'283	3'713'535	-	-	3'713'535
Fonds affectés à la recherche	186'088'845	-	186'088'845	-	-	186'088'845
Provisions - part à court terme	175'395	-	175'395	-	-	175'395
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	223'300	293'500	-	-	293'500
Total fonds étrangers à court terme	211'330'928	512'023	211'842'951	-	-	211'842'951
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'256'831	-	1'256'831	-	-	1'256'831
Provisions - part à long terme	539'882	-	539'882	-	-	539'882
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'333'800	15'538'302	16'872'102	2'314'152	-	14'557'950
Impôts différés	-	9'133'767	9'133'767	-	-	9'133'767
Part subvention à restituer à échéance COB	2'250'126	-	2'250'126	-	-	2'250'126
Total fonds étrangers à long terme	5'380'639	24'672'069	30'052'708	2'314'152	-	27'738'556
Total fonds étrangers	216'711'567	25'184'092	241'895'659	2'314'152	-	239'581'507
Fonds d'innovation et de développement	4'463'998	-	4'463'998	-	-	4'463'998
Autres fonds propres affectés	173'918'755	49'445'548	223'364'303	-	31'307'386	254'671'689
Part subvention non dépensée	2'700'151	-	2'700'151	-	-	2'700'151
Autres fonds propres libres	117'057'873	81'209'262	198'267'135	31'332'386	-	166'934'749
Total fonds propres	298'140'777	130'654'810	428'795'587	31'332'386	31'307'386	428'770'587
Total passif	514'852'344	155'838'902	670'691'246	33'646'538	31'307'386	668'352'094

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation pour l'exercice 2017.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2017	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	692'922'653	-	692'922'653	543'510	-	692'379'143
Taxes universitaires	12'045'252	-	12'045'252	-	-	12'045'252
Autres écolages	18'560'018	-	18'560'018	-	-	18'560'018
Prestations de services et ventes	34'384'181	2'146'302	36'530'483	2'146'302	-	34'384'181
Dédommagement de tiers	5'827'083	-	5'827'083	-	-	5'827'083
Recettes diverses	1'408'879	25'090	1'433'969	-	-	1'433'969
Dissolution de provision	240'990	-	240'990	-	-	240'990
Produits d'exploitations	765'389'057	2'171'391	767'560'448	2'689'811	-	764'870'637
Charges de personnel	591'286'967	51'559	591'338'526	-	-	591'338'526
Biens, services, marchandises	121'077'320	1'331'388	122'408'708	-	1'265'492	121'143'216
Amortissements	31'839'628	-	31'839'628	-	-	31'839'628
Perte sur débiteurs	-6'134	-	-6'134	-	-	-6'134
Subventions accordées	27'055'692	1'696'370	28'752'062	-	543'510	28'208'552
Charges d'exploitation	771'253'473	3'079'317	774'332'790	-	1'809'002	772'523'788
Part résultat mise en équivalence	-	-1'070'707	-1'070'707	-	-	-1'070'707
Résultat net d'exploitation	-5'864'416	-1'978'632	-7'843'049	-2'689'811	1'809'002	-8'723'858
Revenus financiers	8'642'024	1'592'825	10'234'849	-	-	10'234'849
Gains latents portefeuille mobilier	25'860'695	3'199'486	29'060'180	-	-	29'060'180
Produits immeubles de placement	1'897'309	2'770'025	4'667'334	1'260'160	2'146'302	5'553'475
Gains latents immeubles de placement	20'000	1'819'459	1'839'459	-	-	1'839'459
Produits financiers	36'420'028	9'381'795	45'801'822	1'260'160	2'146'302	46'687'964
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'690'970	761'686	3'452'656	-	-	3'452'656
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	-134'168	297'704	163'536	-	-	163'536
Charges immeubles de placement	344'549	1'172'115	1'516'664	1'265'492	20'160	2'761'996
Charges financières	2'901'351	2'231'505	5'132'856	1'265'492	20'160	6'378'188
Résultat financier	33'518'677	7'150'289	40'668'966	-2'525'652	2'166'462	40'309'776
Résultat net	27'654'260	5'171'657	32'825'917	-5'215'463	3'975'463	31'585'917

3.3.2 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Enfin, les objectifs sont d'aider le lecteur-lectrice à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'à améliorer la transparence de l'information financière. En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- les disciplines des sciences (Faculté des sciences),
- les disciplines médicales (Faculté de médecine),
- les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation),
- les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

Compte d'exploitation par secteur :

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les charges et produits sectoriels suivants sont exposés dans les tableaux ci-dessous.

2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	8'525'254	15'939'779	3'162'801	13'897'649
Subventions acquises	77'013'076	74'896'674	17'111'991	40'630'991
Produits sectoriels, hors imputations internes	85'538'330	90'836'453	20'274'791	54'528'640
Imputations internes	11'782'383	13'814'602	2'056'252	7'967'301
Produits sectoriels	97'320'713	104'651'055	22'331'043	62'495'942
Charges de personnel	160'128'999	136'227'637	61'294'240	131'806'899
Dépenses générales	21'526'153	25'823'456	2'896'479	10'955'385
Amortissements	12'567'101	7'019'833	533'893	1'029'816
Subventions accordées	1'183'047	2'101'551	1'554'293	934'508
Charges sectorielles, hors imputations internes	195'405'300	171'172'477	66'278'905	144'726'608
Imputations internes	12'733'080	15'355'496	2'649'119	7'910'489
Charges sectorielles	208'138'380	186'527'974	68'928'024	152'637'097

2016	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	10'719'700	16'276'728	3'277'309	12'602'468
Subventions acquises	78'577'982	80'984'150	15'052'612	39'625'815
Produits sectoriels, hors imputations internes	89'297'681	97'260'877	18'329'921	52'228'283
Imputations internes	8'912'863	12'030'298	1'404'170	9'971'698
Produits sectoriels	98'210'544	109'291'175	19'734'090	62'199'981
Charges de personnel	159'383'399	132'549'500	61'242'238	130'409'653
Dépenses générales	20'933'151	25'730'309	2'814'179	10'311'148
Amortissements	12'693'909	6'552'463	585'699	1'176'078
Subventions accordées	1'414'895	2'166'531	1'652'146	980'646
Charges sectorielles, hors imputations internes	194'425'354	166'998'803	66'294'262	142'877'525
Imputations internes	9'883'488	13'271'777	1'551'933	9'828'837
Charges sectorielles	204'308'841	180'270'580	67'846'196	152'706'361

Bilan par secteur :

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les actifs / passifs sectoriels sont présentés dans les tableaux suivants. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 7A du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	7'020'204	10'185'166	2'165'391	3'346'774
Actifs immobilisés	29'909'963	18'562'425	1'006'061	1'912'833
Actifs sectoriels	36'930'166	28'747'591	3'171'452	5'259'608
Fonds étrangers	57'167'105	61'514'673	10'187'695	27'005'434
Fonds propres	21'248'526	21'108'403	4'274'642	15'961'070
Passifs sectoriels	78'415'630	82'623'076	14'462'337	42'966'503

2016	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	7'002'878	11'474'379	2'319'649	4'223'946
Actifs immobilisés	32'129'710	17'524'938	1'273'927	2'265'629
Actifs sectoriels	39'132'588	28'999'316	3'593'576	6'489'576
Fonds étrangers	55'147'153	59'103'436	9'755'018	23'553'109
Fonds propres	20'501'471	20'171'557	3'904'586	15'588'501
Passifs sectoriels	75'648'624	79'274'993	13'659'605	39'141'610

Dépenses d'investissement par secteur :

En fonction des structures d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépenses annuelles d'acquisition sont présentées dans les tableaux suivants.

2017	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	9'370'808	6'114'943	3'660	140'656
Matériels informatiques	1'176'252	1'067'334	109'336	460'468
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	508'071	1'314'321	140'579	37'968
Logiciels	109'297	268'205	12'543	45'993
Investissements sectoriels	11'164'427	8'764'803	266'117	685'084

2016	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	11'692'572	5'904'794	35'690	159'582
Matériels informatiques	1'252'358	825'807	184'603	560'425
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	642'961	1'222'025	74'310	92'754
Logiciels	108'749	297'539	19'294	17'074
Investissements sectoriels	13'696'640	8'250'166	313'897	829'835

État de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés :

2017	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	251'178'214	513'692'422	764'870'637	764'870'637
Charges d'exploitation, hors imputations internes	577'583'290	194'940'498	772'523'788	772'523'788
Produits financiers	-	46'687'964	46'687'964	46'687'964
Charges financières	-	6'378'188	6'378'188	6'378'188
Actifs	74'108'817	594'243'276	668'352'094	668'352'094
Passifs	218'467'547	449'884'548	668'352'094	668'352'094
Investissements	20'880'432	10'357'094	31'237'526	31'237'526

2016	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes *	257'116'763	490'671'576	747'788'338	747'788'338
Charges d'exploitation, hors imputations internes *	570'595'943	190'582'560	761'178'503	761'178'503
Produits financiers	-	22'444'932	22'444'932	22'444'932
Charges financières	-	8'526'908	8'526'908	8'526'908
Actifs	78'215'056	551'891'466	630'106'522	630'106'522
Passifs	207'724'832	422'381'690	630'106'522	630'106'522
Investissements	23'090'537	10'964'551	34'055'087	34'055'087

* Les données 2016 ont été retraitées suite au changement de durée d'amortissement de la catégorie aménagement intérieur, voir note annexe 3.3.11 « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

3.3.3 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement des collectivités publiques enregistrés dans les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

Écarts entre le budget initial et le budget final :

En règle générale, les transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures. Ils s'effectuent toujours à budget constant. En principe, ils ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique sauf dérogation du Rectorat.

Hormis un transfert « technique » entre le groupe de comptes « personnel administratif » et celui du groupe « corps enseignant » (CHF 164'477), les groupes de comptes des « charges du personnel » ont enregistré trois types d'opérations. Le premier corrige des erreurs d'imputation budgétaire entre les structures. Les opérations suivantes ont été saisies : un transfert budgétaire du groupe de comptes « personnel administratif » vers celui du groupe « corps enseignant » (CHF 80'000), un autre du groupe de comptes « corps enseignant » vers celui du groupe « dépenses générales » (CHF 30'000), et un dernier du groupe de comptes « autres charges du personnel » vers celui du groupe « dépenses générales » (CHF 40'000). Le deuxième corrige des erreurs d'imputation budgétaire entre les natures de charge. Il concerne deux transferts budgétaires des groupes de comptes « personnel administratif » vers celui des « dépenses générales » (CHF 61'165), trois transferts budgétaires des groupes de comptes « corps enseignant » vers celui des « dépenses générales » (CHF 263'303), ainsi qu'un transfert des groupes de comptes « personnel administratif » vers celui des « subventions accordées » (CHF 62'169). Le troisième concerne des transferts budgétaires en lien avec la politique égalité. Divers transferts budgétaires ont été effectués du groupe « cotisations patronales » vers celui du « corps enseignant » (CHF 19'500), et un transfert a été réalisé du groupe « imputations internes » au bénéfice du groupe « dépenses générales » (CHF 50'000).

Concernant les « dépenses générales », tous les transferts budgétaires entrent dans la catégorie des corrections d'imputation budgétaire entre les natures de charge. Ils concernent quatre transferts budgétaires du groupe « dépenses générales » vers celui du « personnel administratif » (CHF 14'527) et un transfert budgétaire du groupe « dépenses générales » vers celui des « imputations internes » entre centres financiers (CHF 4'000).

Enfin, dans le groupe de comptes des « subventions accordées », les transferts budgétaires réalisés concernent le co-financement institutionnel aux Pôles de Recherche nationale. Inscrits initialement dans le groupe de comptes « subventions accordées », les transferts budgétaires dotent les groupes

de comptes « personnel administratif » (CHF 33'000) et ceux des « dépenses générales » (CHF 150'000). Ils entrent ainsi dans la catégorie des corrections d'imputation budgétaire entre les natures de charge.

Écart entre les montants réels et ceux budgétés :

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		547'954'744	540'996'826	6'957'918	1.3%	540'996'826
42	Taxes et revenus divers		30'489'794	30'185'151	304'643	1.0%	30'185'151
	Emoluments		186'695	222'000	-35'305	-15.9%	222'000
	Taxes universitaires	N1	12'045'252	11'761'000	284'252	2.4%	11'761'000
	Inscriptions aux cours d'été		926'023	925'000	1'023	0.1%	925'000
	Recettes médecine dentaire		4'586'557	4'660'000	-73'443	-1.6%	4'660'000
	Remboursements		2'334'311	2'612'000	-277'689	-10.6%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N2	10'410'956	10'005'151	405'805	4.1%	10'005'151
43	Recettes diverses	N2	1'170'188	-	1'170'188	-	-
46	Subventions acquises		507'461'290	504'182'280	3'279'010	0.7%	504'182'280
	Indemnité cantonale	N3	342'521'795	344'273'648	-1'751'853	-0.5%	344'273'648
	Subvention fédérale de base	N4	105'131'579	98'010'000	7'121'579	7.3%	98'010'000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N5	421'194	664'000			664'000
	AIU brut	N6	35'790'536	34'461'000	1'329'536	3.9%	34'461'000
	Produits différés liés investissements	N7	17'291'854	21'096'169	-3'804'315	-18.0%	21'096'169
	Autres	N8	6'304'332	5'677'463	626'869	11.0%	5'677'463
49	Imputations internes	N9	8'833'472	6'629'395	2'204'077	33.2%	6'629'395
3	Charges		542'699'184	545'197'325	-2'498'141	-0.5%	545'197'325
30	Charges du personnel		429'658'818	426'297'978	3'360'840	0.8%	426'707'087
	Personnel administratif	N10	129'259'593	127'878'150	1'381'444	1.1%	128'198'433
	Corps enseignant	N11	217'473'827	216'242'689	1'231'138	0.6%	216'272'015
	Allocations, indemnités		822'874	763'176	59'698	7.8%	763'176
	Charges sociales		79'617'246	79'584'760	32'486	0.0%	79'604'260
	Pont-AVS	N12	1'875'155	1'200'000	675'155	56.3%	1'200'000
	Autres		610'123	629'203	-19'080	-3.0%	669'203
31	Dépenses générales	N13	67'874'986	72'909'172	-5'034'186	-6.9%	72'333'231
33	Amortissements ordinaires		18'854'691	22'676'977	-3'822'286	-16.9%	22'676'977
36	Subventions accordées	N14	19'021'591	19'268'159	-246'567	-1.3%	19'388'990
	Taxes allouées à la BGE		949'998	923'582	26'416	2.9%	923'582
	Commission des taxes fixes		107'737	110'700	-2'963	-2.7%	110'700
	Autres subventions accordées Canton		16'790'734	16'729'017	61'718	0.4%	16'849'848
	Subventions accordées du PGU63		1'173'122	1'504'860	-331'738	-22.0%	1'504'860
39	Imputations internes	N9	7'289'098	4'045'040	3'244'058	80.2%	4'091'040
	Résultat net	N15	5'255'559	-4'200'499	9'456'058		-4'200'499

Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 5.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

N1 Les taxes d'encadrement sont plus importantes que prévues (CHF 276'627), s'expliquant principalement par un taux d'exonération inférieure aux prévisions (26.1 % contre 27.1 %). La croissance du nombre des étudiants-es est similaire à celle budgétée. Quant aux taxes fixes et taxes auditeurs-trices, elles sont en ligne avec le budget.

N2 Ces deux rubriques présentent des produits supérieurs au budget (CHF 1'575'993) découlant pour les deux tiers de facturations de prestations qui compensent des charges. À relever que ni ces charges, ni ces produits avaient été budgétés. Ces écarts sont donc sans impact sur le résultat net. Des dissolutions de provision pour charge contribuent à cet écart (CHF 240'990) en lien avec la clôture de certains litiges. Concernant la participation HES, elle est supérieure au budget (CHF 561'760) en raison du remboursement en 2017 des bourses versées aux étudiants-es HES pour les années 2016 et 2017.

N3 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2017 à l'État.

N4 La subvention fédérale de base dépasse les attentes budgétaires (CHF 7'121'579, soit une croissance de 7 %). Cet écart résulte d'une nette amélioration de la position relative de l'Université de Genève, suite à l'introduction du nouveau modèle de répartition prévu par la LEHE (CHF 4'852'632, soit 5 %) et d'un effet lié à une enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus élevée que prévue (CHF 2'268'947, soit 2 %).

N5 La participation aux frais locatifs est inférieure aux prévisions initiales (CHF 242'806). L'écart s'explique uniquement par une modification du mode de calcul de l'assiette de la subvention à chaque Haute École Universitaire. En effet, ce sont les frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d'intérêt) qui sont pris en considération et non les charges locatives même standardisées par catégorie de surface. À relever que le taux de subventionnement (30 %) est inchangé par rapport au budget.

N6 L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (71 de plus que prévu avec un impact positif de CHF 752'600), celui des « sciences » (21 de plus que prévu avec un impact positif de CHF 544'899) et celui de la « médecine clinique » (1 de plus que prévu avec un impact positif de CHF 51'400).

N7 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net. Les amortissements sur les équipements sont significativement inférieurs au budget (CHF 3'804'315) en raison de dépenses d'investissement en 2016 et 2017 moindres ou décalées. Quant aux amortissements du bâtiment Carl-Vogt, ils correspondent aux prévisions.

N8 Les allocations de la Confédération pour les Pôles de recherche nationale et les dépenses de la Commission des taxes fixes sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. L'écart s'explique par des dépenses plus importantes que prévues. Cet écart n'influence pas le résultat net. Quant à la subvention vaudoise pour l'École de pharmacie Genève Lausanne, elle est supérieure au montant budgété (CHF 12'397), en raison d'une baisse de l'indice suisse des prix à la consommation légèrement inférieure à celle anticipée. Le solde de l'écart découle de recettes non budgétées.

N9 Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les

fonds provenant de l'extérieur s'élève à (CHF 1'544'374), inférieur aux attentes budgétaires (CHF 1'039'981). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ». Difficiles à anticiper, les produits et charges d'imputations entre centres financiers « État » sont supérieurs aux prévisions (CHF 275'223). En ce qui concerne la facturation entre les centres financiers « État » et les fonds provenant de l'extérieur, les produits et les charges sont supérieurs aux attentes budgétaires (CHF 1'928'854 pour les produits et CHF 2'968'834 pour les charges). Concernant les charges d'imputations internes, il faut mentionner l'opération d'assainissement du FID qui induit des facturations des fonds provenant de l'extérieur aux centres financiers « État » (CHF 2'599'477).

N10 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des Pôles de recherche nationale, en intégrant l'autorisation de dépassement budgétaire en lien avec l'assainissement du FID (CHF 1'956'457), les charges du personnel PAT présentent un dépassement budgétaire (CHF 883'394). Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du Programme d'économies, ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements contribuent également à la réalisation de ces objectifs, que les salaires effectifs sont très disparates selon les fonctions et que des écarts sont fréquents avec les salaires budgétés. Après ajustement des postes liés à l'assainissement du FID, le nombre de postes laissés vacants dépasse les objectifs de non dépenses et du Programme d'économies. Cela représente une économie théorique (CHF 304'831).

N11 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des Pôles de recherche nationale, en intégrant l'autorisation de dépassement budgétaire en lien avec l'assainissement du FID (CHF 994'217), les charges du personnel PENS présentent un dépassement budgétaire (CHF 1'030'232). Dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. Globalement, le nombre de postes vacants est inférieur à celui prévu pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Ceci s'explique par des dépassements de postes dans les collaboratrices de l'enseignement largement supérieurs aux postes involontairement vacants dans le corps professoral. En termes financiers, cela représente un dépassement budgétaire théorique (CHF 166'323).

N12 Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (CHF 675'155). L'écart s'explique principalement par un nombre de demandes de Pont-AVS plus important que celui prévu (38 personnes contre 24 budgétées).

N13 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales, ces dernières affichent une économie (CHF 5'471'911). Cet écart s'explique par une sous-utilisation massive des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier (CHF 4'431'866) et aux énergies (CHF 1'162'958).

N14 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les subventions accordées, des charges compensées par des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans le cadre des

Pôles de recherche nationale, les subventions accordées présentent globalement une économie (CHF 382'000). L'écart résulte d'une sous-utilisation des moyens réservés aux Pôles de recherche nationale (CHF 767'000), aux bourses et aides à la publication de thèses (CHF 236'077) et des dépassements sur la subvention à la Fondation Campus Biotech (CHF 598'271) et à la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CHF 136'675).

N15 Après avoir ajusté les variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État », avant rétrocession du bénéfice à l'État de Genève, ce résultat plus favorable est la conséquence de revenus supérieurs (CHF 10'259'558, soit 1.9 %), ainsi de charges inférieures (CHF 948'354, soit 0.2 %) aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, plus des trois quarts sont imputables à l'amélioration de la subvention fédérale de base et au produit de l'AIU. Du côté des charges, l'amélioration du résultat résulte d'une économie sur les dépenses générales (CHF 5'471'911) et sur les subventions accordées (CHF 382'283) qui a permis de compenser intégralement le dépassement budgétaire sur les charges de personnel (CHF 4'905'839), en lien notamment avec l'assainissement du FID.

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles fournies dans les états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Compte « État » et l'ajout des charges et produits du FNS et des autres fonds institutionnels, hors imputations internes, ainsi que les apports des entités consolidées après éliminations, y compris les mises en équivalence.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	547'954'744	542'699'184	5'255'559
	Éléments de réconciliation			
	- Imputations internes « État »	8'833'472	7'289'098	1'544'374
	+ FNS hors imputations internes	96'787'910	92'554'677	4'233'233
	+ Autres fonds institutionnels hors imputations internes	165'899'903	146'190'060	19'709'843
	+ Apports entités consolidées après éliminations	9'749'516	4'747'152	5'002'364
	+ Part résultat mis en équivalence	-1'070'707		-1'070'707
Total hors imputations internes		810'487'894	778'901'976	31'585'917
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	810'487'894	778'901'976	31'585'917

3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2017	2016
Avoirs en caisse	292'104	382'939
Avoirs bancaires	17'934'711	30'927'002
Liquidités et équivalents de liquidités	18'226'814	31'309'941

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage, de programme et de renouvellement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État. La convention prévoit que l'Université effectue ses paiements et enregistre ses produits et l'État procède quotidiennement au remboursement net.

3.3.5 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent des surplus temporaires de liquidité des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, l'Union européenne, des fondations privées ou publiques et les dons et legs), des dons et legs en faveur des fonds universitaires et du Fonds général de l'Université.

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

Pour les portefeuilles gérés par l'Université, la politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations non contraignantes. Pour le portefeuille du Fonds général, la politique de placement est décidée par le Conseil de fondation. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres de l'Université est encadrée par une charte de placement, revue au moins une fois par année, qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme et respectent les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion est de l'ordre de 3 % par an.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique des actifs, sont déterminés.

Le dispositif de gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept en 2017. En parallèle des activités récurrentes, le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université a revu en profondeur les chartes de placement des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires sur les aspects liés aux buts de la politique de placement mais sans modifier ni l'univers et l'horizon de placement, ni l'allocation stratégique. Il a exercé sa mission de surveillance au travers de quatre séances

plénières. Enfin, le retour à l'allocation stratégique (rebalancement) du portefeuille de trésorerie et celui du portefeuille des fonds universitaires ont été réalisés lors de chaque réinvestissement dans le cas du portefeuille de trésorerie et en décembre 2017 dans le cas du portefeuille des fonds universitaires.

La politique de placement des portefeuilles de titres du Fonds général de l'Université est également encadrée par une charte de placement dont les principaux axes sont la préservation du capital et la production de plus-values composées de rendements fixes et de gains en capitaux dans un portefeuille équilibré. La mise en œuvre de la politique de placement s'effectue dans le cadre d'une gestion active. La politique de rebalancement du benchmark s'opère sur une base quotidienne.

Composition des portefeuilles de titres et faits marquants :

2017	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Placements immobiliers	43'950'631	-	3'971'200	47'921'831	12%
Actions (CHF)	44'363'022	17'752'530	9'474'591	71'590'143	19%
Actions (monnaies étrangères)	74'809'650	17'060'045	13'761'489	105'631'183	27%
Obligations (CHF)	55'343'839	17'139'761	2'573'261	75'056'861	19%
Obligations (monnaies étrangères)	73'393'412	-	484'787	73'878'199	19%
Fonds Money Market	-	-	39'895	39'895	0%
Fonds alternatifs (CHF)	-	-	1'493'551	1'493'551	0%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	1'320'576	1'320'576	0%
Prêts (CHF)	-	4'500'000	4'318'467	8'818'467	2%
Titres détenus à des fins de transaction	291'860'555	56'452'335	37'437'816	385'750'706	100%
Couverture de change	279'201	-	-9'630	269'571	
Placements financiers	292'139'756	56'452'335	37'428'186	386'020'277	

Pour le portefeuille de trésorerie, l'allocation par classe d'actifs est restée inchangée. Toutefois, au sein de la part en obligations, vu la faiblesse de la courbe des taux d'intérêt pour des échéances relativement moyennes à longues, la pondération a été modifiée en augmentant la pondération des obligations à haut rendement (de 20 % à 26 %) et en diminuant celle des titres à taux fixes libellés en francs suisses (de 25 % à 19 %). Le portefeuille a enregistré un apport net en provenance des liquidités de l'Université (CHF 29'500'000).

Pour le portefeuille des fonds universitaires, vu la courbe des taux d'intérêt marquée par des rendements obligataires toujours très faibles pour des échéances relativement moyennes à longues, sachant que les fonds universitaires avec charte sont également composés d'un portefeuille immobilier enregistrant un rendement brut moyen de 5 % avec un faible risque de marché, l'Université a modifié l'allocation stratégique augmentant la part en actions au détriment de celle en obligations. À relever que faute de trouver une affectation plus pérenne à des conditions intéressantes, un montant de CHF 4'500'000 est encore déposé sur un compte postal.

Pour le portefeuille du Fonds général de l'Université, vu la courbe des taux d'intérêt marquée par des rendements obligataires toujours négatifs pour des échéances relativement moyennes à longues, vu l'évolution du couple « rendements versus risques encourus » peu attractif pour les classes d'actifs de l'univers de placement, le Conseil de fondation a décidé de diversifier les classes d'actifs dans lesquelles le portefeuille est investi. L'opération a consisté en la poursuite de la vente d'une partie des fonds alternatifs libellés en francs suisses et à la mobilisation d'une partie des

liquidités du portefeuille, y compris des fonds « money market » pour acheter des parts dans des placements immobiliers. Le portefeuille n'a enregistré ni retrait, ni apport, à l'exception du réinvestissement systématique des revenus financiers nets du portefeuille.

2016	Portefeuille de	Portefeuille des	Portefeuille du	Total	En %
	trésorerie	Fonds universitaires	Fonds Général		
Placements immobiliers	35'681'775	-	2'540'400	38'222'175	12%
Actions (CHF)	35'706'644	15'452'813	9'416'750	60'576'206	19%
Actions (monnaies étrangères)	54'327'271	14'768'733	10'388'031	79'484'035	25%
Obligations (CHF)	35'203'243	14'428'031	3'560'637	53'191'911	17%
Obligations (monnaies étrangères)	49'986'697	-	462'393	50'449'090	16%
Fonds Money Market	-	-	84'091	84'091	0%
Fonds alternatifs (CHF)	-	-	2'323'308	2'323'308	1%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	965'427	965'427	0%
Prêts (CHF)	28'000'000	4'500'000	4'378'835	36'878'835	11%
Titres détenus à des fins de transaction	238'905'630	49'149'576	34'119'872	322'175'077	100%
Couverture de change	482'425	-	19'475	501'900	
Placements financiers	239'388'055	49'149'576	34'139'347	322'676'977	

L'Université détient des instruments financiers dérivés de couverture pour la juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à 90 %, uniquement pour ses obligations d'entreprises américaines libellées en dollars américains. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés automatiquement à leur échéance. Le Fonds général de l'Université détient également des instruments financiers dérivés sans qu'ils soient adossés formellement à des titres identifiés dans la mesure où le modèle de gestion du portefeuille est un modèle « actif ». Ces instruments financiers dérivés constituent les éléments d'une politique de couverture contre le risque de change vis-à-vis de l'euro.

Ces opérations ont engendré une perte nette réalisée de CHF 444'616 en 2017 contre une perte nette réalisée de CHF 3'452'273 en 2016, ainsi qu'une perte latente de CHF 232'329 en 2017 contre un gain latent de CHF 1'248'031 en 2016. Ces opérations sont présentées dans la note « 3.3.35 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers ».

Le tableau présente la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance.

2017	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	18'576'244	18'632'349	56'105	20'389	35'716	64'634
US Vanguard US GRA	54'815'899	54'761'064	-54'835	-160'229	105'393	214'567
Fonds Général	6'254'418	6'244'788	-9'630	-	-9'630	-9'630
Total	79'646'561	79'638'200	-8'361	-139'840	131'479	269'571

L'analyse de sensibilité liée aux risques de marché et de change est présentée dans la note « 3.3.19 Gestion des risques financiers ».

3.3.6 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contrepartie lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contrepartie lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services.

Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Dans le cadre d'une opération immobilière, l'Université a cédé une partie d'une parcelle située à Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. La vente est intervenue en décembre 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 et l'acheteur a versé un premier acompte de CHF 25'000'000. Avec la finalisation du projet, la Fondation immobilière de la Ville de Carouge s'est acquittée, d'une part, du solde à verser (CHF 2'845'00) et, d'autre part, du montant correspondant aux surfaces additionnelles cédées par l'Université (CHF 2'785'000).

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2017	2016
Fonds National Suisse	7'251'947	10'197'261
Clients externes Subventions	9'169'768	8'320'671
Provisions débiteurs douteux	-624'911	-753'074
Débiteurs Subventions	15'796'804	17'764'858
Débiteurs médecine dentaire	1'458'953	1'693'802
Provisions débiteurs douteux médecine dentaire	-136'130	-133'164
<i>sous-total Médecine dentaire</i>	<i>1'322'822</i>	<i>1'560'638</i>
Clients externes Mandats/Prestations	8'116'794	7'524'841
Provisions débiteurs douteux	-39'386	-52'078
<i>sous-total Clients Externes Mandats/Prestations</i>	<i>8'077'407</i>	<i>7'472'763</i>
Débiteurs Mandats/Prestations	9'400'229	9'033'401
Locataires (BLRU & appartement Champel)	-49'701	-
Fondation immobilière (Ville de Carouge)	-	2'845'000
Autres débiteurs	-49'701	2'845'000
Débiteurs avec contrepartie	25'147'332	29'643'260

Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit environ

45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse et une provision est constituée à la fin de chaque mois. À la clôture de l'exercice n, elle est provisionnée à un taux de 50 %. Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice n+1, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 %. La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice n+2. Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est prononcé et la provision est utilisée.

Pour les débiteurs « Subventions » et « Mandats / Prestations », la politique de provisionnement suit également une approche systématique. Tous les débiteurs âgés de plus de six mois et d'un montant supérieur à CHF 10'000 font l'objet d'une analyse pour déterminer la probabilité de non-recouvrement. S'il est plus probable qu'improbable que le risque se réalise, une provision pour débiteur douteux est constituée. Indépendamment de ces opérations, il revient au service juridique de juger de la pertinence d'engager une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux pour les années 2017 et 2016.

		2017	2016
Débiteurs Subventions	Abandon de créances	-	100'000
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-128'163	189'201
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-128'163	189'201
	Sous-total	-128'163	289'201
Débiteurs médecine dentaire	Abandon de créances	119'062	49'898
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	2'967	19'735
	<i>Utilisation</i>	-80'442	-45'164
	<i>Constitution / Ajustement</i>	83'408	64'900
	Sous-total	122'029	69'633
Débiteurs Mandats/Prestations	Abandon de créances	12'692	779'825
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-12'692	-128'524
	<i>Utilisation</i>	-12'692	-141'215
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	12'692
	Sous-total	-	651'301
Pertes sur débiteurs		-6'134	1'010'135

Faits marquants relatifs à l'évolution des provisions pour débiteurs douteux :

Dans le litige avec l'entreprise à raison individuelle, à qui la coordination d'un programme de recherche financé par l'Union européenne a été confiée, le Tribunal de première instance a rendu en février 2015 un jugement de faillite dans laquelle l'Université a produit une créance de CHF 842'219. L'Université a reçu en mars 2017 un premier versement correspondant à 10 % des montants admis dans la faillite (CHF 67'055). L'Office des faillites procédera encore à la liquidation des objets. Il est probable que l'Université reçoive une part du produit de cette

liquidation. En conséquence, la provision pour débiteurs douteux a été ajustée à la baisse d'un montant de CHF 60'000. Ces opérations sont présentées dans la rubrique « Débiteurs Subventions ».

Selon un contrat de 2013, l'Université a fourni des prestations à une société pour un montant de CHF 155'602. Dans le cadre d'une convention, elle réclame un montant de CHF 39'386 correspondant aux dépenses encore encourues et a accepté de réaliser un abandon de créance (CHF 116'215). En 2014, une provision pour débiteurs douteux a été constituée (CHF 155'602) et a été utilisée partiellement à hauteur de l'abandon de créance. En septembre 2017, la faillite de la société a été prononcée et confirmée en décembre 2017. Ces décisions peuvent encore faire l'objet d'un recours en matière civile auprès du Tribunal fédéral. En conséquence la provision pour débiteurs douteux est inchangée. Cette opération est présentée dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Les débiteurs sans contrepartie se présentent de la façon suivante :

	2017	2016
Solde dû sur indemnité cantonale	9'590'448	9'632'104
Débiteurs subventions cantonales	9'590'448	9'632'104
Impôts anticipés	1'607'720	587'965
Avances, garanties loyers, acomptes fournisseurs	1'874'053	3'482'288
Autres débiteurs	3'481'772	4'070'253
Débiteurs sans contrepartie	13'072'221	13'702'357

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 38'219'552 au 31 décembre 2017 contre CHF 43'345'617 au 31 décembre 2016.

3.3.7 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2017	2016
Charges payées d'avance	7'455'292	8'566'301
Produits à recevoir	327'775	896'847
Actifs transitoires	7'783'067	9'463'148

3.3.8 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2017	2016
Fournitures	20'000	20'000
Mobilier	21'000	18'000
Ateliers d'impression	85'000	95'000
Matériel chimique, Biostock et Gaz	125'723	137'380
Ateliers de mécanique	116'500	117'400
Fournitures d'animalerie	64'000	65'000
Matériel dentaire	195'000	185'000
Stocks	627'223	637'780

3.3.9 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés des immeubles détenus par six sociétés immobilières (SI), de plusieurs immeubles en nom propre et d'un terrain. Les SI « Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. La SI « Les Vignes Moillebeau » a été léguée au Fonds général de l'Université en 1986.

Quant aux immeubles en nom, l'immeuble « Les Lattes » a été acquis en 1982 pour une somme de CHF 6'010'000. Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants-es immatriculés-es à l'Université ou inscrits-es dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à cette gestion. La FULE s'engage à maintenir l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants-es et des professeurs-es invités-es. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans (dernière évaluation en 2016). L'estimation de valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiant, à l'échéance du droit de superficie.

Situé dans le quartier de Champel (Genève), un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université dans lequel un locataire possède un bail à loyer. La délivrance du legs a été inscrite au Registre foncier en novembre 2014. La valeur du bien est estimée dans une fourchette de prix allant de CHF 760'000 à CHF 800'000 par un expert indépendant, estimation inférieure à la valeur intrinsèque du fait que l'objet n'est pas libre de tout bail. Afin de respecter les vœux du légataire, l'Université utilisera le produit des loyers pour alimenter un fonds destiné à financer l'hébergement de chercheurs et visiteurs de la Faculté de médecine. Enfin, l'Université a entrepris les démarches de vente de l'appartement à l'actuelle locataire.

Le Fonds général de l'Université possède sept immeubles en nom. Il s'agit des immeubles situés : au chemin des Coquelicots acquis en 1984 pour la somme de CHF 1'700'000, au Crêts de Champel construit en 1990 pour un montant de CHF 14'200'000, à la rue de l'Encyclopédie acquis en 1953 pour la somme de CHF 348'500, à la place Versonnex acquis en 2002 pour la somme de CHF 5'000'000, au Quai Gustave-Ador reçu en legs en 1982, à la rue de Lausanne reçu en legs en 1982 et à l'avenue Dumas reçu en legs en 1982.

Enfin, la parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle a été estimée à CHF 53'000'000 par un expert indépendant en décembre 2009. L'Université a cédé une partie de la parcelle de Pinchat, sans que ceci ne remette en question la construction prévue de logements en faveur des étudiants-es universitaires. La vente est intervenue en 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 et l'acheteur a versé un premier acompte de CHF 25'000'000. Avec la finalisation du projet immobilier, la Fondation immobilière de la Ville de Carouge s'est acquittée, d'une part, du solde à verser (CHF 2'845'000) et, d'autre part, a acheté des surfaces additionnelles (2'785 m²) pour un montant de CHF 2'785'000. Quant au reste de la parcelle (CHF 22'370'000), l'Université en garde la propriété. Ce montant est présenté dans les actifs immobilisés.

L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée chaque année par une société spécialisée du Canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université.

2017	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Crêt-de-Champel 41-43	25'500'000	370'000	25'870'000	1'224'174	240'525	105'428	40'960	386'914	3%
Coquelicots 13	6'470'000	300'000	6'770'000	360'894	108'467	13'061	11'844	133'372	3%
SI Saint-Julien	2'960'000	80'000	3'040'000	216'240	85'018	9'645	54'830	149'494	2%
SI Les Roseaux	5'800'000	130'000	5'930'000	289'971	112'188	31'580	76'275	220'043	1%
Les Lattes 1	11'220'000	20'000	11'240'000	612'560	287'879	27'763	20'585	336'227	2%
SI Radiosa	14'670'000	110'000	14'780'000	635'409	346'433	17'418	110'942	474'793	1%
SI 31-Décembre	10'370'000	70'000	10'440'000	491'396	123'516	19'941	115'951	259'408	2%
SI Les Vignes Moillebeau	6'710'000	240'000	6'950'000	355'654	128'700	40'005	106'432	275'137	1%
Encyclopédie 4	6'780'000	390'000	7'170'000	368'338	91'988	15'381	12'097	119'466	3%
Versonnex 15	7'160'000	140'000	7'300'000	337'762	87'430	3'154	11'273	101'857	3%
SI Pictet-de-Rochemont	10'180'000	50'000	10'230'000	513'286	118'829	-	121'508	240'338	3%
Rue de Candolle 12	726'000	-	726'000	5'000	-	-	-	-	1%
Appartement Champel	780'000	-	780'000	19'070	4'811	-	3'510	8'321	1%
Gustave Ador 62	1'850'000	-	1'850'000	49'500	15'904	-	845	16'749	2%
Rue de Lausanne 121-123	1'700'000	-	1'700'000	63'600	34'651	-	1'053	35'704	2%
Av. Dumas 41	380'000	-	380'000	10'104	3'934	-	239	4'173	2%
Pinchat	25'155'000	-	22'370'000	519	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	138'411'001	1'900'000	137'526'001	5'553'475	1'790'274	283'376	688'346	2'761'996	2%

2016	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Crêt-de-Champel 41-43	25'050'000	450'000	25'500'000	1'227'759	398'994	189'695	34'624	623'313	2%
Coquelicots 13	6'290'000	180'000	6'470'000	375'766	97'248	23'527	10'099	130'875	4%
SI Saint-Julien	2'890'000	70'000	2'960'000	211'036	101'767	9'648	-18'635	92'780	4%
SI Les Roseaux	5'620'000	180'000	5'800'000	290'520	73'888	32'336	57'529	163'753	2%
Les Lattes 1	11'210'000	10'000	11'220'000	614'312	169'378	29'181	20'409	218'968	4%
SI Radiosa	14'010'000	660'000	14'670'000	664'596	130'934	17'838	195'662	344'434	2%
SI 31-Décembre	9'970'000	400'000	10'370'000	478'965	223'555	28'318	88'886	340'760	1%
SI Les Vignes Moillebeau	6'650'000	60'000	6'710'000	357'492	130'631	41'336	51'960	223'927	2%
Encyclopédie 4	6'490'000	290'000	6'780'000	357'918	106'240	15'423	9'911	131'574	3%
Versonnex 15	6'860'000	300'000	7'160'000	336'756	53'244	3'213	9'410	65'867	4%
SI Pictet-de-Rochemont	9'850'000	330'000	10'180'000	492'522	180'909	-	85'555	266'464	2%
Rue de Candolle 12	704'000	22'000	726'000	1'250	-	-	-	-	0%
Appartement Champel	780'000	-	780'000	16'009	6'149	-	1'170	7'319	1%
Gustave Ador 62	1'850'000	-	1'850'000	20'000	23'335	-	709	24'044	0%
Rue de Lausanne 121-123	1'700'000	-	1'700'000	33'600	7'439	-	884	8'322	1%
Av. Dumas 41	380'000	-	380'000	10'104	3'031	-	200	3'232	2%
Pinchat	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	135'459'001	2'952'000	138'411'001	5'488'605	1'706'742	390'516	548'373	2'645'630	2%

L'analyse de sensibilité liés aux risques de marché est présentée dans la note « 3.3.19 Gestion des risques financiers ».

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des immeubles estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition du bénéfice de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les immeubles détenus en nom ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par objet pour les années 2017 et 2016.

		2017			2016		
		Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'069'803	30'368	1100171	1'066'340	3'463	1'069'803
	SI Pictet-de-Rochemont	2'201'246	23'547	2224792	2'191'968	9'278	2'201'246
	SI Radiosa	2'824'484	10'228	2834712	2'754'472	70'011	2'824'484
	SI Saint-Julien	544'064	23'678	567742	587'687	-43'622	544'064
	SI 31-Décembre	2'040'247	27'829	2068076	2'008'288	31'959	2'040'247
	SI Les Vignes Moillebeau	282'210	56'064	338274	278'263	3'947	282'210
	Impôts différés	8'962'053	171'714	9'133'767	8'887'017	75'035	8'962'053

3.3.10 Immeubles d'exploitation

Situé sur un terrain appartenant à l'État doté d'un droit de superficie de nonante-neuf ans situé au boulevard Carl-Vogt, l'Université a acquis un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement pour un montant de CHF 45'094'518. La remise des clés du bâtiment « Carl-Vogt » est intervenue en mai 2015. Le tableau ci-dessous présente par composante la valeur brute, les amortissements selon les codes CFC (durées d'utilité usuelles), ainsi que la valeur nette comptable de début et de fin d'exercice.

2017	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Gros oeuvre	15'349'187	-	-	15'349'187	-538'823	-340'243	-	-879'066	14'810'365	14'470'121
Équipements	11'784'711	-	-	11'784'711	-746'365	-471'388	-	-1'217'753	11'038'346	10'566'958
Aménagements	8'239'494	-	-	8'239'494	-498'928	-315'113	-	-814'041	7'740'566	7'425'453
Autres	9'712'413	-	-	9'712'413	-497'267	-314'064	-	-811'331	9'215'146	8'901'082
Total immeubles exploitation	45'085'805	-	-	45'085'805	-2'281'383	-1'440'808	-	-3'722'191	42'804'422	41'363'614

2016	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a									
Gros oeuvre	15'357'900	-8'713	-	15'349'187	-198'548	-340'275	-	-538'823	15'159'352	14'810'365
Équipements	11'784'711	-	-	11'784'711	-274'977	-471'388	-	-746'365	11'509'734	11'038'346
Aménagements	8'239'494	-	-	8'239'494	-183'816	-315'113	-	-498'928	8'055'678	7'740'566
Autres	9'712'413	-	-	9'712'413	-183'204	-314'064	-	-497'267	9'529'209	9'215'146
Total immeubles exploitation	45'094'518	-8'713	-	45'085'805	-840'544	-1'440'839	-	-2'281'383	44'253'974	42'804'422

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État qui, selon les dispositions du REEF (article 7A), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1'297'474'292 en 2016 contre CHF 1'281'381'627 en 2015. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable s'élevait à CHF 777'492'026 en 2016 contre CHF 790'384'231 en 2015. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 449'670'997 en 2016 contre CHF 472'136'710 en 2015.

3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01.2017	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2017	Solde au 01.01.2017	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2017	Solde au 01.01.2017	Solde au 31.12.2017
	a									
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	258'171'254	15'765'035	-19'980'850	253'955'439	-218'647'718	-15'164'497	19'920'006	-213'892'210	39'523'535	40'063'230
Matériel informatique	50'265'485	4'601'265	-4'110'776	50'755'974	-39'193'629	-5'820'803	4'104'326	-40'910'106	11'071'856	9'845'868
Matériel et mobilier	47'473'287	5'703'072	-4'612'862	48'563'498	-33'463'631	-4'751'999	4'612'393	-33'603'236	14'009'657	14'960'262
Véhicules	793'345	61'115	-16'740	837'720	-700'045	-46'004	16'740	-729'310	93'300	108'411
Aménagement	9'431'056	2'823'172	-	12'254'228	-1'424'661	-669'858	-	-2'094'519	8'006'395	10'159'709
Cadmos I+II	2'123'432	-	-2'123'432	-	-2'123'432	-	2'123'432	-	-	-
Total	368'257'859	28'953'659	-30'844'659	366'366'859	-295'553'116	-26'453'161	30'776'897	-291'229'380	72'704'743	75'137'479
Immobilisations incorporelles	19'165'986	2'283'867	-203'322	21'246'531	-11'666'549	-3'945'650	193'844	-15'418'355	7'499'437	5'828'176
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations	387'423'845	31'237'526	-31'047'982	387'613'390	-307'219'665	-30'398'811	30'970'741	-306'647'735	80'204'180	80'965'655

2016	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01.2016	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2016	Solde au 01.01.2016	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2016	Solde au 01.01.2016	Solde au 31.12.2016
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Appareils scientifiques	247'689'078	17'846'789	-7'364'614	258'171'254	-211'599'505	-14'374'235	7'326'022	-218'647'718	36'089'573	39'523'535
Matériel informatique	49'642'474	6'141'993	-5'518'982	50'265'485	-37'985'207	-6'714'120	5'505'698	-39'193'629	11'657'267	11'071'856
Matériel et mobilier	45'768'580	6'612'107	-4'907'400	47'473'287	-33'838'851	-4'531'988	4'907'208	-33'463'631	11'929'729	14'009'657
Véhicules	791'291	2'054	-	793'345	-648'470	-51'575	-	-700'045	142'821	93'300
Aménagement *	7'374'539	2'056'516	-	9'431'056	-906'693	-517'968	-	-1'424'661	6'467'847	8'006'395
Cadmos I+II	2'123'432	-	-	2'123'432	-1'592'574	-530'858	-	-2'123'432	530'858	-
Total	353'389'395	32'659'459	-17'790'995	368'257'859	-286'571'301	-26'720'743	17'738'928	-295'553'116	66'818'094	72'704'743
Immobilisations corporelles	18'049'244	1'395'628	-278'886	19'165'986	-8'055'931	-3'889'504	278'886	-11'666'549	9'993'313	7'499'437
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations	371'438'639	34'055'087	-18'069'881	387'423'845	-294'627'232	-30'610'247	18'017'814	-307'219'665	76'811'407	80'204'180

* Les données 2016 ont été retraitées suite au changement de durée d'amortissement de la catégorie aménagement intérieur.

La politique d'amortissement des biens entrant dans la catégorie « Aménagement intérieur » a été revue pour appliquer de manière consistante des taux d'amortissement pour des biens similaires. Les aménagements intérieurs sont désormais amortis selon les principes suivants :

- Pour ceux réalisés dans les bâtiments dont l'Université est le propriétaire ou dans des bâtiments mis à disposition par l'État sans durée de bail, la durée d'amortissement s'élève à 25 ans.
- Pour ceux réalisés dans les bâtiments loués à des tiers dans le cadre d'un contrat de bail ou dans des bâtiments mis à disposition temporairement par l'État, la durée d'amortissement s'élève à 10 ans.

Dans la mesure où l'ancienne politique d'amortissement induisait une image erronée de la situation et de la performance financière de l'Université, la norme IPSAS 3 exige l'application d'un traitement rétrospectif de l'information comptable « restatement » des états financiers présentés en 2016. Les corrections concernent le fonds d'amortissement (diminution au 1^{er} janvier 2016 de CHF 950'436), la dotation aux amortissements de l'exercice 2016 (diminution de CHF 277'169), ainsi que la valeur nette comptable (augmentation au 1^{er} janvier 2016 de CHF 950'436 et de CHF 1'227'605 au 31 décembre 2016). Ces ajustements de valeur n'ont aucun impact, ni sur le volume des actifs immobilisés, ni sur le résultat net du compte d'exploitation. En effet, compte tenu des schémas comptables prévus pour la reconnaissance des subventions d'investissement octroyés par l'État, ils sont entièrement compensés par des ajustements de la subvention d'investissement constatées d'avance (diminution de CHF 950'436 au 1^{er} janvier 2016 et de CHF 1'227'605 au 31 décembre 2016) et des produits différés des subventions d'investissement enregistrés en 2016 (diminution de CHF 277'169). En revanche, ils modifient à la baisse le volume des charges et des revenus présentés dans le compte d'exploitation en 2016.

Par ailleurs, la présentation du tableau des immobilisations corporelles et incorporelles a été légèrement adaptée pour mettre en évidence la valeur du parc de véhicules de l'Université. Cette

modification exige de retraiter les données publiées dans le rapport financier 2016. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2016 du groupe « Matériel et Mobilier » ont été réduites du montant du parc de véhicules (CHF 93'300).

3.3.12 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université, diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Pour mémoire, les produits différés sur subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation sous-jacente. Les subventions d'investissement constatées d'avance sont comptabilisées en négatif à l'actif.

Le tableau ci-dessous présente les opérations de l'exercice.

	2017	2016
Solde au 01.01	-49'713'535	-46'892'258
Utilisation de la subvention *	18'519'460	18'583'457
Nouvelle subvention d'investissement	-21'327'374	-21'404'734
Solde au 31.12	-52'521'449	-49'713'535

* Les données 2016 ont été retraitées suite au changement de durée d'amortissement de la catégorie aménagement intérieur, voire note annexe 3.3.11 « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

Compte tenu du changement de politique d'amortissement des biens entrant dans la catégorie des « aménagements intérieurs » induisant une réévaluation du fonds d'amortissement, compte tenu des schémas comptables prévus pour la reconnaissance des subventions d'investissement octroyés par l'État induisant une réévaluation des subventions d'investissement constatées d'avance, dans la mesure où l'image de la situation et de la performance financière de l'Université était erronée, la norme IPSAS 3 exige l'application d'un traitement rétrospectif de l'information comptable « restatement » des états financiers présentés en 2016. Les corrections concernent le montant des subventions d'investissement constatées d'avance (diminution au 1^{er} janvier 2016 de CHF 950'436 et de CHF 1'227'605 au 31 décembre 2016), ainsi que les produits différés des subventions d'investissement de l'exercice 2016 (diminution de CHF 277'169). Ces ajustements de valeur n'ont aucun impact, ni sur le volume des actifs immobilisés, ni sur le résultat net du compte d'exploitation. En effet, ils sont entièrement compensés par des ajustements de valeur du fonds d'amortissement et de la valeur nette comptable des biens entrant dans la catégorie des « aménagements intérieurs » (diminution de CHF 950'436 au 1^{er} janvier 2016 et de CHF 1'227'605 au 31 décembre 2016) et des charges d'amortissement enregistrées en 2016 (diminution de CHF 277'169). En revanche, ils modifient à la baisse le volume des charges et des revenus présentés dans le compte d'exploitation en 2016.

3.3.13 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés principalement des prises de participation dans des d'entreprises commercialisant les résultats de la recherche de l'Université (spin-off), des capitaux de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles (Centre suisse de toxicologie humaine appliquée, Institut d'imagerie moléculaire translationnelle, Geneva Wealth Institute et Swiss Library Service Platform), des garanties-loyers, ainsi que la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Les prises de participation dans les spin-off entrent dans la mission de service à la Cité contribuant au développement culturel, social et économique de la société par des activités de transfert de technologies et de compétences. La gestion des prises de participation (acquisition, vente, présence dans les organes des entreprises) est confiée au bureau des transferts de technologies et compétences sous la supervision d'un Vice-Recteur. Les prises de participation sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'état de situation au 31 décembre 2017.

	<i>Parts (%)</i>	2017	2016
IdQuantique SA	0.8%	5'320	8'252
NovImmune SA	0.2%	36'400	9'100
Nano Bridging Molecules SA	1.3%	-	-
Arisgen SA	1.0%	-	-
Geneva bioinformatics SA	6.7%	69'290	20'365
GenKyoTex SA France	0.1%	114'864	-
PVsyst SA	9.1%	250'000	110'000
Neurix SA	1.0%	-	-
Bard1 Life Sciences Limited	1.1%	34'016	157'127
Stemergie Biotechnology SA	2.2%	-	-
Sous-total Participations dans spin-offs		509'890	304'843
Capitaux de dotation fondation		135'000	95'000
Divers		85'740	85'731
Mise en équivalence « Fonds général consolidé »	38%	2'397'188	2'401'027
Mise en équivalence « Campus Biotech Geneva »	50%	7'013'522	8'080'390
Autres actifs financiers		10'141'340	10'966'992

3.3.14 Créanciers

Le tableau ci-dessous présente les créanciers avec contrepartie.

	2017	2016
Fournisseurs	10'679'453	13'370'462
Conférenciers	116'411	298'523
Autres	1'074'635	2'641'676
Solde vacances collaborateurs	6'436'077	5'836'417
Heures supplémentaires collaborateurs	922'224	803'637
Pont-AVS part à court terme	1'420'592	1'170'352
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20'649'393	24'121'068
Pont-AVS part à long terme	1'256'831	963'837
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'256'831	963'837
Créanciers avec contrepartie	21'906'224	25'084'905

Lors de l'octroi d'un pont AVS à un collaborateur-trice (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. L'engagement fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur-trice, la créance est ajustée. L'octroi d'un pont AVS induit une charge de CHF 1'903'652 en 2017 contre CHF 979'895 en 2016. L'Université a versé des annuités d'un montant total de CHF 1'360'419 en 2017 contre CHF 1'652'397 en 2016. Enfin, aucun ajustement / dissolution de créance n'a été enregistré en 2017.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 73.60 en 2017 contre CHF 71.10 en 2016) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 64.40 en 2017 contre CHF 62.20 en 2016). Le nombre d'heures en lien avec les congés dus est à la hausse (augmentation de 5'719 heures) de même que celui relatif aux heures supplémentaires (augmentation de 1'406 heures). L'engagement est ajusté en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire.

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2017	2016
Impôts	160'439	73'295
TVA sur chiffre d'affaires	446'412	670'312
Garanties (trousses, magasin central, sports)	315'433	286'950
Créanciers sans contrepartie	922'284	1'030'556

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 22'828'508 au 31 décembre 2017 contre CHF 26'115'461 au 31 décembre 2016.

3.3.15 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2017	2016
Produits constatés d'avance	1'196'773	1'719'739
Charges à payer	2'516'762	2'030'581
Passifs transitoires	3'713'535	3'750'320

3.3.16 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche ne sont pas synonymes de réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur ou le donateur. Ils regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées. Par catégorie de bailleurs, ils se présentent de la façon suivante :

	2017	2016
Fonds National Suisse	91'743'846	92'086'476
Fonds de l'Union européenne	19'310'471	14'502'861
Autres Fonds de tiers	75'034'529	70'706'043
Fonds affectés à la recherche	186'088'845	177'295'380

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs-euses pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. 823 recherches sont en cours et 699 postes EPT ont été utilisés en 2017. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le chercheur-euse.

Pour les fonds de l'Union européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs-ses pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 à 25 % du financement est retenu jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par le chercheur-euse. À fin 2017, l'Université est l'hôte de 126 projets européens contre 119 projets à fin 2016. 19 projets ont été clôturés et 25 nouveaux projets « Horizon 2020 » et 1 projet « FP7 » ont démarré au cours de l'année 2017.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs-es auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) demande un rapport financier périodique. 769 EPT ont été financés par les fonds de tiers en 2017.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève en principe un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche.

La Faculté de médecine prélève un overhead additionnel (4 %) pour ses propres besoins. En 2017, il a été prélevé un montant d'« overhead » de CHF 2'512'930 contre CHF 2'293'837 en 2016.

3.3.17 Emprunts hypothécaires

Classé par date d'échéance, la structure des emprunts est la suivante :

2017	Valeur emprunts			Structure emprunts					
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Date émission	Echéance
SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	30.06.2011	01.07.2019
SI Les Roseaux	1'041'600	-24'800	1'016'800	24'800	992'000	Fixe	3.05%	29.04.2009	29.04.2019
Les Lattes 1	1'474'200	-70'200	1'404'000	70'200	1'333'800	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020
SI Radiosa	867'000	-18'000	849'000	18'000	831'000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021
SI 31-Décembre	1'280'500	-26'000	1'254'500	26'000	1'228'500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023
SI Les Vignes Moillebeau	1'662'900	-50'000	1'612'900	50'000	1'562'900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023
Encyclopédie 4	820'000	-	820'000	-	820'000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024
Versonnex 15	185'500	-3'500	182'000	3'500	178'500	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025
Crêt-de-Champel 41-43	6'608'250	-89'000	6'519'250	89'000	6'430'250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027
Coquelicots 13	819'000	-12'000	807'000	12'000	795'000	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinchat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts hypothécaires	15'144'950	-293'500	14'851'450	293'500	14'557'950				

Faits marquants :

En 2017, l'Université n'a effectué aucun renouvellement d'un emprunt hypothécaire. Le Fonds général de l'Université a procédé au renouvellement des emprunts hypothécaires pour deux de ses immeubles en nom, soit ceux des « Coquelicots 13 » et des « Crêts-de-Champel 41-43 ». Pour ces deux renouvellements, il bénéficie de conditions plus favorables en termes de taux d'intérêts (diminution de 145 points de base).

Aucun emprunt hypothécaire arrive à échéance en 2018. Les parts à court terme correspondent aux seules annuités de remboursement fixées dans les contrats hypothécaires.

Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les créances actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a contracté auprès de l'Université un prêt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

2016	Valeur emprunts			Structure emprunts					
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Date émission	Échéance
Crêt-de-Champel 41-43	6'697'250	-89'000	6'608'250	6'608'250	-	Fixe	2.80%	27.02.2009	27.02.2017
Coquelicots 13	831'000	-12'000	819'000	819'000	-	Fixe	2.80%	27.02.2009	27.02.2017
SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	30.06.2011	01.07.2019
SI Les Roseaux	1'066'400	-24'800	1'041'600	24'800	1'016'800	Fixe	3.05%	29.04.2009	29.04.2019
Les Lattes 1	1'544'400	-70'200	1'474'200	70'200	1'404'000	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020
SI Radiosa	885'000	-18'000	867'000	18'000	849'000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021
SI 31-Décembre	1'300'000	-19'500	1'280'500	26'000	1'254'500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023
SI Les Vignes Moillebeau	1'712'900	-50'000	1'662'900	50'000	1'612'900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023
Encyclopédie 4	820'000	-	820'000	-	820'000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024
Versonnex 15	189'000	-3'500	185'500	3'500	182'000	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinchat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts hypothécaires	15'431'950	-287'000	15'144'950	7'619'750	7'525'200				

L'analyse de risque de liquidité et de taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires du groupe économique « Université » est présentée dans la note « 3.3.19 Gestion des risques financiers ».

3.3.18 Instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie pour 2017 et 2016.

2017	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 42	8'818'467	377'201'810		386'020'277
Autres actifs financiers	13 54		730'630		730'630
Actifs financiers évalués à la juste valeur		8'818'467	377'932'440	-	386'750'907
Liquidités et équivalents de liquidités	4 41	18'226'814			18'226'814
Débiteurs avec contrepartie	6 44	25'147'332			25'147'332
Débiteurs sans contrepartie	6 46	13'072'221			13'072'221
Actifs financiers non évalués à la juste valeur		56'446'367	-	-	56'446'367
Total Actifs financiers		65'264'834	377'932'440	-	443'197'273
Créanciers avec contrepartie	14 55			21'906'224	21'906'224
Créanciers sans contrepartie	14 55			922'284	922'284
Emprunts hypothécaires	17 57			14'851'450	14'851'450
Passifs financiers non évalués à la juste valeur		-	-	37'679'958	37'679'958
Total Passifs financiers		-	-	37'679'958	37'679'958

2016	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 42	36'878'835	285'798'143		322'676'977
Autres actifs financiers	13 54		485'575		485'575
Actifs financiers évalués à la juste valeur		36'878'835	286'283'717	-	323'162'552
Liquidités et équivalents de liquidités	4 41	31'309'941			31'309'941
Débiteurs avec contrepartie	6 44	29'643'260			29'643'260
Débiteurs sans contrepartie	6 46	13'702'357			13'702'357
Actifs financiers non évalués à la juste valeur		74'655'558	-	-	74'655'558
Total Actifs financiers		111'534'392	286'283'717	-	397'818'110
Créanciers avec contrepartie	14 55			25'084'905	25'084'905
Créanciers sans contrepartie	14 55			1'030'556	1'030'556
Emprunts hypothécaires	17 57			15'144'950	15'144'950
Passifs financiers non évalués à la juste valeur		-	-	41'260'411	41'260'411
Total Passifs financiers		-	-	41'260'411	41'260'411

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par niveau pour 2017 et 2016.

2017	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 42	377'201'810	8'818'467		386'020'277
Autres actifs financiers	13 54	148'880	581'750		730'630
Total Actifs financiers à la juste valeur		377'350'690	9'400'217	-	386'750'907
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

2016	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 42	285'798'143	36'878'835		322'676'977
Autres actifs financiers	13 54	157'127	328'448		485'575
Total Actifs financiers à la juste valeur		285'955'269	37'207'283	-	323'162'552
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

3.3.19 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Université est exposée notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de prix. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Université et par les entités du périmètre de consolidation.

Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie :

À l'exception des emprunts hypothécaires des sociétés immobilières détenues par l'Université, l'Université n'a contracté aucune dette bancaire pour financer l'acquisition de ses actifs. Selon le règlement sur les finances, l'Université a la compétence de s'endetter jusqu'à cinq millions de francs de manière autonome. Au-delà, l'Université doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'État et peut solliciter la garantie de l'État. Au sein des sociétés immobilières du groupe « Université », la politique d'emprunt favorise une certaine diversification des contreparties bancaires. Elle privilégie des emprunts à taux fixe et des amortissements financiers réguliers. Elle vise à étaler les échéances de remboursement.

En 2017, le groupe « Université » est exposé au risque de taux sur les deux emprunts hypothécaires arrivant à échéance au cours de l'année. Le calcul du risque prend en considération le volume des emprunts à renouveler, les dates d'échéance, le taux d'intérêt des emprunts à renouveler et une hypothèse de choc sur les taux d'intérêt de +/- 100 points de base. L'impact sur le résultat net consolidé correspond ainsi à la différence entre les coûts effectifs et le résultat de l'analyse de

sensibilité. À relever qu'en 2016 le groupe « Université » n'est pas exposé au risque de taux d'intérêts, dans la mesure où aucun emprunt ne venait à échéance et que tous les emprunts étaient à taux fixe.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du risque de taux d'intérêt.

	Note Page	2017	2016
Emprunts avec une échéance inférieure à un an	17 57	-	7'427'250
Emprunts avec une échéance supérieure à un an	17 57	14'851'450	7'717'700
Risque net		14'851'450	15'144'950
Sensibilité du résultat net à une baisse des taux d'intérêt		-28'328	-
Sensibilité du résultat net à une hausse des taux d'intérêt		-154'231	-

Risque de prix :

Le groupe « Université » est exposé au risque de prix sur ses placements financiers et ses immeubles de placement. Concernant les placements financiers, la gestion des risques de prix des portefeuilles de titres mobiliers cotés en bourse s'articule autour du dispositif suivant. L'Université s'est dotée d'une politique de placement des portefeuilles de titres marquée par des considérations de performance axées sur le long terme (rebalancement systématique des portefeuilles) et des principes de diversification des risques (allocation stratégique), par un objectif prioritaire de préservation du capital et par un horizon de placement en lien avec la durée des financements mis à disposition par les bailleurs. Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée à des gérants externes d'établissements bancaires de la place genevoise, encadrée par un expert financier indépendant et surveillée par un Comité présidé par le Recteur qui se réunit au minimum une fois par trimestre. En lien avec son portefeuille immobilier (immeubles de placement), le groupe « Université » gère ses risques en investissant régulièrement pour maintenir ou accroître la valeur des objets, garantir des bonnes conditions d'exploitation pour maximiser les états locatifs. Les loyers sont conformes aux conditions de marché et l'attribution des appartements est décidée par une régie immobilière de la place genevoise.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix, une analyse de sensibilité est réalisée en faisant subir un choc de +/- 5 % du cours des titres. Cette mesure est théorique et très imparfaite des risques. Elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle. Elle ne peut prendre en considération le monitoring des comités instauré à l'Université et au Conseil de fondation du Fonds général de l'Université, ainsi que la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles. Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix des immeubles de placement, une analyse de sensibilité est réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 25 points de base correspondant à la variation historique annuelle maximale.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net en lien avec le risque de marché.

	Note Page	2017	2016
Placements financiers	5 42	386'020'277	322'676'977
Immeubles de placement hors terrains	9 48	115'156'001	113'256'001
Risque net		501'176'278	435'932'978
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-19'301'014	-16'133'849
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		19'301'014	16'133'849
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-7'140'000	-6'470'000
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		7'440'000	7'390'000
Total - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-26'441'014	-22'603'849
Total - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		26'741'014	23'523'849

Risque de change :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de taux de change en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers, ses débiteurs et ses créanciers libellés en monnaies étrangères.

Dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles de titres mobiliers, le groupe « Université » recourt à des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture de risques de change pour ses titres libellés en monnaies étrangères. Dans le cadre de ses activités de recherche ou de prestataires de service, le groupe « Université » est parfois confronté au risque d'un exportateur, libellant ses contrats en monnaies étrangères. L'Université ne se couvre pas explicitement par la conclusion d'opérations de couverture de change. En revanche, lors de l'élaboration des requêtes de financement auprès des agences, les chercheurs-ses sont encouragés-es à construire leurs budgets en prenant une marge de 10 % sur le taux de change. Par ailleurs, si l'Université coordonne des recherches avec des partenaires universitaires étrangers, les contributions à redistribuer sont déposées sur des comptes en monnaies étrangères. À cet effet, l'Université est détenteur notamment de comptes bancaires en euros. Sur les créances libellées en monnaies étrangères, le risque de change est marginal et ne porte que sur les montants encore ouverts en fin d'exercice qui font l'objet d'un règlement dans la première bande de traitement des paiements.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net consolidé en lien avec le risque de change avec une appréciation / dépréciation du taux de change du franc suisse de +/- 5%.

	Note	Page	2017	2016
Liquidités et équivalents de liquidités	4	41	2'888'082	1'061'223
Placements financiers	5	42	180'820'329	130'918'026
Débiteurs avec contrepartie	6	44	1'083'683	696'126
Créanciers avec contrepartie	14	46	1'233'787	2'199'960
Risque net			186'025'880	134'875'335
Sensibilité du résultat net une dépréciation du CHF vs monnaies étrangères			-9'301'294	-6'743'767
Sensibilité du résultat net une appréciation du CHF vs monnaies étrangères			9'301'294	6'743'767

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et amène de ce fait le groupe « Université » à subir une perte financière. Le tableau ci-dessous présente les rubriques concernées par ce risque de contrepartie.

	Note	Page	2017	2016
Liquidités et équivalents de liquidités	4	41	18'226'814	31'309'941
Placements financiers	5	42	386'020'277	322'676'977
Débiteurs avec contrepartie	6	44	25'147'332	29'643'260
Débiteurs sans contrepartie	6	46	13'072'221	13'702'357
Autres actifs financiers	13	54	730'630	485'575
Risque de crédit - Total			443'197'273	397'818'110

Pour l'Université, le risque est quasiment inexistant. Le financement de l'Université est essentiellement d'origine publique de collectivités de premier rang. En ce qui concerne les activités financées par les collectivités publiques « Fonds État » et aux crédits d'investissement, l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État (cash-pooling). À relever que dans le cadre des activités de recherche, les bailleurs de fonds préfinancent, en règle générale, les programmes de recherche. Ainsi, l'Université dispose d'un fonds de roulement permanent et peut en tout temps opérer un désinvestissement de son portefeuille de trésorerie, constitué des excédents de fonds de roulement et des bénéfices réalisés au cours du temps. À noter également que les activités de mandats auprès de tiers sont caractérisés par un nombre élevé et une grande diversité de ce type de débiteurs. Enfin, l'Université suit avec régularité ses fonds permettant de détecter les dépenses non couvertes et d'entreprendre toutes les démarches appropriées.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe « Université » rencontre des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le tableau ci-dessous présente une analyse des maturités des créanciers et des emprunts du groupe « Université ». À relever que pour les emprunts hypothécaires, l'évaluation du risque de liquidité prend en considération le remboursement du principal, ainsi que le service de la dette (intérêts et amortissements financiers). L'écart entre le montant des emprunts présenté dans la note « 3.3.17 Emprunts hypothécaires » et le montant dû selon les échéances contractuelles correspond au cumul des intérêts à payer. Pour les créanciers, les dettes ne portent aucun intérêt.

	Note Page	Montant au 31.12.2017	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	14 55	21'906'224	20'649'393		1'256'831	
Créanciers sans contrepartie	14 55	922'284	922'284			
Emprunts hypothécaires	17 57	16'317'868	554'373	3'546'032	4'222'475	7'994'988
Risque de liquidité - Total		39'146'375	22'126'049	3'546'032	5'479'306	7'994'988

	Note Page	Montant au 31.12.2016	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	14 55	25'084'905	24'121'068		963'837	
Créanciers sans contrepartie	14 55	1'030'556	1'030'556			
Emprunts hypothécaires	17 57	16'141'833	8'004'511	2'030'944	2'575'897	3'530'480
Risque de liquidité - Total		42'257'294	33'156'136	2'030'944	3'539'734	3'530'480

À relever que l'évolution des liquidités est observée sur une base hebdomadaire et des prévisions à trois mois sont revues sur une base mensuelle. Pour ce faire, les échéanciers « entrée / sorties » entrent dans la gestion individuelle des fonds.

3.3.20 Provisions

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2017.

2017	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	258'500		-83'105	-	175'395
Provisions - part à court-terme	258'500	-	-83'105	-	175'395
Rachats CPEG part à long terme	535'931	35'669	-154'219	-	417'382
Litiges	360'984	100'000	-97'494	-240'990	122'500
Provisions - part à long-terme	896'915	135'669	-251'713	-240'990	539'882
Provisions	1'155'415	135'669	-334'817	-240'990	715'277

L'engagement d'un-e collaborateur-trice rémunéré-e sur un « Fonds État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CPEG, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Les rachats de prévoyance induisent une charge de CHF 35'669 en 2017 contre 45'253 en 2016 dans le compte d'exploitation. L'Université a versé des contributions patronales de CHF 237'323 à la CPEG.

Les litiges et procédures judiciaires en cours sont les suivants :

- La commune du Grand-Saconnex a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire. La valeur litigieuse est de CHF 4'454'950. À deux reprises, la Cour de justice a jugé irrecevable l'appel en cause du Pool POM. Depuis, l'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux, sauf à préciser que le Pool POM a adressé un commandement de payer en novembre 2013 pour la somme du litige avec un intérêt de 5 % dès le 11 mars 2009. Les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies et l'Université n'a donc pas constitué de provision.
- Plusieurs cas de litige concernent des prétentions d'indemnisation provenant de candidats non retenus lors des procédures d'embauche. À relever que, pour ces cas, aucune provision n'a été constituée en 2017 et le solde de la provision au passif est nul, inchangé par rapport à 2016. Dans le cadre de la nomination à un poste de professeure, une candidate non retenue réclame une indemnité (CHF 1'269'499) équivalent à trois mois de salaire d'une professeure assistante, auquel s'ajoute le manque à gagner, évalué sur l'ensemble de sa carrière, le tort moral qu'elle estime avoir subi et les frais d'avocat. Condamnée en première instance, l'Université a déposé un recours au Tribunal fédéral en décembre 2016. Il est probable que l'Université soit condamnée à verser trois mois de salaire et à assumer les frais de justice. Parallèlement, la candidate non retenue a déposé une requête en conciliation devant le Tribunal de première instance et a réévalué ses prétentions (CHF 2'488'635), y compris les intérêts de retard. La procédure est suspendue jusqu'à droit jugé sur le recours au Tribunal fédéral. Ce cas a été déclaré à l'assureur de l'Université qui prendra ce risque en charge. Un nouveau cas de promesse d'embauche non tenue (contrat de travail oral) a été dénoncé au Tribunal des Prud'hommes. La cause n'a pas été conciliée et la plaignante a porté l'action devant le Tribunal. Il est probable que l'Université soit condamnée à verser une indemnité mais le montant devrait être insignifiant.

- Plusieurs cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaboratrices sont pendants en justice. Si la Chambre administrative de la Cour de justice devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens-nes collaborateurs-trices. En fonction des cas, les montants des indemnités représentent un besoin de provision de CHF 112'500 en 2017 contre CHF 350'984 en 2016. Trois nouveaux cas de contestation de licenciement et de discrimination à la promotion ont été ouverts devant le Tribunal des Prud'hommes avec des prétentions d'indemnisation. Dans un seul cas, il est probable que l'Université soit condamnée et refuse la réintégration de l'ancienne collaboratrice. En conséquence, une provision a été constituée à hauteur d'une partie des prétentions de la plaignante (CHF 100'000). Dans deux des cas, il est prématuré d'évaluer le risque financier pour l'Université, faute d'éléments consistants sur le litige et la probabilité de condamnation et d'échec de la conciliation. À relever que, par rapport à l'évaluation réalisée en 2016, un cas de contestation de licenciement a été tranché par la Chambre administrative de la Cour de justice en faveur d'un ancien collaborateur de l'Université. L'Université a versé une indemnité équivalente à huit mois de son dernier traitement, ainsi qu'un montant pour les frais de procédure (CHF 97'494). La provision a été utilisée à cette hauteur et le solde a été dissout (CHF 188'990). Quatre autres cas ont fait l'objet d'une décision de justice par la Chambre administrative de la Cour de justice en faveur de l'Université, clôturant ainsi le litige et induisant au total une dissolution de la provision (CHF 52'000). Pour les autres cas de contestation, aucune évolution n'a été enregistrée au cours de l'année 2017.
- Un seul cas de litiges avec des étudiants-es est pendant à fin 2017 pour lequel aucune provision n'a été constituée. L'Université estime les prétentions infondées et les a contestées par écrit. L'Université reconnaît toutefois que des erreurs ont été commises et que la durée de la procédure d'opposition a été excessive. Le cas a été annoncé à l'assureur RC de l'Université. La proposition d'accord à l'amiable n'a pas été entérinée. Tous les autres cas de litige avec des étudiants-es invoquant un préjudice consécutif à un refus d'admission, respectivement à l'exclusion du programme de formation ont été clos dans le courant 2017.
- Dans le cadre des activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, deux litiges sont pendants et font l'objet d'une provision (CHF 10'000), inchangée par rapport à 2016. Le premier concerne des soins prodigués à un mineur pour lesquels l'Université reconnaît un dommage et a constitué une provision. Le second a été déclaré par une patiente pour malfaçon. Bien que la Commission de surveillance des patients ait conclu à l'absence de toute malfaçon, la plaignante s'est réservée l'éventualité d'une autre procédure. Ce dernier cas a été déclaré à l'assureur RC de l'Université qui a confirmé sa prise en charge. Aucun besoin de provision n'est anticipé.

2016	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	264'309	-	-5'810		258'500
Provisions - part à court-terme	264'309	-	-5'810	-	258'500
Rachats CPEG part à long terme	748'824	45'253	-258'146		535'931
Litiges	185'500	286'484	-	-111'000	360'984
Provisions - part à long-terme	934'324	331'737	-258'146	-111'000	896'915
Provisions	1'198'633	331'737	-263'955	-111'000	1'155'415

3.3.21 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB entre l'État et l'Université pour les années 2016 à 2019, il a été légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (article 13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

- Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État ».
- Le solde du résultat annuel, à savoir 75 % est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention », jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques. À l'échéance, le solde de la dette « subventions non dépensées » est restitué à l'État.

La directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07) prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais en incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un boni, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et comptabilisée comme une dette vis-à-vis de l'État jusqu'à l'échéance de la COB. Si ce solde présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité annuelle et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée dans la COB.

La COB 2016 / 2019 établit les règles de traitement du résultat net « Budget État » (article 14). Ce dernier est affecté à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fond d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves.

	2017	2016
Résultat État avant répartition	7'007'413	1'993'091
Rétrocession bénéfice (25 %)	1'751'853	498'273
Résultat net État	5'255'559	1'494'818
Résultat net État attribué au FID	3'153'336	896'891
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	2'102'224	597'927

3.3.22 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2017	2016
Solde au 01.01	498'273	5'681'000
Restitution selon COB 2012 / 2015	-	-5'681'000
Rétrocession bénéfice (25 %)	1'751'853	498'273
Solde au 31.12	2'250'126	498'273

3.3.23 Part subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université après répartition attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2017	2016
Solde au 01.01	597'927	6'817'199
Résultat net État	5'255'559	1'494'818
Attribution totale au FID	-3'153'336	-7'714'090
<i>Attribution annuelle</i>	<i>-3'153'336</i>	<i>-896'891</i>
<i>Attribution au terme de la COB</i>	<i>-</i>	<i>-6'817'199</i>
Solde au 31.12	2'700'151	597'927
Variation annuelle	2'102'224	-6'219'271

3.3.24 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université, après répartition, attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2017	2016
Solde au 01.01	7'365'916	8'828'917
Utilisation annuelle	-6'056'616	-9'983'995
Attribution totale	3'154'697	8'520'995
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	3'153'336	896'891
<i>Attribution au terme de la COB</i>	-	6'817'199
<i>Transferts des autres fonds propres affectés</i>	1'361	806'905
Solde au 31.12	4'463'998	7'365'916
Variation annuelle	-2'901'919	-1'463'000

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, l'article 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoit qu'au terme de chaque convention d'objectifs, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribué au FID. Ce dispositif a été appliqué en début 2016.

En application de l'article 9 du règlement sur les finances, les fonds propres affectés de l'Université non utilisés durant une période de trois ans sont attribués au FID. En pratique, les fonds propres affectés ont fait l'objet d'une revue au 31 décembre 2017 pour identifier ceux qui n'ont enregistré aucune dépense au cours de la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Pour ces derniers uniquement, une analyse complémentaire sur le calendrier des versements reçus a été réalisée afin de soustraire du transfert les montants encaissés au cours de la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Sur cette base, le solde des fonds propres affectés à transférer au FID s'élève à CHF 1'361.

Selon ses règles d'utilisation, le FID peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique.
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

Dans le courant de l'année 2017, sans aucune mesure, il est apparu évident que le FID n'était plus doté des moyens suffisants pour faire face à tous les engagements financiers décidés par le Rectorat. La situation a nécessité de procéder à un assainissement urgent induisant un transfert budgétaire vers le budget « État ». Ce transfert est la conséquence logique d'un déséquilibre entre le rythme des dépenses du FID et son alimentation, s'expliquant par l'absence de financement de la COB pour les années 2016 et 2017, par les mesures cumulées des économies cantonales, par les engagements à moyen terme pris par l'Université vis-à-vis du FNS en faveur des Pôles de

recherche nationale, ainsi que par des ajustements incompressibles du socle institutionnel lié au développement de l'Université. Le Rectorat a régularisé la situation de collaborateurs-trices avec des contrats à durée indéterminée dont la fonction relève d'une mission pérenne (14.0 EPT) induisant un transfert total de charges vers le budget « État » de CHF 1'923'261. Cette opération s'est traduite par un transfert d'imputation de contrat dès août / septembre 2017, allégeant la charge du FID (CHF 369'488), ainsi que par une refacturation du FID sur le budget « État » correspondant aux coûts enregistrés entre janvier et juillet / août 2017 (CHF 1'553'773).

Au cours de l'année 2017, des dépenses ont été réalisées (CHF 6'258'170) selon la typologie suivante :

- « Axe Encadrement » (CHF 341'961) pour le soutien au Master en théologie et au « Global Studies Institute » (bachelor en relations internationales et master en santé globale, en études africaines et en sécurité).
- « Axe Projets » (CHF 1'947'905) en faveur notamment des projets suivants : les contributions institutionnelles aux Pôles de recherche nationale (CHF 888'495), le soutien aux projet « Langage et communication » (CHF 666'642), « Geneva Global » (CHF 109'975), « Creativity Center » (CHF 66'606) et la contribution à la chaire UNESCO en hydropolitique (CHF 58'821).
- Soutiens ponctuels (CHF 621'002) en faveur des Facultés de droit, de médecine, des sciences, de lettres, des sciences de la société et théologie.
- Soutiens ponctuels (CHF 240'893) en faveur du « Global Studies Institute » et des centres interfacultaires en bioéthique et sciences humaines et en sciences de l'environnement.
- Soutiens aux divisions et services du Rectorat (CHF 2'423'782), notamment en faveur du développement des systèmes d'informations institutionnelles (développement, maintenance et exploitation), du pôle d'évaluation des enseignements, de la conduite du projet « Swiss Library Service Platform ».
- Contributions ponctuelles à des diverses dépenses (CHF 682'626).

3.3.25 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants ou pour financer des prix. Selon les volontés du donateur, une charte régleme la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 127 fonds universitaires avec chartes, ainsi que 43 fonds propres affectés du Fonds général de l'Université.

	2017	2016
Solde au 01.01	134'566'182	130'066'255
Attribution annuelle	11'105'545	11'652'963
Utilisation annuelle	-1'105'442	-6'653'507
Imputations internes	-405'794	-499'529
Solde au 31.12	144'160'491	134'566'182
Variation annuelle	9'594'309	4'499'927

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1'094 autres fonds propres affectés. Le Fonds général de l'Université n'enregistre aucun fonds dans cette catégorie.

	2017	2016
Solde au 01.01	100'564'373	101'163'672
Attribution annuelle	28'939'235	24'070'896
Utilisation annuelle	-40'815'484	-38'556'911
Imputations internes	21'823'074	13'886'717
Solde au 31.12	110'511'197	100'564'373
Variation annuelle	9'946'824	-599'299

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report « fonds État ») et le solde reporté des entités consolidées, il existe 6 autres fonds propres libres au sein de l'Université et 9 au Fonds général de l'Université. Pour l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie, des stocks et des prises de participation dans les « spin-off », des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et de l'immeuble Carl-Vogt. Pour le compte du Fonds général de l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles et celles des titres mobiliers.

	2017	2016
Solde au 01.01	154'090'271	149'189'796
Résultat annuel	26'330'358	-375'987
Mouvements annuels	-13'485'880	5'276'461
<i>Attribution annuelle</i>	5'526'460	17'032'308
<i>Utilisation annuelle</i>	-12'013'884	-10'049'840
<i>Imputations internes</i>	-6'998'455	-1'706'007
Solde au 31.12	166'934'749	154'090'271
Variation annuelle	12'844'478	4'900'474

3.3.26 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationale et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont pour 70 % des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre total d'étudiants-es, le ratio d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et pour 30 % des indicateurs liés à la recherche (montants des subsides du FNS, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés, durée des projets et intensité de la recherche pour les fonds du FNS et de l'Union européenne). À relever que ces critères de répartition sont appliqués pour la première fois en 2017 suite à la mise en œuvre du volet financier de la LEHE. La subvention fédérale de base est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université. Avec le volet financier de la LEHE, la Confédération soutient la construction ou la location des bâtiments universitaires par une contribution aux frais locatifs. L'enveloppe fédérale est répartie entre les Hautes Écoles Universitaires sur la base des frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d'intérêt) et d'un taux de subventionnement de 30 %. Ce mécanisme est appliqué pour la première fois en 2017. Coordonné par Swissuniversities, la Confédération entend promouvoir la formation des médecins généralistes en Suisse par la mise en œuvre d'un programme spécial en médecine humaine. Sur la période 2017 / 2020, elle alloue à l'ensemble des Hautes Écoles Universitaires une enveloppe ciblée de cent millions de francs dont trente sont destinés à « récompenser » les Hautes Écoles Universitaires ayant augmenté le nombre de nouveaux diplômes délivrés et septante à répartir en fonction du nombre de places supplémentaires de master en médecine humaine. L'Université est partie prenante à ce programme spécial en médecine humaine et a obtenu une première tranche au titre de la première enveloppe fédérale.

	2017	2016
Allocations fédérales pour la recherche	127'235'991	127'511'588
Subvention fédérale de base	105'131'579	96'123'377
Contribution fédérale aux frais locatifs	421'194	-
Programme spécial en Médecine humaine	189'532	-
Subventions de la Confédération	232'978'296	223'634'965

À relever que le changement du cadre financier de LEHE a induit une augmentation sensible de la subvention fédérale de base (CHF 9'429'396) en 2017. Cette augmentation comporte un effet de volume en lien avec l'augmentation de l'enveloppe fédérale (4 %) mais aussi un effet d'amélioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres Hautes Écoles Universitaires en raison du changement des critères de répartition (5 %).

L'indemnité de l'État est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement, ainsi que par les éventuels transferts d'activités (de moyens) entre l'État et l'Université. Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'une loi ad hoc. Les crédits sont mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir note « 3.2.15 Subventions »).

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants-es inscrits-es dans les Hautes Écoles Universitaires. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. Cette subvention est enregistrée dans les produits de l'Université. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants-es genevois-es inscrits-es dans les autres universités cantonales. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier, à l'Université de Genève, l'École de pharmacie Genève / Lausanne. Le Canton de Vaud octroie une subvention annuelle de fonctionnement, selon une convention expirant en 2019.

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université.

	2017	2016
Indemnité État	344'273'648	343'686'829
Rétrocession bénéfice (25 %)	-1'751'853	-498'273
Autres allocations État	887'992	638'924
Subventions État	343'409'787	343'827'480
Accord intercantonal universitaire	35'790'536	34'053'996
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	4'987'368	5'004'976
Autres allocations	780'363	382'745
Subventions autres cantons	41'558'267	39'441'717
Produits différés subventions d'investissement *	18'519'459	18'583'457
Subventions cantonales	403'487'513	401'852'654

* Les données 2016 ont été retraitées suite au changement de durée d'amortissement de la catégorie aménagement intérieur, voire note annexe 3.3.11 « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

À relever qu'en 2017, l'indemnité cantonale avant rétrocession du bénéfice à l'État augmente de CHF 586'819 par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique par la hausse en lien avec les mécanismes salariaux (CHF 1'152'437), avec l'augmentation du taux de cotisation « employeur » à la CPEG (CHF 1'668'246), avec le transfert de moyens pour les bâtiments CMU5/6 et Sauverny (CHF 1'203'004), ainsi que par la mesure d'économie imposée par l'État (CHF 3'436'868).

Quant au produit de l'AIU, il croît de 5 % par rapport à 2016. Cette croissance résulte uniquement d'un effet de volume lié à la progression du nombre des étudiants-es de tous les groupes facultaires. À relever que, par groupe facultaire, la croissance en volume est la plus forte dans le groupe « sciences exactes et naturelles » (7 %), suivi du groupe « sciences humaines et sociales » (6 %) et « médecine clinique » (2 %).

La catégorie des « autres subventions et dons » comprend un nombre très important de bailleurs. En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2017, en plaçant un seuil de plus de cinq cent mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, les dix bailleurs / donateurs les plus importants sont la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation Louis Jeantet, la Fondation privée des HUG, la Fondation « CARIGEST », la Fondation Schmidheiny, la Fondation MOVETIA, la Fondation Ernest Boninchi, le Cheikh Nasser Al-Mohamed et la Fondation « Cansearch ». À relever qu'en termes de valeur, cette liste de bailleurs représente environ 74 % de l'échantillon des bailleurs de plus de cinq cents mille francs. Enfin, ce dernier couvre 66 % des montants encaissés en 2017.

Au total, par type de bailleurs, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2017 et 2016.

	2017	2016
Subventions de la Confédération	232'978'296	223'634'965
Subventions État	343'409'787	343'827'480
Subventions autres cantons	41'558'267	39'441'717
Subvention de la Communauté européenne	18'741'599	17'283'371
Autres subventions et dons	37'171'735	31'380'470
Total subventions monétaires	673'859'684	655'568'003
Produits différés de subventions d'investissement *	18'519'459	18'583'457
Subventions reçues	692'379'143	674'151'459

* Les données 2016 ont été retraitées suite au changement de durée d'amortissement de la catégorie aménagement intérieur, voire note annexe 3.3.11 « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

3.3.27 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes, ainsi que les taxes auditeurs. Les taxes universitaires au cours des exercices 2017 et 2016 s'élèvent à :

	2017	2016
Taxes d'encadrement	9'947'627	9'751'024
Taxes fixes	2'051'920	2'000'830
Taxes auditeurs	45'705	48'050
Taxes universitaires	12'045'252	11'799'904

Les taxes universitaires (CHF 500 par semestre et par étudiant-e) sont restées inchangées en 2017 par rapport à 2016. Elles sont composées de CHF 65 au titre des taxes fixes dédiées au financement des activités sportives, culturelles et sociales et de celles des associations d'étudiants-es et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. À relever que 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève.

Deux motifs peuvent donner lieu à une exonération des taxes d'encadrement. Il s'agit, d'une part, d'un motif statutaire (par exemple, les doctorants-es sont exonérés-ées de par leur statut) et, d'autre part, d'un motif socio-économique. Le taux d'exonération des taxes est de 26.1 % en 2017 contre de 27.0 % en 2016. La variation s'explique par une baisse des exonérations au motif statutaire légèrement compensée par une hausse des exonérations au motif socio-économique. À relever qu'en principe, tous les étudiants s'acquittent de leurs taxes fixes.

3.3.28 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2017 et 2016 :

	2017	2016
Formation continue	13'904'266	12'935'617
Cours d'été	1'619'152	1'505'734
Cours de langue	99'972	124'491
École d'avocature	882'000	867'001
Conférences	554'950	576'896
Autres inscriptions	719'874	198'011
Culture et sports	779'804	782'419
Autres écolages	18'560'018	16'990'167

En 2017, les activités de formation continue ont enregistré une augmentation du nombre de participants, ainsi que le lancement de nouveaux programmes diplômants, notamment dans le domaine médical. Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2017, le produit de l'overhead s'élève à CHF 999'222 contre CHF 943'924 en 2016.

3.3.29 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la clinique universitaire de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2017 et 2016 :

	2017	2016
Recettes dentaires	4'569'942	4'697'472
Mandats avec tiers	10'477'273	14'230'926
Prestations de services	14'159'074	13'654'263
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications, location	3'125'349	3'141'670
Analyses	658'757	707'374
Mise à disposition de personnel	811'115	621'222
Publicité	395'813	283'316
Émoluments	186'860	183'245
Prestations de services et ventes	34'384'181	37'519'487

La participation de HES et de IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants-es est réglée par une convention de prestations interinstitutionnelle fixant notamment le périmètre des services offerts aux étudiants-es, ainsi que le mode de calcul et la périodicité de la facturation. L'approche privilégiée est celui d'un forfait par étudiant-e calculé en fonction d'une palette de prestations

déterminée conjointement. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants-es des institutions concernées. La participation IHEID s'élève à CHF 199'304 et celle des HES à CHF 1'961'760 en 2017 contre respectivement CHF 193'476 et CHF 1'460'280 en 2016. Par rapport au montant de la participation HES, le montant 2017 est sensiblement plus élevé qu'en 2016 en raison principalement d'un changement de mode de facturation. En effet, en ce qui concerne les bourses aux étudiants-es HES, la nouvelle convention de collaboration prévoit la synchronisation du remboursement dans l'exercice de versement, alors que, dans la convention actuelle, le remboursement des bourses s'effectue avec un décalage d'une année sur la base des bourses octroyées. En conséquence, l'exercice 2017 enregistre non seulement le remboursement des bourses octroyées aux étudiants-es HES en 2016 (CHF 547'374) mais également celles octroyées en 2017 avec un versement en 2017 (CHF 535'818).

3.3.30 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires notamment en cas de maladie, d'accident ou de maternité. Les dédommagements de tiers se sont élevés en 2017 et 2016 à :

	2017	2016
Personnel mobilisé	159'169	213'476
Invalidité	265'915	197'176
Accident	934'624	934'694
Maternité	2'177'254	2'270'936
Remboursements, assurances	2'290'121	1'800'512
Dédommagement de tiers	5'827'083	5'416'794

3.3.31 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs-trices : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs-trices sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur. Quel que soit le type de contrat, les conditions salariales sont identiques.

La progression de l'annuité a été octroyée aux collaborateurs-trices, en janvier pour le personnel administratif et technique et en août pour le personnel enseignant. La progression de l'indice genevois des prix à la consommation demeure inférieure à l'indice de référence, l'échelle des traitements n'a pas été indexée. Aucune allocation de vie chère n'a été versée le taux s'étant maintenu à 0 %. Le taux de cotisation à la CPEG enregistre le dernier palier d'augmentation. En 2017, le taux s'élève pour tous les collaborateurs-trices à 27 %, dont deux tiers sont à la charge de l'employeur. Les taux de cotisations sociales (AVS/AI/APG) et aux allocations familiales n'ont pas varié. Enfin, le taux de cotisation à l'assurance accident professionnel est inchangé pour les salariés-ées avec un contrat de droit public mais a augmenté de 28 points de base pour ceux avec un contrat de droit privé.

Aucune activation de charges salariales n'a été enregistrée dans les immobilisations en 2016 et 2017.

Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2017	2016
Traitements personnel administratif et technique	168'908'979	165'395'115
Traitements personnel enseignant	309'466'975	305'636'672
Salaires	478'375'954	471'031'786
Assurances sociales	42'185'035	41'754'256
Assurance maladie et accident	1'986'320	1'867'309
Charges sociales	44'171'355	43'621'565
Caisses de pension et de prévoyance	65'889'731	63'151'824
Total « masse salariale »	588'437'040	577'805'176
Pont-AVS	1'903'652	979'895
Autres charges de personnel	997'835	897'380
Autres charges de personnel	2'901'487	1'877'274
Charges de personnel	591'338'526	579'682'450

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs-trices en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2017	2016
	Postes	Postes
Corps professoral	520.1	521.1
Collaborateurs enseignement et recherche	2'333.8	2'305.6
Personnel administratif et technique	1'640.2	1'622.5
Total	4'494.2	4'449.3

Le nombre de postes a crû de 1.1 % pour le personnel administratif et technique et de 1.0 % pour le personnel enseignant contre respectivement 1.3 % et 0.5 % en 2016. À relever que, dans la partie « 5.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature du contrat de travail. Enfin, l'Université compte 3'221 collaboratrices et 3'282 collaborateurs au 31 décembre 2017 occupant 4'603 postes équivalents temps plein.

En 2017, la masse salariale croît de 2.0 % en raison de la progression des salaires (62 %), des cotisations à la CPEG (24 %), ainsi qu'aux coûts liés aux rentes Pont-AVS (8 %). Les charges salariales du personnel administratif et technique croissent de 2.1 % dont deux tiers sont attribuables à la progression de l'annuité. Quant aux charges salariales du personnel enseignant, elles progressent de 1.3 % résultant d'un effet de volume (56 %) et d'un effet « annuité » (44 %). La hausse des charges liées à la CPEG s'explique principalement par un effet lié à l'augmentation du taux de cotisation (75 %), le solde étant en lien avec l'augmentation de la masse salariale. Enfin,

les charges des rentes Pont-AVS doublent quasiment par rapport à 2016 en raison d'une vague importante de départ en pré-retraite (38 personnes contre 18 en 2016).

3.3.32 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2017	2016
Prestations de services, frais de gestion	38'010'184	36'716'108
Honoraires et mandats externes	38'010'184	36'716'108
Entretien mobilier	4'387'531	4'097'413
Entretien immobilier	7'604'188	7'709'724
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	11'991'719	11'807'136
Loyers, fermages et redevances	11'210'368	10'992'339
Loyers	11'210'368	10'992'339
Frais de laboratoires	20'968'615	20'979'867
Fournitures et livres	13'891'653	13'780'551
Matériels consommables	662'036	649'764
Eau, énergie et combustible	11'024'595	10'476'460
Frais divers	644'560	684'289
Fournitures et prestations diverses	47'191'458	46'570'931
Frais déplacement, réceptions et conférences	12'739'487	12'970'725
Biens, services et marchandises	121'143'216	119'057'240

Les prestations de services augmentent principalement en lien avec les mandats. Vu l'hétérogénéité de ce type de dépense, il est difficile de dégager les facteurs de cette hausse. À relever que cette hausse concerne presque exclusivement les financements provenant de l'extérieur. Les loyers augmentent en lien avec l'augmentation des surfaces louées. Enfin, la hausse des coûts des fluides, notamment le chauffage, s'explique pour moitié environ par la mise en service du nouveau bâtiment CMU 5 / 6. Pour l'autre moitié, elle concerne des refacturations entre les HUG et l'Université.

3.3.33 Subventions accordées

Le groupe « Université » a accordé les subventions suivantes :

	2017	2016
Subventions à la recherche	4'913'107	5'085'330
Bourses et subventions aux associations d'étudiants	7'411'430	9'052'002
Subventions aux crèches	3'110'936	2'568'815
Fondation Campus Biotech Geneva	7'918'271	7'755'999
Fondation autonome de théologie	1'463'178	1'529'689
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	679'675	661'781
Bibliothèque de Genève	949'998	931'223
Fondation pour recherches médicales	713'000	713'000
Archives Piaget	229'957	260'752
Subventions accordées	28'208'552	29'377'592

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration dans lesquels l'Université est un partenaire. À titre d'exemple, on peut citer le Centre d'imagerie biomédicale, l'Institut suisse de bio-informatique ou certains projets de la CUS. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. À titre d'exemple, cela concerne essentiellement des programmes de recherche.

La baisse des subventions accordées s'explique par un recul notable des bourses allouées aux étudiants-es partiellement compensée par une hausse des subventions aux crèches et à la Fondation Campus Biotech. Concernant le recul des bourses, deux tiers sont attribuables à une baisse du volume des demandes d'aides financières tant pour les étudiants-es « réguliers-ères » que pour celles et ceux en mobilité. Le solde s'explique par un changement de pratique. Quant aux subventions aux crèches, l'augmentation s'explique par l'ouverture de places additionnelles dans l'EVE « Lina Stern » situé dans le bâtiment CMU 5 / 6, ainsi que par la synchronisation dans l'année de la facturation pour l'EVE « Crescendo ».

3.3.34 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, que les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations, et, d'autre part, les charges financières liées au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la

location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1. Sur cette base, le montant du loyer simple s'élève à CHF 61'362'886 en 2016 contre CHF 57'448'399 en 2015.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

À relever qu'avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État vers l'Université, cette dernière assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), à l'exception de quelques contrats qui ne pouvaient être transférés, tous les baux à loyer, toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (se référer à la note « 3.3.32 Biens, services et marchandises »). Les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaboratrices de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la culture et du sport et Université).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État.

	2017	2016
Amortissement bâtiments	36'819'625	32'197'980
Intérêts	15'549'841	15'807'685
Location terrains	8'993'420	9'442'734
Location simple « bâtiments universitaires »	61'362'886	57'448'399
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	3'909'231	3'569'495
Prestations service bureau rémunération	750'000	750'000
Prestations service santé	30'000	30'000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780'000	780'000
Moyens mis à disposition UniGE	66'052'117	61'797'894

Sources : État de Genève / Département des finances

3.3.35 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents. La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2017 :

Valeur des titres 2017	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2017 c=b-a	2016 d	
Portefeuille de trésorerie	240'705'015	291'860'555	51'155'540	30'007'487	21'148'053
Couverture de change	-	279'201	279'201	482'425	-203'224
Portefeuille des fonds universitaires	44'446'200	56'452'335	12'006'135	7'295'316	4'710'819
Portefeuille du Fonds général	31'960'861	37'437'816	5'476'956	2'248'365	3'228'591
Couverture de change	-	-9'630	-9'630	19'475	-29'105
Plus-value participations			227'717	22'671	205'046
Total portefeuille mobilier	317'112'075	386'020'277	69'135'919	40'075'739	29'060'180

Résultats financiers 2017	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	-	271'277	271'277	4'106'520	4'377'797
Couverture de change	2'681'435	2'555'842	-125'593		2'555'842
Portefeuille des fonds universitaires	9'535	459'043	449'508	1'248'626	1'707'669
Fonds général	423'038	934'497	511'459	639'418	1'573'916
Couverture de change	338'648	19'625	-319'023		19'625
Total portefeuille mobilier	3'452'656	4'240'285	787'629	5'994'564	10'234'849

Quant à 2016, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2016	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2016 c=b-a	2015 d	
Portefeuille de trésorerie	208'898'143	238'905'630	30'007'487	23'469'759	6'537'729
Couverture de change	-	482'425	482'425	-455'928	938'353
Portefeuille des fonds universitaires	41'854'259	49'149'576	7'295'316	7'374'682	-79'366
Portefeuille du Fonds général	31'871'507	34'119'872	2'248'365	3'054'625	-806'260
Couverture de change		19'475	19'475	-290'203	309'678
Plus-value participations			22'671	-	22'671
Total portefeuille mobilier	282'623'909	322'676'977	40'075'739	33'152'935	6'922'804

Résultats financiers 2016	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	1'369'251	-	-1'369'251	3'677'604	3'677'604
Couverture de change	3'432'423	257'506	-3'174'916		257'506
Portefeuille des fonds universitaires	275'756	627'308	351'552	1'208'441	1'835'749
Portefeuille du Fonds général	6'194	-	-6'194	1'310'663	1'310'663
Couverture de change	277'356	-	-277'356		-
Total portefeuille mobilier	5'360'981	884'815	-4'476'166	6'196'707	7'081'522

Les frais de gestion du portefeuille mobilier se décompose de la façon suivante :

		2017	2016
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	422'728	333'005
	Frais de transactions	168'940	19'405
	Pertes/gains change sur comptes courants	-833'356	-245'738
	Sous-total	-241'688	106'672
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	103'099	84'213
	Frais de transactions	3'622	14'219
	Pertes/gains change sur comptes courants	800	-4'224
	Sous-total	107'520	94'208
Portefeuille du Fonds général	Frais de gestion	257'378	246'472
	Frais de transactions	40'019	37'088
	Pertes/gains change sur comptes courants	308	35'856
	Sous-total	297'704	319'417
Frais de gestion du portefeuille mobilier		163'536	520'297

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note « 3.3.9 Immeubles de placement ».

3.3.36 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous permettent de fournir une vue plus détaillée des postes suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie : les éléments liés aux produits et charges financières, ceux liés aux produits et charges non monétaires, ceux liés à la variation des actifs d'exploitation net, ainsi que ceux liés à la variation des actifs financiers hors apports/retraits.

Les produits et charges financières se décomposent de la manière suivante :

	2017	2016
Pertes réalisées portefeuille mobilier	3'452'656	5'360'981
Frais de gestion portefeuille mobilier	163'536	520'297
Charges immeubles de placement	2'590'281	2'570'595
Charges financières réalisées	6'206'474	8'451'872
Produits réalisés portefeuille mobilier	10'234'849	7'081'522
Produits réalisés immeubles de placement	5'553'475	5'488'605
Produits financiers réalisés	15'788'325	12'570'127
Résultat financier réalisé	9'581'851	4'118'255

Quant aux charges et revenus non monétaires, ils incluent les éléments suivants :

	2017	2016
Amortissements *	31'839'619	32'051'087
Pertes et ajustement provisions sur débiteurs douteux	-6'134	1'010'135
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	77'240	52'067
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	-199'148	67'781
Variation impôt différé sur immeuble de placement	171'714	75'035
Charges non monétaires	31'883'291	33'256'105
Variation mise en équivalence	-1'070'707	590'973
Dissolution de provisions	240'990	111'000
Gains latents immeubles de placement	1'839'459	2'952'000
Gains latents portefeuille mobilier	29'060'180	6'922'804
Produits différés sur subventions d'investissement *	18'519'459	18'583'457
Revenus non monétaires	48'589'382	29'160'234
Variation nette	-16'706'091	4'095'871

* Les données 2016 ont été retraitées suite au changement de durée d'amortissement de la catégorie aménagement intérieur, voire note annexe 3.3.11 « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

Par rapport aux données publiées dans le rapport financier 2016, le changement de durée d'amortissement des biens entrant dans la catégorie « aménagements » induit une modification des charges d'amortissement et des produits différés sur subventions d'investissement. Pour assurer la

comparabilité temporelle, les données 2016 ont été retraitées à la baisse de CHF 277'169 identique en charges et en produits.

La variation de l'actif d'exploitation net résulte des opérations suivantes :

	2017	2016
Variation Débiteurs avec contrepartie	1'657'062	-735'825
Variation Débiteurs sans contrepartie	630'137	12'571'187
Variation Stocks	10'557	-66'120
Variation actifs transitoires	1'680'082	-1'063'863
Variation autres actifs financiers	-40'009	-20'008
Variation des actifs d'exploitation	3'937'829	10'685'370
Variation Créanciers avec contrepartie	-3'178'681	3'160'369
Variation Créanciers sans contrepartie	-108'272	146'723
Variation Passifs transitoires	-36'785	-1'091'123
Variation Fonds affectés à la recherche	8'793'465	11'929'876
Variation Part de subvention à restituer	1'751'853	-5'182'727
Variation des passifs d'exploitation	7'221'580	8'963'118
Variation de l'actif d'exploitation net	11'159'408	19'648'488

Enfin, la variation des actifs financiers se décompose de la façon suivante :

	2017	2016
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-45'453'064	-39'336'724
Achat immeubles de placement	-60'541	-
Sous-total « Achats »	-45'513'605	-39'336'724
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	10'964'896	35'816'782
Vente immeubles de placement	5'630'000	-
Sous-total « Ventes »	16'594'896	35'816'782
Variation des actifs financiers	-28'918'709	-3'519'942
Apport en cash Université	29'500'000	-
Apport en cash Fonds général	-	-
Apports	29'500'000	-
Total des mouvements des placements financiers	581'291	-3'519'942

3.3.37 Principaux dirigeants

Les principaux-pales dirigeants-es de l'Université sont les membres du Rectorat (Recteur, Vice-Recteur-Vice-Rectrice et Secrétaire général), les Doyens-Doyennes des facultés, les Directeurs-trices de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des Directeurs-trices de l'administration centrale et du Secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des Doyens-Doyennes de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération. La rémunération globale des principaux-pales dirigeants-es et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

	2017		2016	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.02	1'544'416	6.0	1'514'428
Doyens	9.00	186'175	9.0	180'698
Divisions	7.70	1'464'155	7.7	1'440'167
Total	22.72	3'194'746	22.7	3'135'293

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux-pales dirigeants-es. Elle ne leur a accordé aucun prêt dans la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux-pales dirigeants-es.

3.3.38 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle dans l'organe suprême de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les parties liées :

- L'Université est membre fondateur.
- Les statuts mentionnent une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe suprême de l'entité.
- L'Université est détentrice d'une participation au capital de l'entité ou contribue par des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Selon cette définition, il existe deux catégories d'entité. La première inclut les entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d'enseignement et de recherche de l'Université. La seconde regroupe les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université. Seules les entités de la première catégorie sont présentées dans le rapport financier en indiquant leur forme juridique, la nature du contrôle exercé par l'Université, ainsi que la nature des relations. Cette dernière est définie selon les catégories suivantes :

- Subvention (Subv.) : l'Université subventionne explicitement les activités de l'entité.
- Don : l'entité finance et soutient des projets de l'Université dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.
- Aide : l'entité octroie des aides ou des prestations en faveur des étudiants-es ou des collaborateurs-trices de l'Université.

- Réseau (Rés.) : l'entité représente une plate-forme inter-institutionnelle en soutien des activités d'enseignement ou de recherche. L'Université peut subventionner implicitement les activités par des apports en nature ou des mises à disposition de moyens.
- Cité : l'entité a pour objectif d'offrir des services à la Cité dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche. La présence officielle de l'Université répond à la mission de contribution au développement culturel, social, économique de la collectivité.

À relever qu'une entité peut entretenir simultanément plusieurs natures de relation avec l'Université.

Par rapport aux états financiers 2016, la liste des parties liées a été modifiée de la façon suivante. L'Université a créé en 2017, avec d'autres Hautes Écoles suisses, une société anonyme « Swiss Library Service Platform » ayant pour but de fournir des prestations dans le domaine de la gestion des bibliothèques scientifiques, des licences communes de médias et des prestations aux bibliothèques universitaires. Deux autres sociétés intègrent la liste des parties bien qu'elles aient été créées avant 2017. D'une part, il s'agit de la fondation de droit privé Switch (1987) dont le but est de créer, d'encourager les techniques d'information et de communication au service de l'enseignement et la recherche en Suisse, ainsi que de proposer des services étendus pour l'administration des noms de domaines. D'autre part, il s'agit de la société simple « Health 2030 » (2015) dont le but est de coordonner la poursuite des axes thématiques des efforts de la région lémanique dans le domaine de la santé personnalisée et d'établir un centre de données de masse. Enfin, la Fondation « Dialogue des Savoirs » dont le but était de mettre sur pied et d'organiser une interface scientifique favorisant le rapprochement entre les sciences naturelles et les sciences humaines. Ne pouvant plus réaliser ses buts, les membres ont décidé de dissoudre la Fondation et de verser l'actif net au « Triangle Azur ».

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université :

Entité	Forme juridique D-privé: Fondation de droit privé Assoc.: Association Simple: Société simple SA: Société anonyme	Nature du contrôle Exclusif: contrôle exclusif Conjoint: contrôle conjoint Influence: influence	Nature de la relation	Institution ou collectivité partenaire
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Exclusif	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Exclusif	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Exclusif	Cité	
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conjoint	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE.
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conjoint	Subv	Université Renmin (Pékin), Hanban
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conjoint	Subv.	Société académique Genève, famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conjoint	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conjoint	Don	État GE, Église protestante de Genève
Fondation du sanatorium universitaire suisse	D-privé	Conjoint	Aide	Hautes écoles universitaires
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conjoint	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation Institut universitaire romand de santé au travail	D-privé	Conjoint	Subv.	État GE, État Vaud, UNIL, autres cantons latins
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conjoint	Subv./Don	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conjoint	Don	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	D-privé	Conjoint	Don/Cité	État, Confédération, GTSA, SCTA
Health 2030	Simple	Conjoint	Suv./Rés.	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNIBE, Inselspital
Swiss School of Public Health	D-privé	Conjoint	Subv.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, UNI TI
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conjoint	Don/Cité	GFR, Genève place financière
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HES, État GE
Centre de modélisation scientifique avancée	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HUG, HES SO
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conjoint	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conjoint	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ
Swiss Library Service Platform	SA	Conjoint	Rés.	ÉTZH, FHO, FH BE, HES SO, UNIBS, UNIBE, UNIFR, UNIGE, UNISG, USITI, UNIZH, ZB, ZHB LU, ZHAW, ZHDK
Switch	D-privé	Influence	Subv./Rés.	EPFZ, EPFL, cantons universitaires, UNITI, UNIBS, UNIBE, UNILU, UNISG, UNIZH, UNIFR, UNIGE, UNIL, UNINE, BFH, FHNW, FHO, HES SO, HSLU, SUPSI, ZFH, Hautes écoles de pédagogie Berne et Valais

3.3.39 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à l'échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2017, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	156'812	31.12.17	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		156'812			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	360'905	31.12.20	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	360'905			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	179'581	31.12.21	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	179'581			
Total des contrats de leasing		697'298			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2017, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2018.

3.3.40 Événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre d'une importante levée de fonds annoncée le 26 février 2018, l'Université pourrait recevoir de la part d'investisseurs étrangers une offre de rachat concernant au maximum la moitié des actions détenues dans le capital de la société « IDQuantique SA », société entrant dans la catégorie des « spin-off » de l'Université. Le Rectorat a décidé d'entrer en matière. À ce stade, aucune offre concrète n'a été soumise à l'Université. Le montant de l'éventuelle transaction et le volume de la vente sont inconnus, ainsi que le calendrier de réalisation. À relever que la part des actions détenues dans IDQuantique SA représente 0.8 % du capital de la société et que le prix de chaque action est évaluée au 31.12.2017 à CHF 0.010347 par action (voir note 3.3.13 « Autres actifs financiers »).

4. Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision au Rectorat sur les comptes annuels au 31 décembre 2017 de l'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Rectorat est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le conseil d'Etat.



Université de Genève, Genève
*Rapport de l'organe de révision au Rectorat
sur les comptes annuels au 31 décembre 2017*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 (NAS 890), nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Daniel Dumas
Expert-réviseur agréé
(*Réviseur responsable*)

A handwritten signature in blue ink, appearing as a stylized 'A' followed by 'thévoz'.

Alexandre Thévoz
Expert-réviseur agréé

Vernier, le 13 mars 2018

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe).

5. Autres informations

5.1 Statistiques des étudiants

5.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2014		2015		2016		2017		Variation annuelle		
	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	2015/14	2016/15	2017/16
Genève	6'372	43%	6'594	43%	6'770	44%	6'922	43%	3%	3%	2%
En Suisse	2'846	19%	2'941	19%	3'048	20%	3'157	20%	3%	4%	4%
A l'étranger	5'500	37%	5'658	37%	5'682	37%	5'895	37%	3%	0%	4%
Total	14'718	100%	15'193	100%	15'500	100%	15'974	100%	3%	2%	3%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2017	2016	2017	2'016
GF I (Sciences humaines et sociales)	3'825	3'623	20'272'500	19'201'900
GF II (Faculté des sciences et médecine)	679	630	8'725'150	8'095'500
GF III (Faculté de médecine clinique)	288	283	7'401'600	7'273'100
Réductions pour pertes migratoires			-579'435	-552'345
Sous-total	4'792	4'536	35'819'815	34'018'155
IHEID	-146	-139	-765'055	-730'340
UNIL	57	59	732'450	758'150
Paiements rétroactifs 2014/2015 et 2013/2014			3'326	8'031
Solde Université de Genève	4'703	4'456	35'790'536	34'053'996

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2 Personnel de l'Université

5.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2017	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	10.7	15	199.3	284	636.8	783	846.7	18%	1'082	17%
Sciences	138.2	154	807.9	1'096	434.0	507	1'380.2	30%	1'757	27%
Médecine	129.1	295	580.0	1013	410.5	530	1'119.6	24%	1'838	28%
Lettres	71.5	76	225.9	366	30.1	44	327.4	7%	486	7%
Économie et Management	39.6	43	82.8	119	38.8	47	161.1	4%	209	3%
Sciences de la Société	43.1	45	119.7	165	22.5	33	185.3	4%	243	4%
Droit	36.0	47	99.2	134	25.6	37	160.7	3%	218	3%
Théologie	9.7	11	15.6	25	3.2	6	28.5	1%	42	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	47.0	47	228.1	357	44.4	61	319.5	7%	465	7%
Traduction et Interprétation	12.8	15	52.7	137	9.0	11	74.5	2%	163	3%
Université	537.7	748	2'411.1	3'696	1'654.7	2'059	4'603.4	100%	6'503	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2017	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	6.9	8	107.5	150	524.4	653	638.7	20%	811	19%
Sciences	127.6	137	432.9	605	341.1	394	901.5	29%	1'136	27%
Médecine	96.2	150	279.1	430	288.7	370	664.0	21%	950	22%
Lettres	68.3	73	149.6	245	24.8	33	242.6	8%	351	8%
Économie et Management	36.2	41	65.1	93	15.5	18	116.8	4%	152	4%
Sciences de la Société	40.4	42	59.3	86	18.4	26	118.0	4%	154	4%
Droit	33.7	43	72.6	97	23.0	32	129.2	4%	172	4%
Théologie	0.5	1	13.4	21	2.5	5	16.4	1%	27	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	45.0	45	177.0	279	40.0	51	262.0	8%	375	9%
Traduction et Interprétation	12.6	15	49.3	133	8.0	10	69.9	2%	158	4%
Université	467.2	555	1'405.6	2'139	1'286.2	1'592	3'159.0	100%	4'286	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	9.2	204.3	627.4	840.9	19%
Sciences	139.2	785.2	424.3	1'348.8	30%
Médecine	110.2	549.0	417.5	1'076.8	24%
Lettres	74.3	222.5	30.5	327.3	7%
Économie et Management	39.2	75.0	39.2	153.5	3%
Sciences de la Société	41.3	115.2	20.8	177.3	4%
Droit	37.1	97.0	26.0	160.0	4%
Théologie	9.8	15.2	3.2	28.2	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	47.4	222.7	41.6	311.7	7%
Traduction et Interprétation	12.4	47.8	9.6	69.8	2%
Université	520.1	2'333.8	1'640.2	4'494.2	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	7.3	103.1	508.7	619.1	20%
Sciences	129.0	382.8	331.4	843.3	28%
Médecine	97.5	248.6	285.6	631.8	21%
Lettres	69.6	146.9	25.0	241.4	8%
Économie et Management	36.1	60.7	16.5	113.3	4%
Sciences de la Société	38.5	58.7	17.6	114.8	4%
Droit	34.5	73.1	22.9	130.4	4%
Théologie	0.2	12.4	2.5	15.1	0%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	45.4	170.4	38.2	254.1	8%
Traduction et Interprétation	12.2	43.3	8.3	63.8	2%
Université	470.2	1'300.1	1'256.9	3'027.1	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	507'461'290	95'823'604	89'637'759	692'922'653
Taxes universitaires	12'045'252	-	-	12'045'252
Autres écolages	1'112'718	-	17'447'300	18'560'018
Prestations de services et ventes	14'997'514	237'348	19'149'320	34'384'181
Dédommagement des tiers	2'334'311	721'556	2'771'216	5'827'083
Recettes diverses	1'059'188	5'402	344'289	1'408'879
Dissolution de provision	111'000	-	129'990	240'990
Imputations internes	8'833'472		63'767'483	72'600'955
Produits d'exploitation	547'954'744	96'787'910	193'247'358	837'990'011
Charges de personnel	429'658'818	70'893'940	90'734'210	591'286'967
Biens, services, marchandises	67'874'986	16'909'933	36'292'401	121'077'320
Amortissements	18'732'662	3'714'130	9'392'836	31'839'628
Pertes sur débiteurs	122'029	-	-128'163	-6'134
Subventions accordées	19'021'591	1'036'674	6'997'426	27'055'692
Imputations internes	7'289'098	4'233'233	61'078'625	72'600'955
Charges d'exploitation	542'699'184	96'787'910	204'367'334	843'854'428
Résultat net d'exploitation	5'255'559	-	-11'119'976	-5'864'416
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	8'642'024	8'642'024
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	25'860'694	25'860'694
Produits immeubles de placement	-	-	1'897'309	1'897'309
Gains latents immeubles de placement	-	-	20'000	20'000
Produits financiers	-	-	36'420'027	36'420'027
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	2'690'970	2'690'970
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-134'168	-134'168
Charges immeubles de placement	-	-	344'549	344'549
Charges financières	-	-	2'901'351	2'901'351
Résultat financier	-	-	33'518'677	33'518'677
Résultat net	5'255'559	-	22'398'701	27'654'260

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université (états financiers individuels) du montant des imputations internes.

5.4 Compte de fonctionnement « État »

5.4.1 Total Université

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		547'954'744	540'996'826	6'957'918	1.3%	540'996'826
42	Taxes et revenus divers		30'489'794	30'185'151	304'643	1.0%	30'185'151
	Emoluments		186'695	222'000	-35'305	-15.9%	222'000
	Taxes universitaires	N1	12'045'252	11'761'000	284'252	2.4%	11'761'000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	926'023	925'000	1'023	0.1%	925'000
	Recettes médecine dentaire	N3	4'586'557	4'660'000	-73'443	-1.6%	4'660'000
	Remboursements	N4	2'334'311	2'612'000	-277'689	-10.6%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N5	10'410'956	10'005'151	405'805	4.1%	10'005'151
43	Recettes diverses	N5	1'170'188	-	1'170'188		-
46	Subventions acquises		507'461'290	504'182'280	3'279'010	0.7%	504'182'280
	Indemnité cantonale	N6	342'521'795	344'273'648	-1'751'853	-0.5%	344'273'648
	Subvention fédérale de base	N7	105'131'579	98'010'000	7'121'579	7.3%	98'010'000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N8	421'194	664'000			664'000
	AIU brut	N9	35'790'536	34'461'000	1'329'536	3.9%	34'461'000
	Produits différés liés aux investissements	N10	17'291'854	21'096'169	-3'804'315	-18.0%	21'096'169
	Autres	N11	6'304'332	5'677'463	626'869	11.0%	5'677'463
49	Imputations internes	N12	8'833'472	6'629'395	2'204'077	33.2%	6'629'395
3	Charges	N13	542'699'184	545'197'325	-2'498'141	-0.5%	545'197'325
30	Charges du personnel		429'658'818	426'297'978	3'360'840	0.8%	426'707'087
	Personnel administratif	N14	129'259'593	127'878'150	1'381'444	1.1%	128'198'433
	Corps enseignant	N15	217'473'827	216'242'689	1'231'138	0.6%	216'272'015
	Allocations, indemnités	N16	822'874	763'176	59'698	7.8%	763'176
	Charges sociales	N17	79'617'246	79'584'760	32'486	0.0%	79'604'260
	Pont AVS	N18	1'875'155	1'200'000	675'155	56.3%	1'200'000
	Autres	N19	610'123	629'203	-19'080	-3.0%	669'203
31	Dépenses générales	N20	67'874'986	72'909'172	-5'034'186	-6.9%	72'333'231
33	Amortissements ordinaires		18'854'691	22'676'977	-3'822'286	-16.9%	22'676'977
	Créances irrécouvrables	N21	122'029	140'000	-17'971	-12.8%	140'000
	Amortissement des équipements	N10	18'732'662	22'536'977	-3'804'315	-16.9%	22'536'977
36	Subventions accordées	N22	19'021'591	19'268'159	-246'567	-1.3%	19'388'990
	Taxes allouées à la BGE		949'998	923'582	26'416	2.9%	923'582
	Commission des taxes fixes		107'737	110'700	-2'963	-2.7%	110'700
	Autres subventions accordées Canton		16'790'734	16'729'017	61'718	0.4%	16'849'848
	Subventions accordées du PGU63		1'173'122	1'504'860	-331'738	-22.0%	1'504'860
39	Imputations internes	N12	7'289'098	4'045'040	3'244'058	80.2%	4'091'040
	Résultat net	N23	5'255'559	-4'200'499	9'456'058		-4'200'499
	Occupation de postes		2'928.2	2'979.0	-50.8	-1.7%	2'979.0
	Personnel administratif	N14	1'183.1	1'202.9	-19.8	-1.6%	1'202.9
	Corps enseignant	N15	1'745.1	1'776.1	-31.0	-1.7%	1'776.1

N1 Les taxes d'encadrement sont plus importantes que prévues (KCHF 277) en raison principalement d'un taux d'exonération inférieur aux prévisions (26.1 % contre 27.1 %). La croissance du nombre des étudiants-es est légèrement supérieure à celle budgétée (KCHF 13). Les taxes fixes et les taxes auditeur affichent un écart minime avec le budget.

N2 La fréquentation des Cours d'été s'est stabilisée en termes de nombre d'étudiants-es et se situe en phase avec le budget. En intégrant l'autorisation de dépassement lié à l'assainissement du FID (KCHF 41), le résultat net des Cours d'été présente un déficit moins important (KCHF 160) que prévu (KCHF 190) en raison de recettes non budgétées qui compensent le dépassement sur les charges de personnel (KCHF 104) et sur les loyers des étudiants-es optant pour la formule « Cours & Logement » (KCHF 67).

N3 Les produits sont légèrement inférieurs au montant budgété (KCHF 73) en raison d'un volume d'activités moins important que prévu en lien avec le déménagement de la CUMD. À relever qu'aucune économie sur les frais de laboratoire n'est observée et que les abattements scientifiques sont en dépassement (KCHF 65), alors que ces charges dépendent du volume d'activités. Les dédommagements EPM présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 5).

N4 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) inférieurs à ce qui avaient été budgétés. À relever que ces montants sont par définition aléatoires et donc difficilement prévisibles.

N5 Les rubriques « autres prestations de service et vente » et recettes diverses présentent un boni (KCHF 1'576) découlant pour les deux tiers de refacturation de prestations qui compensent des charges non-budgétées. Ces écarts sont sans impact sur le résultat net. La clôture de certains litiges entraîne des dissolutions de provision pour charge qui contribuent à cet écart (KCHF 241). Concernant la participation HES, elle est supérieure au budget (KCHF 562) en raison du remboursement en 2017 des bourses versées aux étudiants-es HES pour les années 2016 et 2017.

N6 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2017 à l'État.

N7 La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires (KCHF 7'122, soit 7 %). Cet écart résulte d'une amélioration sensible de la position relative de l'Université de Genève suite à l'introduction du nouveau modèle de répartition prévu par la LEHE (KCHF 4'853, soit 5 %) et d'un effet lié à une enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus élevée que celle prévue dans le budget (KCHF 2'269, soit 2 %).

N8 La participation aux frais locatifs est inférieure aux prévisions initiales (KCHF 243) et s'explique uniquement par le mode de calcul de l'assiette de la subvention aux Hautes Écoles Universitaires. En effet, ce sont les frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d'intérêt) qui sont pris en considération et non les charges locatives même standardisées par catégorie de surface. À relever que le taux de subventionnement (30 %) est inchangé par rapport au budget.

N9 L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (71 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu avec un impact positif de KCHF 753), celui des « sciences » (21 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu avec un impact positif de KCHF 545) et celui de « médecine clinique » (1 étudiant-e confédéré-e de plus que prévu avec un impact positif de KCHF 51).

N10 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Uni/Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les

amortissements sur les équipements sont significativement inférieurs au budget (KCHF 3'804) en raison de dépenses d'investissement en 2016 et 2017 moindres ou décalées. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment d'Uni/Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions initiales.

N11 Les allocations de la Confédération pour les Programmes de recherche nationale sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. L'écart s'explique ainsi par des dépenses plus importantes que prévues initialement (KCHF 319). Sur le même mécanisme, les dépenses de la Commission des taxes fixes sont supérieures à celles budgétées (KCHF 123). Ces écarts n'influencent pas le résultat net. Par contre, la subvention pour l'École de pharmacie Genève / Lausanne est supérieure au montant budgété (KCHF 13) en raison d'une baisse de l'indice suisse des prix à la consommation légèrement inférieure à celle retenue au budget. Le solde de l'écart découle de recettes non budgétées.

N12 Les imputations internes (charges et revenus) ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université quelle que soit la source de financement. Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur s'élève à KCHF 1'544, inférieur aux attentes budgétaires (KCHF 1'040). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ». Difficiles à anticiper, les produits et charges d'imputations entre centres financiers « État » sont supérieurs aux prévisions (KCHF 275). En ce qui concerne la facturation entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur, les produits et les charges sont supérieurs aux attentes budgétaires en produits (KCHF 1'929) et en charges (KCHF 2'969). Concernant les charges d'imputations internes, il faut relever l'opération d'assainissement du FID. En pratique, le transfert des contrats a été effectué sur le fonds « État » en août ou septembre, et dès lors, pour la partie restante de l'année, la charge apparaît en imputations internes (KCHF 2'599).

N13 L'objectif de non dépenses est atteint. Déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements (KCHF 3'804), sur des charges non budgétées couvertes par des recettes équivalentes (KCHF 1'979), et compte tenu des charges induites par l'assainissement du FID (KCHF 3'540), l'Université présente une économie « involontaire » (KCHF 4'488). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.2 %.

N14 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans les Programmes de recherche nationale, en intégrant l'autorisation de dépassement budgétaire en lien avec l'assainissement du FID (KCHF 1'956), les charges du personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 883). Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du Programme d'économies, ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements contribuent également à la réalisation de ces objectifs, que les salaires effectifs sont très disparates selon les fonctions et que des écarts sont fréquents avec les salaires budgétés. Après ajustement des postes liés à l'assainissement du FID, le nombre de postes laissés vacants dépasse de 2.9 EPT les objectifs de non dépenses et du Programme d'économies. Cela représente une économie théorique (KCHF 305).

N15 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans les Programmes de recherche nationale, en intégrant l'autorisation de dépassement budgétaire en lien avec l'assainissement du FID (KCHF 994), les charges du personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 1'030). Dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant

plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. En termes de postes, après ajustement des postes liés à l'assainissement du FID et aux Programmes de recherche nationale, le nombre de postes vacants (33.4 EPT) est inférieur à celui prévu pour respecter les objectifs de non dépenses (49.8 EPT) résultant d'un dépassement sur la catégorie des collaborateurs-trices de l'enseignement (30.9 EPT) et d'un disponible sur le corps professoral (14.4 EPT). Cela représente un dépassement théorique (KCHF 166).

N16 Les allocations et indemnités présentent un dépassement budgétaire (KCHF 60) qui s'expliquent deux facteurs. Premièrement, en raison d'un nombre de départs à la retraite plus élevé que celui prévu, les allocations et primes sont supérieures au budget (KCHF 94). Deuxièmement, les indemnités TPG sont inférieures au montant budgété (KCHF 34).

N17 L'écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier est une légère surestimation du taux de charges sociales (économie de KCHF 554). Le second est lié au dépassement sur le nombre de postes (dépassement de KCHF 551).

N18 Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (KCHF 675) en raison d'un nombre de demandes de Pont-AVS plus important que celui prévu (38 personnes contre 24 budgétées).

N19 Cet écart s'explique par deux facteurs de sens opposé. Le premier correspond à des charges liées aux formations continues moins importantes que prévues au budget (KCHF 94). Le second est lié aux frais de recrutement qui présentent un dépassement budgétaire (KCHF 75).

N20 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales et des charges compensées par des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans les Programmes de recherche nationale, ce poste affiche une économie (KCHF 5'472). Cet écart s'explique par une sous-utilisation massive des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier (KCHF 4'432) et aux énergies (KCHF 1'163).

N21 L'écart s'explique par des pertes sur débiteurs en médecine dentaire moins importantes que prévues.

N22 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les subventions accordées et des charges compensées par des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans les Programmes de recherche nationale, ce poste affiche une économie (KCHF 382). L'écart s'explique principalement par une sous-utilisation du budget réservé aux Programmes de recherche nationale (KCHF 767) et aux bourses et aux aides à la publication de thèse (KCHF 236). Ces économies sont partiellement compensées par des dépassements en faveur de la Fondation Campus Biotech (KCHF 598) et de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (KCHF 137).

N23 Après avoir ajusté les variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État », avant rétrocession du bénéfice à l'État, ce résultat plus favorable est la conséquence de revenus supérieurs (KCHF 10'260, soit 1.9 %), ainsi de charges inférieures (KCHF 948, soit 0.2 %) aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, plus des trois quarts sont imputables à l'amélioration de la subvention fédérale de base et au produit de l'AIU. Du côté des charges, l'amélioration résulte d'une économie involontaire sur les dépenses générales (KCHF 5'472) et sur les subventions accordées (KCHF 382) qui a permis de compenser intégralement le dépassement budgétaire sur les charges de personnel (KCHF 4'906), en lien notamment avec l'assainissement du FID.

5.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		538'849'469	534'580'626	4'268'843	0.8%	534'580'626
42	Taxes et revenus divers		23'258'790	24'268'951	-1'010'161	-4.2%	24'268'951
	Emoluments		186'695	222'000	-35'305	-15.9%	222'000
	Taxes universitaires	N1	12'045'252	11'761'000	284'252	2.4%	11'761'000
	Remboursements	N2	1'554'939	2'612'000	-1'057'061	-40.5%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N3	9'471'904	9'673'951	-202'047	-2.1%	9'673'951
43	Recettes diverses		1'036'414	-	1'036'414		-
46	Subventions acquises		507'346'114	504'182'280	3'163'834	0.6%	504'182'280
	Indemnité cantonale	N4	342'521'795	344'273'648	-1'751'853	-0.5%	344'273'648
	Subvention fédérale de base	N5	105'131'579	98'010'000	7'121'579	7.3%	98'010'000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N6	421'194	664'000			664'000
	AIU brut	N7	35'790'536	34'461'000	1'329'536	3.9%	34'461'000
	Produits différés liés aux investissements	N8	17'291'854	21'096'169	-3'804'315	-18.0%	21'096'169
	Autres	N9	6'189'156	5'677'463	511'693	9.0%	5'677'463
49	Imputations internes	N10	7'208'151	6'129'395	1'078'756	17.6%	6'129'395
3	Charges	N11	190'895'941	194'968'511	-4'072'570	-2.1%	195'906'589
30	Charges du personnel		97'528'396	95'247'937	2'280'459	2.4%	96'115'659
	Personnel administratif	N12	59'145'418	57'791'921	1'353'497	2.3%	58'058'542
	Corps enseignant	N13	18'563'651	17'778'594	785'057	4.4%	18'360'195
	Allocations, indemnités	N14	205'465	231'370	-25'905	-11.2%	231'370
	Charges sociales		17'465'895	17'799'406	-333'511	-1.9%	17'818'906
	Pont AVS	N15	1'875'155	1'200'000	675'155	56.3%	1'200'000
	Autres	N16	272'812	446'646	-173'834	-38.9%	446'646
31	Dépenses générales	N17	53'379'347	58'163'400	-4'784'053	-8.2%	58'000'756
33	Amortissements ordinaires		18'732'662	22'536'977	-3'804'315	-16.9%	22'536'977
	Amortissement des équipements	N8	18'732'662	22'536'977	-3'804'315	-16.9%	22'536'977
36	Subventions accordées		16'238'362	16'330'230	-91'868	-0.6%	16'513'230
	Taxes allouées à la BGE		949'998	923'582	26'416	2.9%	923'582
	Commission des taxes fixes		107'737	110'700	-2'963	-2.7%	110'700
	Autres subventions accordées Canton	N18	14'007'505	13'791'088	216'417	1.6%	13'974'088
	Subventions accordées du PGU63		1'173'122	1'504'860	-331'738	-22.0%	1'504'860
39	Imputations internes	N10/N17	5'017'174	2'689'967	2'327'207	86.5%	2'739'967
Occupation de postes			625.9	645.5	-19.6	-3.0%	645.5
	Personnel administratif	N12	494.1	493.4	0.6	0.1%	493.4
	Corps enseignant	N13	131.8	152.0	-20.2	-13.3%	152.0

N1 Les taxes d'encadrement sont plus importantes que prévues (KCHF 277) en raison principalement d'un taux d'exonération inférieur aux prévisions (26.1 % contre 27.1 %). La croissance du nombre des étudiants-es est légèrement supérieure à celle budgétée (KCHF 13). Les taxes fixes et les taxes auditeur affichent un écart minime avec le budget.

N2 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés / structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

N3 Les rubriques « autres prestations de service et vente » et recettes diverses présentent un boni (KCHF 782) découlant pour plus de deux tiers de facturation de prestations qui compensent des charges non budgétées. Ces écarts sont sans impact sur le résultat net. La clôture de certains litiges entraîne des dissolutions de provision pour charge qui contribuent à cet écart (KCHF 241). Concernant la participation HES, elle est supérieure au budget (KCHF 562) en raison du remboursement en 2017 des bourses versées aux étudiants HES pour les années 2016 et 2017.

N4 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2017 à l'État.

N5 La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires (KCHF 7'122, soit 7 %). Cet écart résulte d'une amélioration sensible de la position relative de l'Université de Genève suite à l'introduction du nouveau modèle de répartition prévu par la LEHE (KCHF 4'853, soit 5 %) et d'un effet lié à une enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus élevée que celle prévue dans le budget (KCHF 2'269, soit 2 %).

N6 La participation aux frais locatifs est inférieure aux prévisions initiales (KCHF 243) et s'explique uniquement par le mode de calcul de l'assiette de la subvention aux Hautes Écoles Universitaires. En effet, ce sont les frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d'intérêt) qui sont pris en considération et non les charges locatives même standardisées par catégorie de surface. À relever que le taux de subventionnement (30 %) est inchangé par rapport au budget.

N7 L'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (71 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu avec un impact positif de KCHF 753), celui des « sciences » (21 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu avec un impact positif de KCHF 545) et celui de « médecine clinique » (1 étudiant-e confédéré-e de plus que prévu avec un impact positif de KCHF 51).

N8 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Uni/Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont significativement inférieurs au budget (KCHF 3'804) en raison de dépenses d'investissement en 2016 et 2017 moindres ou décalées. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment d'Uni/Carl-Vogt, elles correspondent aux prévisions initiales.

N9 La subvention pour l'École de pharmacie Genève / Lausanne est légèrement supérieure au montant budgété (KCHF 13) en raison d'un indice suisse des prix à la consommation légèrement supérieure à celui budgété (-0.4% contre -0.6%). Pour le solde, il provient de certaines recettes non budgétées.

N10 Les imputations internes (charges et revenus) ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université quelle que soit la source de financement. L'écart sur les produits d'imputations internes ne peut être interprété car l'administration centrale porte la quasi-totalité du budget des charges / recettes d'imputations internes, alors que ces dernières sont comptabilisées dans les facultés / structures concernées. Concernant les charges d'imputations internes, il faut relever l'opération d'assainissement du FID. En pratique, le transfert des contrats a été effectué sur le fonds « État » en août ou septembre, et dès lors, pour la partie restante de l'année, la charge apparaît en imputations internes (KCHF 2'599).

N11 Déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements (KCHF 3'804), sur des charges non budgétées couvertes par des recettes équivalentes (KCHF 1'857), en intégrant l'autorisation de dépassement induite par l'assainissement du FID (KCHF 3'274), l'objectif de non dépenses est largement dépassé laissant une économie involontaire (KCHF 5'478). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 97.2 %.

N12 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans les Programmes de recherche nationale, en intégrant l'autorisation de dépassement budgétaire en lien avec l'assainissement du FID (KCHF 1'956), les charges du personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 885). Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du Programme d'économies, ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements contribuent également à la réalisation de ces objectifs, que les salaires effectifs sont très disparates selon les fonctions et que des écarts sont fréquents avec les salaires budgétés. Après ajustement des postes liés à l'assainissement du FID, le nombre de postes laissés vacants est inférieur de 0.9 EPT aux objectifs de non dépenses et du Programme d'économies. Cela représente un dépassement théorique (KCHF 100).

N13 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes et des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans les Programmes de recherche nationale, en intégrant l'autorisation de dépassement budgétaire en lien avec l'assainissement du FID (KCHF 704), les charges du personnel PENS présentent un léger dépassement (KCHF 25). La réalisation des mesures d'économies rend difficile la détermination du nombre de postes laissés involontairement vacants. Par ailleurs, dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les écarts de salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement importants. Quant aux objectifs d'économies temporaires, de non dépenses et du programme d'économie, ajustés des transferts de postes liés à l'assainissement du FID, aux subsides « égalité » (3.7 EPT) et autres subsides du Rectorat (2.6 EPT) ou des Programmes de recherche nationale, ils sont dépassés de 8.6 EPT laissés involontairement vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 1'245).

N14 L'écart s'explique par le fait que les subsides pour les abonnements TPG sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les charges effectives sont comptabilisées dans les facultés / structures concernées. Ajusté de cet élément, les primes autres que les subsides pour les abonnements TPG présentent un dépassement (KCHF 46).

N15 Les coûts du Pont-AVS présentent un dépassement (KCHF 675). L'écart s'explique par un nombre de demandes de Pont-AVS plus important que celui prévu (38 personnes contre 24 budgétées).

N16 Une partie de l'écart (KCHF 77) s'explique par le fait que les frais de recrutement sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les charges effectives sont comptabilisées dans les facultés / structures concernées. Le solde correspond à des charges liées aux formations continues moins importantes que prévues (KCHF 97).

N17 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursement de prestations) prévues dans les dépenses générales et des charges compensées par des allocations de la Confédération à hauteur des montants non budgétés dans les Programmes de recherche nationale, ces postes présentent une économie (KCHF 4'969). Cet écart s'explique par une sous-utilisation massive des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier

(KCHF 2'545), aux énergies (KCHF 915) aux frais de nettoyage (KCHF 617) et aux loyers (KCHF 388).

N18 Compte tenu des charges compensées par des allocations de la Confédération hors des Programmes de recherche nationale, ce poste affiche une économie (KCHF 214). L'écart s'explique principalement par une sous-utilisation du budget réservé aux Programmes de recherche nationale (KCHF 767) qui est atténué par un dépassement sur la subvention à la Fondation Campus Biotech (KCHF 598).

5.4.3 Faculté des Sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		885'771	400'000	485'771	###	400'000
42	Taxes et revenus divers		252'906	-	252'906		-
	Remboursements	N1	236'133	-	236'133		-
	Autres prestations de service et vente		16'773	-	16'773		-
43	Recettes diverses		28'324	-	28'324		-
46	Subventions acquises		69'476	-	69'476		-
	Autres	N2	69'476	-	69'476		-
49	Imputations internes	N3	535'064	400'000	135'064	33.8%	400'000
3	Charges	N4	114'702'818	114'479'025	223'793	0.2%	114'269'130
30	Charges du personnel		108'365'661	108'327'218	38'442	0.0%	108'254'796
	Personnel administratif	N5	28'720'725	28'883'349	-162'624	-0.6%	28'827'822
	Corps enseignant	N6	59'099'113	58'946'707	152'406	0.3%	58'889'812
	Allocations, indemnités	N7	118'503	176'947	-58'444	-33.0%	176'947
	Charges sociales		20'320'157	20'218'758	101'399	0.5%	20'218'758
	Autres		107'163	101'457	5'706	5.6%	141'457
31	Dépenses générales	N8	5'225'264	5'291'634	-66'370	-1.3%	5'158'161
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		72'700	55'000	17'700	32.2%	55'000
	Autres subventions accordées Canton	N9	72'700	55'000	17'700	32.2%	55'000
39	Imputations internes	N3, N8	1'039'194	805'173	234'021	29.1%	801'173
	Occupation de postes		790.6	802.8	-12.2	-1.5%	802.8
	Personnel administratif	N5	285.0	296.3	-11.3	-3.8%	296.3
	Corps enseignant	N6	505.6	506.6	-0.9	-0.2%	506.6

N1 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés / structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

N2 Les allocations de la Confédération pour les Programmes de recherche nationale sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. L'écart s'explique ainsi par des dépenses plus importantes que prévues initialement (KCHF 123). L'écart n'influence donc pas le résultat net.

N3 Les imputations internes (charges et revenus) ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université quelle que soit la source de financement. Le subsidé SIG pour la chaire en efficacité énergétique a été que partiellement utilisée (KCHF 284 par rapport au KCHF 400 à disposition). Cette sous-utilisation a pour but de constituer, avec l'accord des SIG, des réserves pour palier à une baisse future d'autres subsides dans le domaine énergétique. Par

ailleurs, 68 % des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 169) représentent des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net. Quant au solde, il correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 81). À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (KCHF 512). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net.

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, ainsi que des allocations de la Confédération et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépense est atteint, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 214). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 99.8 %.

N5 Ajusté de l'allocation de la Confédération dans le cadre des Programmes de recherche nationale (KCHF 132) et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, les charges du personnel PAT présentent une économie (KCHF 298). Deux éléments l'expliquent. Par rapport aux objectifs de non dépenses et du programme d'économie impliquant de laisser vacants l'équivalent de 9.5 EPT, ils sont dépassés, hors Programmes de recherche nationale, de 3.1 EPT laissés involontairement vacant. Cela représente une économie théorique (KCHF 357). Un dépassement sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 63) atténue la sous-utilisation budgétaire.

N6 Ajusté de l'allocation de la Confédération dans le cadre des Programmes de recherche nationale (KCHF 23), des remboursements des assurances sociales et des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, les charges du personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 49). Ce montant est composé d'un dépassement sur les postes d'assistants et de collaborateurs-trices scientifiques (KCHF 112) et d'une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 63). Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économies sur le corps professoral, ils sont dépassés de 2.0 EPT laissés involontairement vacants, ce qui représente une économie théorique (KCHF 380). En termes de postes, hors Programmes de recherche nationale, une économie de 2 EPT est observée en raison du recours à des assistants-es (dépassement de 28.2 postes) se substituant aux postes du corps professoral et d'autres collaborateurs-trices de l'enseignement vacants.

N7 Cet écart s'explique principalement par des charges liées aux allocations et indemnités, en particulier les primes pour départ à la retraite, moins importantes que prévues.

N8 Cet écart découle en partie d'une comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales (KCHF 5). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie (KCHF 62).

N9 Ajusté de l'allocation de la Confédération dans le cadre des Programmes de recherche nationale (KCHF 19), les subventions accordées sont pratiquement en ligne avec les prévisions budgétaires.

5.4.4 Faculté de Médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		6'107'199	5'091'200	1'015'999	20.0%	5'091'200
42	Taxes et revenus divers		5'629'304	4'991'200	638'104	12.8%	4'991'200
	Recettes médecine dentaire	N1	4'586'557	4'660'000	-73'443	-1.6%	4'660'000
	Remboursements	N2	280'939	-	280'939	-	-
	Autres prestations de service et vente	N3	761'808	331'200	430'608	130.0%	331'200
43	Recettes diverses	N4	83'392	-	83'392		-
46	Subventions acquises		28'866	-	28'866		-
	Autres	N3	28'866	-	28'866	-	-
49	Imputations internes	N5	365'637	100'000	265'637	265.6%	100'000
3	Charges	N6	95'510'883	93'956'204	1'554'679	1.7%	93'773'623
30	Charges du personnel		87'480'005	86'066'536	1'413'469	1.6%	86'189'848
	Personnel administratif	N7	28'475'390	28'748'765	-273'374	-1.0%	28'857'954
	Corps enseignant	N8	42'256'720	41'034'545	1'222'175	3.0%	41'048'667
	Allocations, indemnités	N9	273'914	138'559	135'355	97.7%	138'559
	Charges sociales		16'273'646	16'113'240	160'406	1.0%	16'113'240
	Autres	N10	200'336	31'428	168'908	537.4%	31'428
31	Dépenses générales	N11	6'580'449	6'761'499	-181'050	-2.7%	6'517'775
33	Amortissements ordinaires		122'029	140'000	-17'971	-12.8%	140'000
	Créances irrécouvrables	N12	122'029	140'000	-17'971	-12.8%	140'000
36	Subventions accordées		931'295	857'669	73'627	8.6%	795'500
	Autres subventions accordées Canton	N13	931'295	857'669	73'627	8.6%	795'500
39	Imputations internes	N5, N11	397'106	130'500	266'606	204.3%	130'500
	Occupation de postes		616.1	614.4	1.7	0.3%	614.4
	Personnel administratif	N7	277.4	290.4	-13.0	-4.5%	290.4
	Corps enseignant	N8	338.7	324.0	14.7	4.5%	324.0

N1 Les produits sont légèrement inférieurs au montant budgété (KCHF 73) en raison d'un volume d'activités moins important que prévu en lien avec le déménagement de la CUMD. À relever qu'aucune économie sur les frais de laboratoire n'est observée et que les abattements scientifiques sont en dépassement (KCHF 65), alors que ces charges dépendent du volume d'activités. Les dédommagements EPM présentent un résultat en phase avec le budget (KCHF 5).

N2 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés / structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

N3 L'écart s'explique principalement par des remboursements de charges salariales des HUG (KCHF 233), de Campus Biotech (KCHF 60) et de l'Université de Lausanne (KCHF 24), ainsi que

par des facturations de prestations d'enseignement non budgétées en lien avec la HES-Santé (KCHF 60) et des ventes (KCHF 58).

N4 L'écart s'explique principalement par des rétrocessions des médecins-dentistes pour leurs activités privées (KCHF 39), des HUG en lien avec les frais des nominations des professeurs-es (KCHF 25) et la participation de quatre universités suisses à la cotisation d'une association professionnelle (KCHF 12). Ces recettes ne sont jamais budgétées, étant très volatiles d'une année à l'autre.

N5 Les imputations internes (charges et revenus) ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université quelle que soit la source de financement. L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 253) qui n'avaient pas été budgétées. À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 75). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net.

N6 En tenant compte des recettes découlant des prestations de service non budgétées, des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, ainsi que des autorisations de dépassement budgétaire (KCHF 187), l'objectif de non dépenses n'est pas atteint, laissant apparaître un excédent de charges (KCHF 362). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 100.4 %.

N7 En ajustant le montant des dépenses / recettes comptabilisées en imputations internes, les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 269). Par rapport aux objectifs de non dépenses et du programme d'économie impliquant de laisser vacants l'équivalent de 7.5 EPT, ils sont dépassés de 5.1 EPT laissés involontairement vacants, auquel s'ajoute 0.4 EPT laissé volontairement vacant pour compenser un dépassement des subventions accordées (KCHF 358). Un dépassement sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 89) atténue cette économie.

N8 En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales et des traitements comptabilisés en produits de prestations de service ou en imputations internes, en intégrant l'autorisation de dépassement budgétaire (KCHF 74), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 449). Cet écart découle exclusivement d'un dépassement sur les postes des collaborateurs-trices de l'enseignement, dont l'impact est atténué par les postes vacants dans le corps professoral ce qui représente une économie théorique (KCHF 647) et une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 318). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral, ajustés du transfert de poste liés à l'assainissement du FID (0.3 EPT), ils sont dépassés de 4.8 postes laissés involontairement vacants par rapport aux 6.8 EPT qui devaient rester vacants, auquel s'ajoute 0.7 poste laissé volontairement vacant pour compenser un dépassement des dépenses générales au titre de salaires refacturés. En termes de postes, un dépassement global (14.7 EPT) est observé, en raison du recours à des collaborateurs-trices de l'enseignement avec une charge salariale moindre, en particulier des maîtres-assistants-es et des collaborateurs-trices scientifiques.

N9 Cet écart s'explique principalement par des charges liées aux allocations et indemnités, en particulier les primes pour départ à la retraite, plus importantes que prévues.

N10 Les autres charges de personnel présentent un dépassement principalement attribuable aux frais d'annonce pour des recrutements dans le corps professoral.

N11 En tenant compte de l'autorisation de dépassement pour couvrir les charges induites par le programme fédéral d'augmentation du nombre de place en médecine humaine (KCHF 90), ainsi

que de la comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales (KCHF 144), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 126).

N12 L'écart s'explique par des pertes sur débiteurs en médecine dentaire moins importantes que prévues.

N13 Ajusté d'une erreur d'imputation budgétaire entre les subventions accordées et les dépenses générales (KCHF 51), les subventions présentent un dépassement (KCHF 23). Ce dernier s'explique par des subventions accordées aux HUG pour divers projets, ainsi qu'à des entreprises privées ou des associations professionnelles qui n'ont pas été budgétées. À relever que la Faculté présente régulièrement un dépassement sur cette rubrique budgétaire.

5.4.5 Faculté des Lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1'335'251	925'000	410'251	44.4%	925'000
42	Taxes et revenus divers		1'053'399	925'000	128'399	13.9%	925'000
	Inscriptions aux cours d'été	N1	926'023	925'000	1'023	0.1%	925'000
	Remboursements	N2	96'339	-	96'339	-	-
	Autres prestations de service et vente		31'037	-	31'037	-	-
43	Recettes diverses		15'630	-	15'630	-	-
46	Subventions acquises		18'655	-	18'655	-	-
	Autres		18'655	-	18'655	-	-
49	Imputations internes	N3	247'568	-	247'568	-	-
3	Charges	N4	38'210'362	38'652'858	-442'496	-1.1%	38'580'711
30	Charges du personnel		37'338'142	37'744'436	-406'294	-1.1%	37'671'789
	Personnel administratif	N5	2'481'365	2'506'836	-25'471	-1.0%	2'506'836
	Corps enseignant	N6	27'763'168	28'121'094	-357'926	-1.3%	28'048'447
	Allocations, indemnités	N7	83'950	59'831	24'119	40.3%	59'831
	Charges sociales		7'009'659	7'042'931	-33'272	-0.5%	7'042'931
	Autres		-	13'744	-13'744	-100.0%	13'744
31	Dépenses générales	N8	680'679	624'422	56'257	9.0%	624'922
33	Amortissements ordinaires		-	-	-	-	-
36	Subventions accordées		56'025	200'000	-143'975	-72.0%	200'000
	Autres subventions accordées Canton	N9	56'025	200'000	-143'975	-72.0%	200'000
39	Imputations internes	N3, N8	135'516	84'000	51'516	61.3%	84'000
	Occupation de postes		226.7	240.7	-14.0	-5.8%	240.7
	Personnel administratif	N5	24.8	25.1	-0.3	-1.4%	25.1
	Corps enseignant	N6	202.0	215.6	-13.6	-6.3%	215.6

N1 La fréquentation des Cours d'été s'est stabilisée en termes de nombre d'étudiants-es et est en phase avec le budget. En intégrant l'autorisation de dépassement lié à l'assainissement du FID (KCHF 41), le résultat net des Cours d'été présente un déficit moins important (KCHF 160) que prévu (KCHF 190) en raison de recettes non budgétées qui compensent le dépassement sur les charges de personnel (KCHF 104) et sur les loyers des étudiants optant pour la formule « Cours & Logement » (KCHF 67).

N2 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés / structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

N3 Les imputations internes (charges et revenus) ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université quelle que soit la source de financement. Un tiers des

recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 76) représentent des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net. Quant au solde, il correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 172). Concernant les charges d'imputations internes, il faut relever l'opération d'assainissement du FID. En pratique, le transfert des contrats a été effectué sur le fonds « État » en août ou septembre, et dès lors, pour la partie restante de l'année, la charge apparaît en imputations internes (KCHF 28). À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 100). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net.

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, ainsi que de l'autorisation de dépassement induite par l'assainissement du FID (KCHF 41), l'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 828). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 97.9 %. À relever qu'aucune économie temporaire n'a pas été annoncée par la Faculté lors de l'élaboration du budget 2017.

N5 En ajustant le montant des dépenses des traitements comptabilisés en imputations internes, les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 40). Cet écart découle de fractions de postes vacants et d'une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 14). Quant aux objectifs de non dépenses, ils sont dépassés de 0.2 EPT laissé involontairement vacant. Cela représente une économie théorique (KCHF 26).

N6 En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales et des traitements comptabilisés en produit de prestations de service ou en imputations internes, en intégrant l'autorisation de dépassement budgétaire sur les charges PENS (KCHF 11), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 593). Cet écart découle d'une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 65) et de postes vacants. Quant aux objectifs de non dépenses et du programme d'économies sur le corps professoral, ils sont dépassés de 1.3 EPT laissés involontairement vacants par rapport aux 5.7 EPT qui devaient rester vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 254). Concernant les collaborateurs-trices de l'enseignement, une économie de 6.7 postes est observée, résultant de postes vacants de maîtres-assistants-es (4.5 postes) et d'assistants-es (9.2 postes), ainsi que de dépassements sur les autres fonctions de collaborateurs-trices de l'enseignement (3.1 postes de chargés-es d'enseignement et 3.0 postes de chargés de cours).

N7 Cet écart s'explique principalement par des charges liées aux allocations et indemnités, en particulier les primes pour départ à la retraite, plus importantes que prévues au budget.

N8 Cet écart découle en partie d'une comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales (KCHF 4). Après ajustement, les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 60) découlant des charges générées par les loyers des étudiants-es aux Cours d'été optant pour la formule « Cours & Logement ».

N9 Le budget de bourses aux doctorants-es et d'aide à la publication de thèses présente une économie. L'utilisation de ces subsides découle du succès variable des programmes doctoraux et de la sélection nécessaire des bénéficiaires.

5.4.6 Faculté d'Économie et Management

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		49'480	-	49'480		-
42	Taxes et revenus divers		48'675	-	48'675		-
	Remboursements	N1	46'188	-	46'188		-
	Autres prestations de service et vente		2'487	-	2'487		-
43	Recettes diverses		658	-	658		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		147	-	147		-
3	Charges	N2	16'914'076	16'871'106	42'970	0.3%	16'865'729
30	Charges du personnel		16'469'584	16'449'181	20'403	0.1%	16'473'804
	Personnel administratif	N3	1'584'674	1'456'393	128'281	8.8%	1'456'393
	Corps enseignant	N4	11'752'915	11'880'660	-127'745	-1.1%	11'905'283
	Allocations, indemnités		24'591	26'257	-1'666	-6.3%	26'257
	Charges sociales		3'107'404	3'079'859	27'545	0.9%	3'079'859
	Autres		-	6'012	-6'012	-100.0%	6'012
31	Dépenses générales	N5	375'319	364'425	10'894	3.0%	334'425
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		7'892	7'500	392	5.2%	7'500
	Autres subventions accordées Canton		7'892	7'500	392	5.2%	7'500
39	Imputations internes	N5	61'280	50'000	11'280	22.6%	50'000
	Occupation de postes		110.3	109.4	0.9	0.8%	109.4
	Personnel administratif	N3	15.8	13.9	1.9	13.5%	13.9
	Corps enseignant	N4	94.6	95.5	-1.0	-1.0%	95.5

N1 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale, alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés / structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

N2 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint laissant apparaître une légère économie (KCHF 3). Le taux d'utilisation du budget est de 100.0 %.

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, les charges de personnel PAT présentent globalement un dépassement (KCHF 92). Ce dernier est consécutif principalement à un dépassement de 2 EPT atténué par une économie sur le budget des remplacement (KCHF 31). À relever que le Rectorat a refusé la demande de dépassement budgétaire car les charges ont été engagées sans autorisation préalable.

N4 Les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 128). Cet écart découle de postes vacants représentant une économie théorique (KCHF 85) et d'une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 43). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral, ils sont dépassés de 2.6 EPT laissés involontairement vacants par rapport aux 1.1 EPT qui devaient rester vacants. Globalement, une économie de 1.0 EPT est observée en raison d'une économie sur le corps professoral.

N5 Cet écart découle en partie d'une comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues dans les dépenses générales. Après ajustement, les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 21).

5.4.7 Faculté des Sciences de la Société

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		51'776	-	51'776		-
42	Taxes et revenus divers		15'576	-	15'576		-
	Remboursements	N1	10'606	-	10'606		-
	Autres prestations de service et vente		4'970	-	4'970		-
43	Recettes diverses			-	-		-
46	Subventions acquises		-2'168	-	-2'168		-
	Autres		-2'168	-	-2'168		-
49	Imputations internes	N2	38'368	-	38'368		-
3	Charges	N3	17'530'088	17'119'651	410'437	2.4%	16'878'060
30	Charges du personnel		16'813'502	16'691'976	121'526	0.7%	16'454'985
	Personnel administratif	N4	1'727'423	1'563'992	163'431	10.4%	1'563'992
	Corps enseignant	N5	11'887'644	12'019'421	-131'777	-1.1%	11'782'430
	Allocations, indemnités		21'367	26'211	-4'844	-18.5%	26'211
	Charges sociales		3'173'706	3'076'347	97'359	3.2%	3'076'347
	Autres		3'363	6'005	-2'642	-44.0%	6'005
31	Dépenses générales	N6	429'370	359'775	69'595	19.3%	355'175
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		950	7'500	-6'550	-87.3%	7'500
	Autres subventions accordées Canton		950	7'500	-6'550	-87.3%	7'500
39	Imputations internes	N6	286'266	60'400	225'866	374.0%	60'400
	Occupation de postes		107.2	104.6	2.6	2.5%	104.6
	Personnel administratif	N4	16.6	15.5	1.2	7.6%	15.5
	Corps enseignant	N5	90.5	89.1	1.4	1.6%	89.1

N1 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés / structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

N2 Les imputations internes (charges et revenus) ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université quelle que soit la source de financement. Deux tiers des recettes comptabilisées en imputations internes représentent des remboursements de charges du personnel et dépenses générales provenant de structures du budget « État » (KCHF 24), sans impact sur le résultat net. À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 196). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net.

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, ainsi que des autorisations de dépassement pour

le Master en « standardization, social regulation and sustainable development » (KCHF 41) et par l'assainissement du FID (KCHF 178), l'objectif de non dépenses n'est pas atteint, laissant apparaître un dépassement (KCHF 142). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100.8 %.

N4 Les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 163). Cet écart s'explique par un dépassement en postes principalement pour du support informatique représentant une économie théorique (KCHF 189), légèrement atténué par une économie sur le budget des remplacements (KCHF 26). À relever que le Rectorat a refusé la demande de dépassement budgétaire car les charges ont été engagées sans autorisation préalable.

N5 En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales, les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 148). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral, ils sont dépassés de 2.7 EPT laissés involontairement vacants par rapport aux 1.8 qui devaient rester vacants ce qui représente une économie théorique (KCHF 514). En termes de postes, un dépassement global de 1.4 EPT est observé en raison du recours à des collaborateurs-trices de l'enseignement - en particulier des collaborateurs-trices scientifiques et maîtres-assistants-es (dépassement respectivement de 3.8 et 3.0 EPT) - se substituant aux postes vacants du corps professoral.

N6 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges prévues dans les dépenses générales, ainsi que des frais relatifs au Master en « standardization, social regulation and sustainable development » pour lequel la faculté est au bénéfice d'une autorisation de dépassement budgétaire (KCHF 41), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 49). Ce dernier s'explique par des frais exceptionnels liés au projet PoliScope, ainsi que par des frais pour des intervenants externes dans le cadre du Master en journalisme et communication.

5.4.8 Faculté de Droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		79'048	-	79'048		-
42	Taxes et revenus divers		46'457	-	46'457		-
	Remboursements	N1	45'687	-	45'687		-
	Autres prestations de service et vente		770	-	770		-
43	Recettes diverses		394	-	394		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	32'198	-	32'198		-
3	Charges	N3	18'518'348	18'926'595	-408'247	-2.2%	18'819'650
30	Charges du personnel		18'125'156	18'497'942	-372'786	-2.0%	18'392'997
	Personnel administratif	N4	2'329'545	2'242'078	87'467	3.9%	2'242'078
	Corps enseignant	N5	12'346'642	12'781'294	-434'652	-3.4%	12'676'349
	Allocations, indemnités		32'353	29'214	3'139	10.7%	29'214
	Charges sociales		3'414'931	3'438'649	-23'718	-0.7%	3'438'649
	Autres		1'711	6'707	-4'996	-74.5%	6'707
31	Dépenses générales	N6	306'420	363'653	-57'233	-15.7%	361'653
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		5'900	-	5'900		-
	Autres subventions accordées Canton		5'900	-	5'900		-
39	Imputations internes	N6	80'873	65'000	15'873	24.4%	65'000
	Occupation de postes		125.7	130.7	-4.9	-3.8%	130.7
	Personnel administratif	N4	23.1	22.6	0.5	2.1%	22.6
	Corps enseignant	N5	102.7	108.1	-5.4	-5.0%	108.1

N1 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés / structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

N2 Les imputations internes (charges et revenus) ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université quelle que soit la source de financement. À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 7). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net.

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 486). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 97.4 %. À relever qu'aucune économie temporaire n'a été annoncée par la Faculté lors de l'élaboration du budget 2017.

N4 En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales, les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 52), qui découle d'un dépassement sur des fractions de postes (0.5 EPT).

N5 En tenant compte des imputations internes qui compensent des dépenses, les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 458). Cet écart s'explique principalement par une utilisation partielle du budget du personnel auxiliaire (KCHF 104) et par des postes vacants (KCHF 331). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral, ils sont dépassés de 2.5 EPT laissés involontairement vacants par rapport aux 1.5 EPT qui devaient rester vacants. Cela représente une économie théorique (KCHF 507). Concernant les objectifs de non dépenses sur les collaborateurs-trices de l'enseignement, ils sont dépassés en raison d'une économie sur le personnel auxiliaire, ainsi que de 0.2 EPT laissé involontairement vacant par rapport aux 1.2 EPT qui devaient rester vacants.

N6 L'écart découle en partie d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 13). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie (KCHF 44).

5.4.9 Faculté de Théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		59'372	-	59'372		-
42	Taxes et revenus divers		17'350	-	17'350		-
	Remboursements	N1	16'341	-	16'341		-
	Autres prestations de service et vente		1'009	-	1'009		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	42'022	-	42'022		-
3	Charges	N3	3'221'772	3'224'595	-2'823	-0.1%	3'310'995
30	Charges du personnel		1'623'250	1'579'605	43'645	2.8%	1'666'005
	Personnel administratif	N4	255'428	234'465	20'963	8.9%	234'465
	Corps enseignant	N5	1'083'565	1'030'343	53'222	5.2%	1'116'743
	Allocations, indemnités		400	2'741	-2'341	-85.4%	2'741
	Charges sociales		283'858	311'448	-27'591	-8.9%	311'448
	Autres		-	608	-608	-100.0%	608
31	Dépenses générales		75'668	79'730	-4'062	-5.1%	79'730
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		1'478'510	1'550'260	-71'750	-4.6%	1'550'260
	Autres subventions accordées Canton	N6	1'478'510	1'550'260	-71'750	-4.6%	1'550'260
39	Imputations internes	N2	44'345	15'000	29'345	195.6%	15'000
	Occupation de postes		15.1	16.0	-0.9	-5.6%	16.0
	Personnel administratif	N4	2.5	2.2	0.3	13.5%	2.2
	Corps enseignant	N5	12.6	13.8	-1.2	-8.6%	13.8

N1 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés / structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

N2 Les imputations internes (charges et revenus) ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université quelle que soit la source de financement. L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur qui n'avaient pas été budgétées. Concernant les charges d'imputations internes, il faut relever l'opération d'assainissement du FID. En pratique, le transfert des contrats a été effectué sur le fonds « État » en août ou septembre, et dès lors, pour la partie restante de l'année, la charge apparaît en imputations internes (KCHF 31). À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 41). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net.

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, ainsi que de l'autorisation de dépassement induite par l'assainissement du FID (KCHF 46), l'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 107). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 96.7 %. À relever que l'économie est deux fois supérieur à celle annoncée par la Faculté lors de l'élaboration du budget 2017.

N4 En ajustant le montant des dépenses des charges comptabilisées en imputations internes, les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 22). Cet écart découle d'une sur-occupation de postes (KCHF 25) compensée partiellement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 4). À relever que le dépassement sur le PAT persiste depuis plusieurs années, malgré les moyens supplémentaires octroyés en 2017 (+0.6 EPT).

N5 En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales et des dépenses des charges comptabilisées en imputations internes, en intégrant l'autorisation de dépassement budgétaire en lien avec l'assainissement du FID (KCHF 13), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 18). Cet écart découle principalement du recours à du personnel auxiliaire (KCHF 16). La vacance de poste dans le corps professoral (économie de KCHF 126) atténue le dépassement sur l'enveloppe allouée aux autres collaborateurs-trices de l'enseignement découlant de la substitution de fractions de postes d'assistants-es vacants-es par des collaborateurs-trices de l'enseignement plus onéreux. Quant aux objectifs d'économies temporaires et de non dépenses sur le corps professoral, ils sont dépassés de 0.5 EPT laissé involontairement vacants par rapport au 0.3 EPT qui devait rester vacant. Concernant les objectifs du programme d'économies et de non dépense sur les collaborateurs-trices de l'enseignement ajustés du transfert de postes liés à l'assainissement du FID (0.1 EPT), ils sont dépassés de 0.2 EPT laissé involontairement vacant par rapport au 0.3 EPT qui devait rester vacant.

N6 L'écart s'explique par une économie sur la subvention accordée à la Fondation autonome de Théologie (KCHF 68) liée au départ à la retraite d'un professeur, dont le poste n'est pas repourvu. Le solde de l'économie s'explique par une sous-utilisation des bourses aux doctorants-es (KCHF 4) en raison des critères de sélection des candidats-es.

5.4.10 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		498'251	-	498'251		-
42	Taxes et revenus divers		150'709	-	150'709		-
	Remboursements	N1	30'510	-	30'510		-
	Autres prestations de service et vente		120'199	-	120'199		-
43	Recettes diverses		5'376	-	5'376		-
46	Subventions acquises		346	-	346		-
	Autres		346	-	346		-
49	Imputations internes	N2	341'820	-	341'820		-
3	Charges	N3	37'385'465	36'930'360	455'105	1.2%	36'824'144
30	Charges du personnel		36'227'192	35'758'849	468'344	1.3%	35'652'633
	Personnel administratif	N4	3'650'706	3'553'813	96'893	2.7%	3'553'813
	Corps enseignant	N5	25'724'335	25'470'514	253'822	1.0%	25'364'298
	Allocations, indemnités		49'041	55'917	-6'876	-12.3%	55'917
	Charges sociales		6'778'605	6'665'596	113'009	1.7%	6'665'596
	Autres	N6	24'479	13'009	11'470	88.2%	13'009
31	Dépenses générales	N7	731'436	801'511	-70'075	-8.7%	801'511
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		229'957	260'000	-30'043	-11.6%	260'000
	Autres subventions accordées Canton	N8	229'957	260'000	-30'043	-11.6%	260'000
39	Imputations internes	N2, N7	196'879	110'000	86'879	79.0%	110'000
	Occupation de postes		244.7	249.0	-4.2	-1.7%	249.0
	Personnel administratif	N4	35.6	35.0	0.7	2.0%	35.0
	Corps enseignant	N5	209.1	214.0	-4.9	-2.3%	214.0

N1 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés / structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

N2 Les imputations internes (charges et revenus) ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université quelle que soit la source de financement. La quasi-totalité des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 339) représente des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net du budget « État ». À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 64). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net.

N3 En tenant compte des recettes découlant des prestations de service non-budgétées, des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges,

l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 37). Le taux d'utilisation du budget est de 99.9 %.

N4 En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales, les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 72). Cet écart découle d'un léger dépassement sur les postes en suppléance en lien avec des arrêts maladie ou accident, atténué d'une légère économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 53). Quant aux objectifs de non dépenses, un dépassement de 0.7 ETP est observé, au lieu du 0.7 EPT qui devait rester vacant.

N5 En ajustant le montant des dépenses des remboursements de traitements enregistrés au titre de prestations de service et des dépenses des remboursements de traitements comptabilisés en imputations internes, les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 57). Cet écart découle d'une économie sur les postes, ainsi que d'une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 34). Quant aux objectifs de non dépenses, ils sont dépassés de 1.6 EPT sur le corps professoral au lieu des 3.0 EPT qui devaient rester vacants. Globalement, ils sont dépassés de 1.8 EPT au lieu des 1.5 EPT qui devait rester vacant. Cet écart s'explique par un nombre de postes vacants sur les assistants plus important que les dépassements sur les autres postes du corps enseignant.

N6 L'écart s'explique par des charges liées aux formations continues plus importantes que prévues au budget.

N7 L'écart découle principalement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues dans les dépenses générales (KCHF 16). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie (KCHF 54).

N8 En lien avec la restructuration de la Fondation des Archives Piaget, seules les charges effectives sont subventionnées par l'Université. Elles sont inférieures aux prévisions initiales (KCHF 30) en raison d'une économie sur les congrès et expositions biennaux.

5.4.11 Faculté de Traduction et d'Interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		39'126	-	39'126		-
42	Taxes et revenus divers		16'629	-	16'629		-
	Remboursements	N1	16'629	-	16'629		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	22'497	-	22'497		-
3	Charges	N3	9'809'429	10'068'419	-258'990	-2.6%	9'968'694
30	Charges du personnel		9'687'929	9'934'296	-246'368	-2.5%	9'834'571
	Personnel administratif	N4	888'921	896'538	-7'617	-0.8%	896'538
	Corps enseignant	N5	6'996'073	7'179'516	-183'444	-2.6%	7'079'791
	Allocations, indemnités		13'289	16'129	-2'840	-17.6%	16'129
	Charges sociales		1'789'386	1'838'526	-49'140	-2.7%	1'838'526
	Autres		260	3'587	-3'327	-92.8%	3'587
31	Dépenses générales	N6	91'035	99'123	-8'088	-8.2%	99'123
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes	N2, N6	30'465	35'000	-4'535	-13.0%	35'000
	Occupation de postes		66.0	66.1	-0.1	-0.1%	66.1
	Personnel administratif	N4	8.3	8.6	-0.3	-3.4%	8.6
	Corps enseignant	N5	57.7	57.5	0.2	0.4%	57.5

N1 L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés / structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

N2 Les imputations internes (charges et produits) ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université, quelle que soit la source de financement. L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 22) représentent des remboursements provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net. À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 6). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net.

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie involontaire (KCHF 298). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 97.0 %. À relever qu'aucune économie temporaire n'a été annoncée par la Faculté lors de l'élaboration du budget 2017.

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 3). Cet écart s'explique par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire.

N5 En ajustant le montant des dépenses des remboursements des assurances sociales et des dépenses comptabilisées en imputations internes, les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 216). Cet écart est attribuable à une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 46) et à des postes vacants (KCHF 170) en lien avec la période de transition entre l'entrée en vigueur de la réforme du plan d'études du Bachelor (2016) et la réforme du plan d'études de la Maîtrise (2017), ainsi qu'avec des départs imprévus et des congés. Quant aux objectifs du programme d'économie et de non dépenses sur le corps professoral, ils sont dépassés principalement du fait des 7.6 EPT de professeur-e ordinaire vacants remplacés par des professeurs-es associés-es et professeurs-es assistants-es (économie de KCHF 419), auquel s'ajoute 0.7 EPT laissé involontairement vacant (KCHF 134). Concernant l'objectif de non dépenses sur les collaborateurs-trices de l'enseignement, il n'est pas atteint. Un dépassement de 2.7 EPT est observé au lieu des 0.9 EPT qui devait rester vacant pour atteindre l'objectif.

N6 Compte tenu de la comptabilisation en imputations internes de charges prévues dans les dépenses générales, les dépenses générales présentent une économie (KCHF 14).

5.5 Investissements

5.5.1 Investissements par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	7'726'002	3'368'653	4'670'380	15'765'035
Matériels informatiques	3'406'120	213'759	981'386	4'601'265
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	5'338'043	17'600	347'429	5'703'072
Véhicules	18'686	-	42'430	61'115
Aménagements	2'823'172	-	-	2'823'172
Logiciels	2'015'351	12'021	256'495	2'283'867
Total	21'327'374	3'612'033	6'298'119	31'237'526

5.5.2 Investissements « État » par faculté

Crédits de renouvellement :

Le Grand Conseil a voté en décembre 2014 une loi ouvrant un crédit de programme (investissements) d'un montant de CHF 59'950'000 pour la période 2015 à 2019 (L11524). Le crédit de renouvellement est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il participe au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de renouvellement peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base d'enveloppes forfaitaires calculées sur l'état des inventaires et les durées effectives d'utilisation des biens. Il est attendu des titulaires de fonds de réaliser des arbitrages de proximité puisque les enveloppes allouées ne couvrent pas un renouvellement intégral des équipements obsolètes. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui ont été enregistrées jusqu'en novembre 2019 et concrétisées au cours du premier semestre 2020.

Les dépenses d'investissements au titre du crédit de programme 2015 / 2019 enregistrées en 2017 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de renouvellement (loi 11524)	<i>N1</i>	12'079'484	13'560'603	-1'481'120	-10.9%	13'560'603
Sciences	<i>N2</i>	3'570'866	3'722'613	-151'747	-4.1%	3'572'613
Médecine	<i>N2</i>	1'772'296	2'577'860	-805'564	-31.2%	2'414'931
Lettres	<i>N2</i>	84'681	84'640	41	0.0%	74'640
Économie et de Management	<i>N2</i>	94'219	104'387	-10'168	-9.7%	84'387
Sciences de la Société	<i>N3</i>	61'085	69'572	-8'488	-12.2%	59'572
Droit	<i>N2</i>	18'564	19'130	-566	-3.0%	19'130
Théologie	<i>N2</i>	8'883	8'892	-9	-0.1%	8'892
Psychologie et Sciences de l'Éducation	<i>N2</i>	159'946	159'258	689	0.4%	144'258
Traduction et Interprétation	<i>N2</i>	25'071	25'090	-19	-0.1%	15'090
Autorités universitaires	<i>N2</i>	6'283'873	6'789'161	-505'288	-7.4%	7'167'090

N1 Les transferts budgétaires réalisés correspondent à la répartition des crédits d'installation des professeurs-es au sein des facultés en provenance des fonds des services communs. Globalement, corrigée des commandes réalisées avant le 30 novembre 2017 mais non livrées en 2017 (KCHF 1'456), le crédit de renouvellement présente une économie (KCHF 25). Compte tenu des règles de gestion adoptées par le Rectorat, cette économie est reportée dans un fonds de réallocation du Rectorat inscrit au budget 2018. Par catégorie de biens, la part des acquisitions pour les appareils scientifiques est de 47 %, de 23 % pour le matériel audiovisuel, aménagement, matériel divers et mobilier, de 29 % pour le matériel informatique, et de 1 % pour les logiciels. Les montants en francs sont indiqués dans le tableau « 5.5.1 Investissements par type de bailleurs ».

N2 L'écart s'explique intégralement par les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2017. Un report budgétaire équivalent est opéré sur l'exercice 2018.

N3 Près de 90 % de l'écart s'explique par les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2017. Quant au solde, il représente une économie involontaire.

Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2017 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart vs Budget amendé		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		9'494'062	13'100'446	-3'606'384	-27.5%	13'100'446
Loi 9995 CMU 5	N1	4'285'331	5'000'000	-714'669	-14.3%	5'000'000
Loi 10822 CMU 6	N1	5'151'453	8'000'000	-2'848'547	-35.6%	8'000'000
Loi 11325 Observatoire Sauverny	N2	57'277	100'446	-43'169	-43.0%	100'446

N1 Suite à des retards de chantier, tous les moyens à disposition n'ont pas été utilisés. Le report budgétaire sur les lois « L9995 » et « L10822 » se poursuit (KCHF 14'529). Selon le calendrier ajusté, les projets devraient être finalisés d'ici 2020.

N2 Les travaux et l'aménagement de l'observatoire Sauverny se sont terminés en 2017. Le solde du crédit de la loi « L11325 » n'est pas réalloué (KCHF 43).